

AR PREFECTURE

047-200068948-20210922-DE\_086\_2021-DE  
Regu le 29/09/2021

RAPPORT  
SUR LE PRIX ET LA  
QUALITÉ DU SERVICE  
PUBLIC DE  
L'EAU POTABLE ET DE  
L'ASSAINISSEMENT  
**2020**



eau47

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

[www.eau47.fr](http://www.eau47.fr)

## 1. Table des matières

1. Table des matières .....	1
INTRODUCTION .....	3
CHAPITRE 1 : Le service de l'eau potable .....	5
1. Caractéristiques techniques du service.....	5
1.1 Présentation des modes de gestion du service.....	5
1.2 La Production.....	6
1.3 La Distribution .....	16
1.4 Les abonnés.....	24
1.5 La Consommation.....	26
1.6 La qualité de l'eau .....	30
2. Caractéristiques financières du service.....	33
2.1 Tarification de l'eau et recettes du service .....	33
2.2. Les recettes d'exploitation .....	36
2.3. Financement des investissements .....	37
2.4. Travaux .....	37
2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée .....	40
CHAPITRE 2 : Le service de l'assainissement.....	42
1. Caractéristiques techniques du service.....	42
1.1 Présentation des modes de gestion du service.....	42
1.2 Les abonnés.....	44
1.3 Le réseau .....	49
1.4 Les ouvrages de traitement des eaux usées.....	55
1.5 Les volumes .....	57
1.6 La qualité des rejets.....	59
1.7 Les boues .....	61
2. Caractéristiques financières du service.....	62
2.1 Tarification de l'assainissement .....	62
2.2 Recettes d'exploitation .....	66
2.3 Financement des investissements .....	67
2.4 Travaux .....	68
2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée .....	70
CHAPITRE 3 : Le Service de l'Assainissement Non Collectif .....	71
1. Caractérisation technique du service.....	71
1.1 Présentation du territoire et mode de gestion .....	71
1.2 Instructions et contrôle des installations .....	76
2. Caractérisation financière du service .....	80
2.1 Tarifs assainissement individuel.....	80
2.2 Recettes du Syndicat .....	81

2.3	Dépenses du Syndicat .....	81
2.4	Evolution des dépenses et des recettes du service.....	82
	Annexes .....	83
	Références réglementaires .....	84
	Coordonnées des exploitants.....	85
	Glossaire .....	86
	Tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance.....	87
1.	Service de l'Eau Potable .....	87
2.	Service de l'Assainissement Collectif .....	88
3.	Service de l'Assainissement Non Collectif.....	88
	Note de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....	89

## INTRODUCTION

Le Syndicat Départemental EAU47 est un syndicat mixte fermé, qui regroupe 272 communes du Lot-et-Garonne dont une commune du Tarn-et-Garonne. Le Syndicat assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable, ainsi que les services liés à l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes adhérentes.

Madame Geneviève Le Lannic a été réélue Présidente du Syndicat EAU47 le 17 septembre 2020. Le public peut rencontrer les services du syndicat à l'adresse suivante :



EAU47  
997 avenue du Docteur Jean Bru – bâtiment B  
47031 Agen Cedex  
Tél : 05.53.68.44.00  
Ouvert au public du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h (16h le vendredi)  
[www.eau47.fr](http://www.eau47.fr)

Le présent rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et d'assainissement (RPQS), présente les services réalisés sur les 9 territoires composant le syndicat en 2020 : Albret, Brame, Garonne, Lot Amont 47, Nord du Lot, Nord de Marmande, Porte des Landes, Sud du Lot et Villeneuveois.

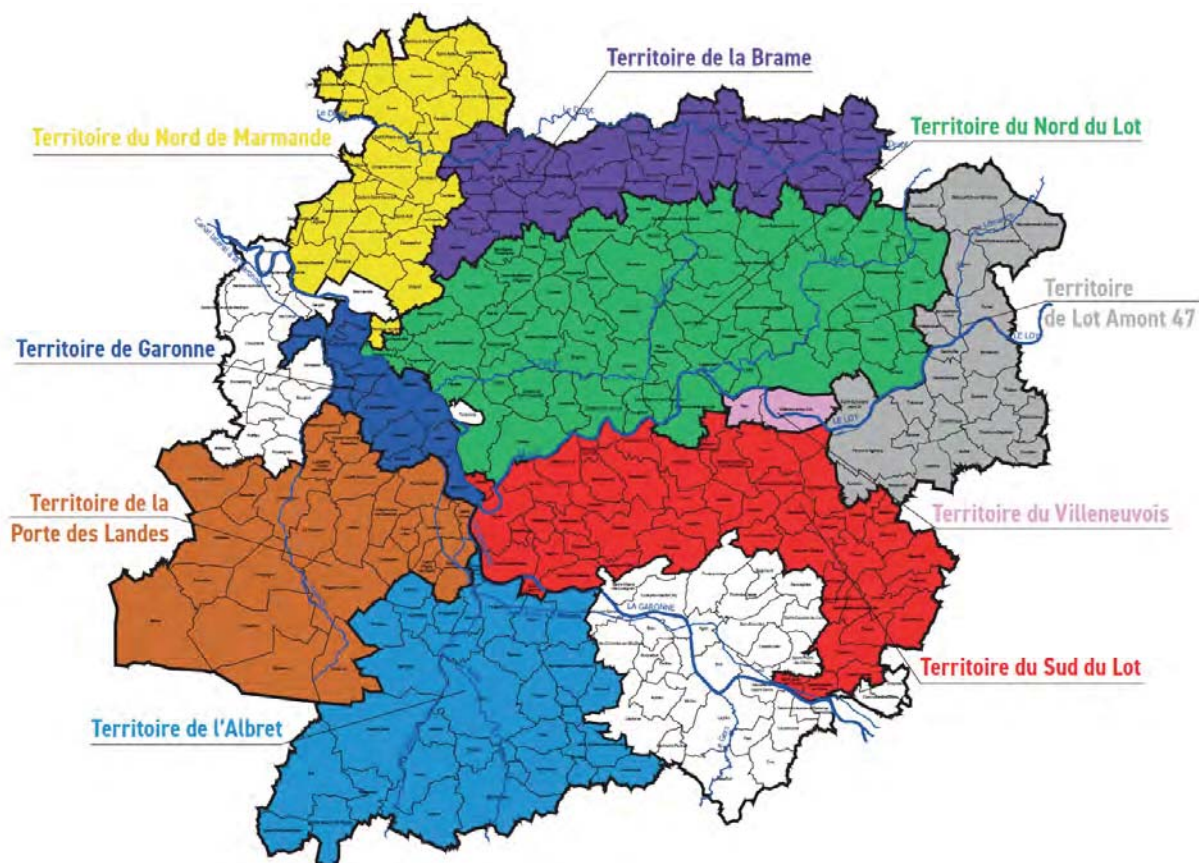
Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L.224-5 et D224-1 à D224-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), qui prévoit la présentation du RPQS par la présidente du Syndicat à l'Assemblée et aux délégués syndicaux lors du Comité Syndical avant le 30 septembre de l'année suivante, ainsi qu'aux services publics locaux lors de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

Il fera l'objet d'une communication à chacune des communes membres du Syndicat, lesquelles devront le présenter devant leur Conseil Municipal avant le 31 décembre 2021.

D'autre part, les données concernant l'organisation, les tarifs et les performances des services, sont disponibles sur l'Observatoire National des services d'eau et d'Assainissement : <http://www.services.eaufrance.fr/>

En 2020, le nombre de communes gérées par le Syndicat EAU47 était de 272.

Territoire	2020
Albret	32
Brame	35
Lot Amont 47	24
Garonne	10
Nord du Lot	61
Nord de Marmande	31
Porte des Landes	26
Sud du Lot	51
Villeneuvois	2
TOTAL	272



# CHAPITRE 1 : LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

## 1. Caractéristiques techniques du service

### 1.1 Présentation des modes de gestion du service

#### 1.1.1. Délégation de service public

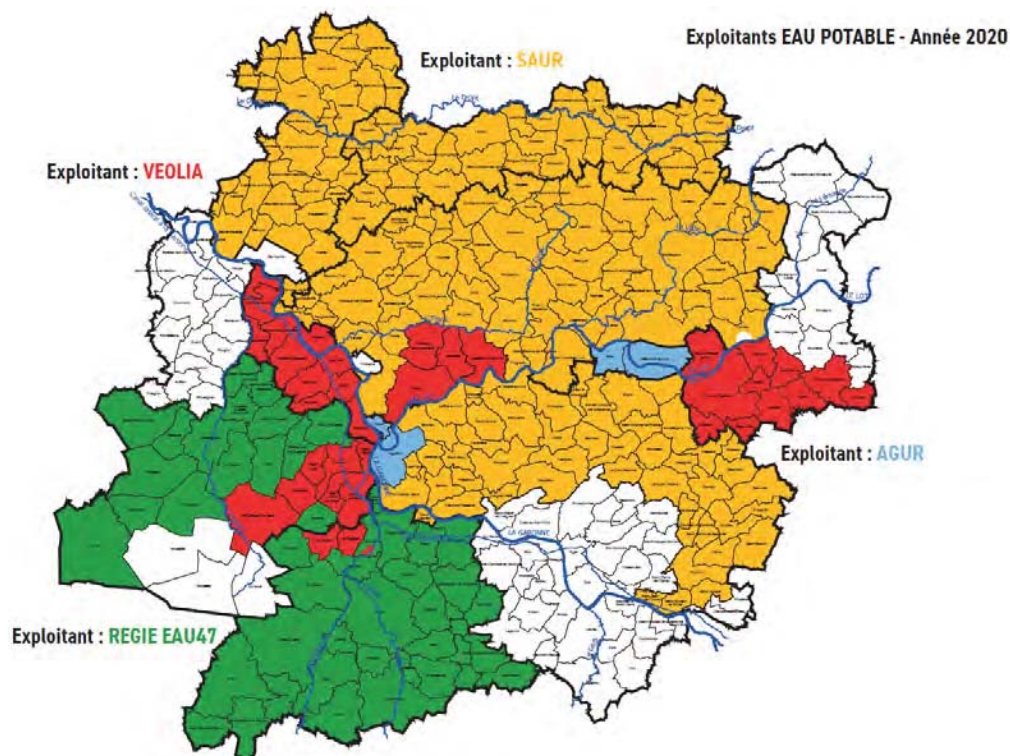
En 2020, la production, le traitement et la distribution d'eau potable ont été confiés par délégation de service public à des sociétés privées sur les territoires suivants :

- Agur : sur le territoire du Villeneuvois et les communes d'Aiguillon et Nicole.
- Saur : sur les territoires de la Brame, une partie du Nord du Lot, du Nord de Marmande et du Sud du Lot
- Véolia : sur les territoires de Garonne, une partie du territoire de Porte des Landes (ancien Syndicat de Damazan-Buzet), une partie du territoire de l'Albret (ancien syndicat de Xaintrailles Montgaillard), une partie du Nord du Lot (ancien syndicat de Clairac-Castelmoron) et de Lot Amont 47.

#### 1.1.2. Service en régie

La production, le traitement et la distribution d'eau potable sont gérés en régie sur une partie des territoires de Porte des Landes et de l'Albret.

Les coordonnées des exploitants sont disponibles en annexe. La répartition en 2020 est présentée sur la carte ci-dessous :



## 1.2 La Production

En 2020, le Syndicat disposait de 42 points de prélèvements en eau : 25 forages profonds, 14 sources et 3 captages en rivière.

### 1.2.1. Mesures de protection de la ressource

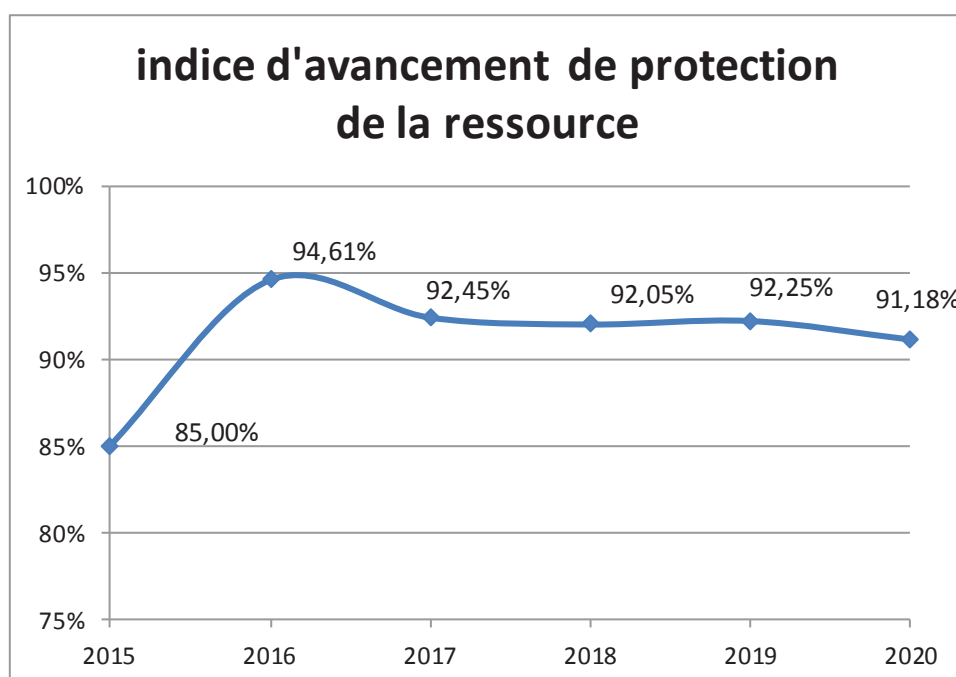
L'ensemble des captages gérés par EAU47 est à jour des autorisations de prélèvement, de traitement et distribution de l'eau à destination humaine.

En 2020, le Syndicat a obtenu le renouvellement des autorisations de captage des forages de Camp de Garde, à Tournon d'Agenais, Desprin à Auriac-sur-Dropt et Tulet à Cauzac.

De plus, l'ensemble des captages est déclaré d'utilité publique et des périmètres de protection ont été définis pour chacun.

L'indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) permet de connaître l'avancement de la démarche concernant chaque captage, ainsi que le respect des prescriptions des périmètres de protection des captages d'eau.

Cet indice se calcule en fonction de l'indice de chaque captage, donné par l'ARS (Agence Régionale de Santé), et du volume produit par celui-ci, ainsi que l'indice de protection des ressources utilisées lors des achats d'eau à des collectivités voisines. En 2020, l'indice de protection de la ressource s'élève à **91,18 %**.



Cet indice connaît une baisse depuis 2016 car les ouvrages qui produisent le plus d'eau sont les captages d'eau en rivière, dont l'indice est de 80/100 et toutes les préconisations des arrêtés préfectoraux ne sont pas totalement mises en œuvre.

De plus, le Syndicat a intégré des ouvrages dont la procédure n'est pas totalement achevée. Il reste notamment des travaux à réaliser pour protéger la source de Jaubardet (Massoulès), et instaurer la procédure de vérification annuelle sur les captages nouvellement transférés.

### 1.2.2. Dérogation

Depuis 2013, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine a lancé une campagne de surveillance de la qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine et mis en évidence la présence de certains pesticides, non recherchés au titre du contrôle sanitaire obligatoire. Il s'agit essentiellement de l'ESA métolachlore, ESA et OXA alachlore, métabolites issus de la dégradation du S-métolachlore et de l'alachlore, herbicides utilisés principalement dans l'agriculture.

L'usine de Nazareth, mise en service en 2008 et produisant de l'eau potable pour le secteur du Néracais et du Mézinais, ne permet pas de garantir ponctuellement le respect des normes de qualité en eau traitée, notamment sur les métabolites de l'alachlore et du métolachlore, à la sortie de cette usine de traitement. En effet, sa conception ne prévoyait le traitement des pesticides qu'exceptionnellement. Or, depuis l'identification de la présence de pesticides dans l'eau distribuée, ce traitement est utilisé de façon permanente.

Les concentrations maximales observées pour ces pesticides dans l'eau distribuée restent bien en deçà de la valeur de la Vmax (50 µg/L pour les métabolites de l'alachlore – 510 µg/L pour les métabolites du métolachlore), valeurs seuils pour lesquelles une consommation sur une vie entière n'entraîne aucun effet néfaste pour la santé. Pour information, la limite réglementaire est de 0,10 µg/L et la valeur maximale observée dans l'eau distribuée étaient de 0,74 µg/L le 31 janvier 2019 (usine sous exploitation VEOLIA).

Le 21 septembre 2017, le Syndicat EAU47 avait obtenu pour 3 ans une dérogation préfectorale afin de poursuivre la distribution de l'eau produite depuis cette station d'eau potable, sans restriction de consommation jusqu'à certaines valeurs de tolérances maximales.

Cette dérogation prévoyait également des aménagements de l'usine tels que proposés par VEOLIA consistant en l'augmentation de la concentration du charbon actif en poudre avec notamment la mise en place d'un silo d'une capacité de stockage plus grande.

A l'issue de ces 3 années, le Syndicat EAU47 a obtenu un avant-projet pour la mise en place d'un stockage plus important de charbon actif en poudre. Mais l'autosurveillance réalisée durant cette période a surtout démontré le problème chronique de la qualité des eaux prélevées. Le Syndicat EAU47 a donc fait le choix d'attendre, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, de reprendre l'exploitation en régie de ce secteur afin de maîtriser la maintenance de l'usine.

Parallèlement, en 2020, le Syndicat EAU47 a préparé une demande de renouvellement de la dérogation qui a été rejetée le 21 janvier 2021 par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST).

L'arrêté préfectoral de mise en demeure du 17 mars 2021 remplace la dérogation, engageant le Syndicat EAU47 dans la mise en place du plan d'actions.

### 1.2.3. Surveillance des ouvrages

Dans un souci d'anticipation, EAU47 fait diagnostiquer régulièrement les forages d'eau potable, afin de surveiller leur état et de programmer, lorsque cela s'avère nécessaire, des travaux de réhabilitation ou d'entretien.

La réglementation préconise une périodicité inférieure à 10 ans pour la réalisation des diagnostics. Les diagnostics portent essentiellement sur :

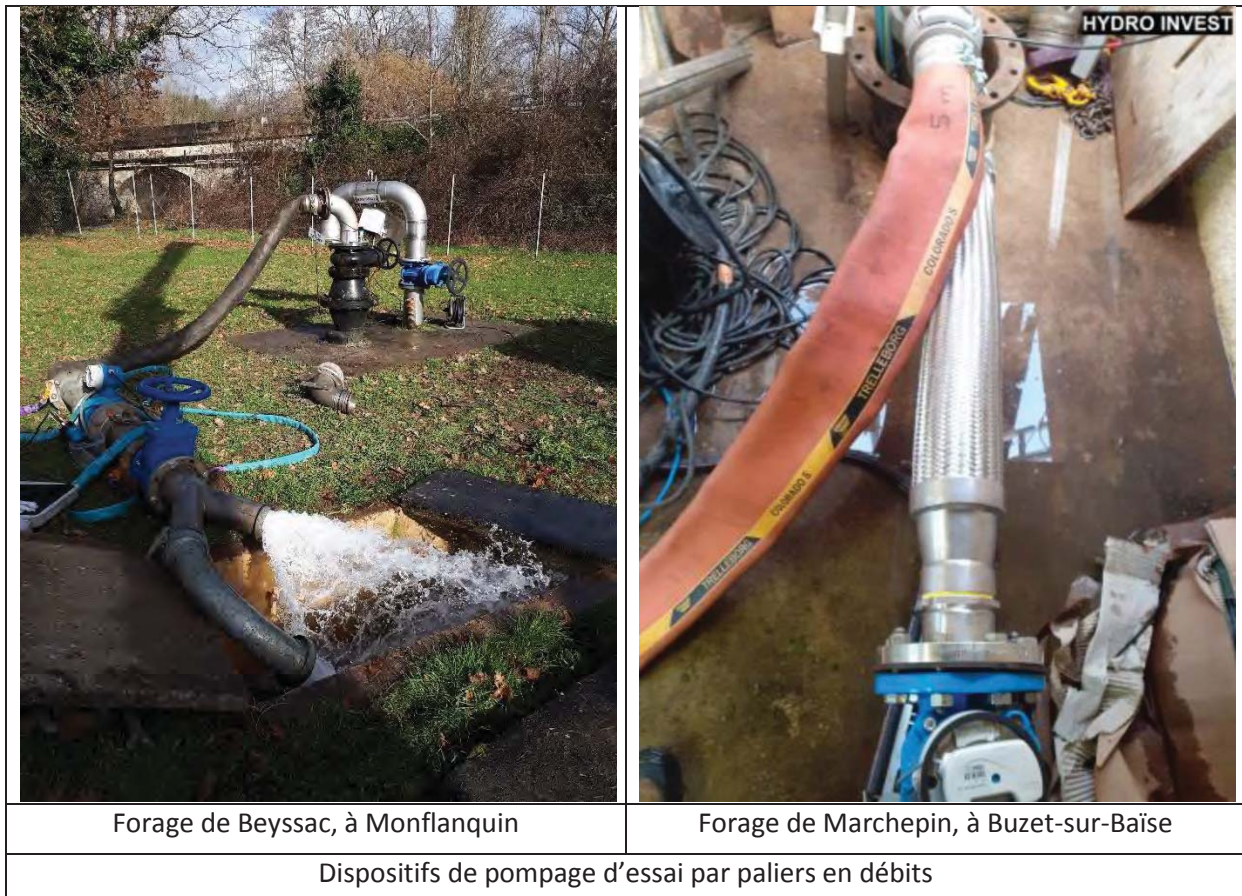
- La vérification de l'étanchéité des ouvrages et de l'absence de communication des eaux prélevées en profondeur avec les eaux de surface ou d'autres formations aquifères (eaux souterraines de moindre profondeur) ;



- La vérification de l'état et de la corrosion des matériaux tubulaires, et le degré de vieillissement des ouvrages.

En 2020, le Syndicat a diagnostiqué les forages suivants :

- Forage de Beyssac, à Monflanquin  
Le forage avait fait l'objet d'un diagnostic en 2007.
- Forage de Marchepin, à Buzet-sur-Baïse



En début d'année 2021, le forage de Lagravette, à Lafitte sur Lot, a été réalisé, et il est prévu de diagnostiquer le forage de Laroussset, à Pompiey.

#### 1.2.4. Travaux sur ouvrages

Suite à ces diagnostics périodiques, des travaux de réhabilitation peuvent être nécessaires.

En 2019-début 2020, des travaux d'entretien ont été réalisés sur le forage de Maurillac (Saint Colomb de Lauzun). Un brossage des tubes acier a été réalisé, avec récupération des dépôts par air-lift. La colonne a été changée.

Enfin, la tête de forage a été mise en conformité. Précédemment, celle-ci était dans une cave en béton, à environ 1 m sous le niveau du sol. Après l'avoir prolongée jusqu'à environ 50 cm au-dessus du niveau du sol, la cave a été comblée, et le raccordement vers le traitement a été repris.

### 1.2.5. Sécurisation des ouvrages

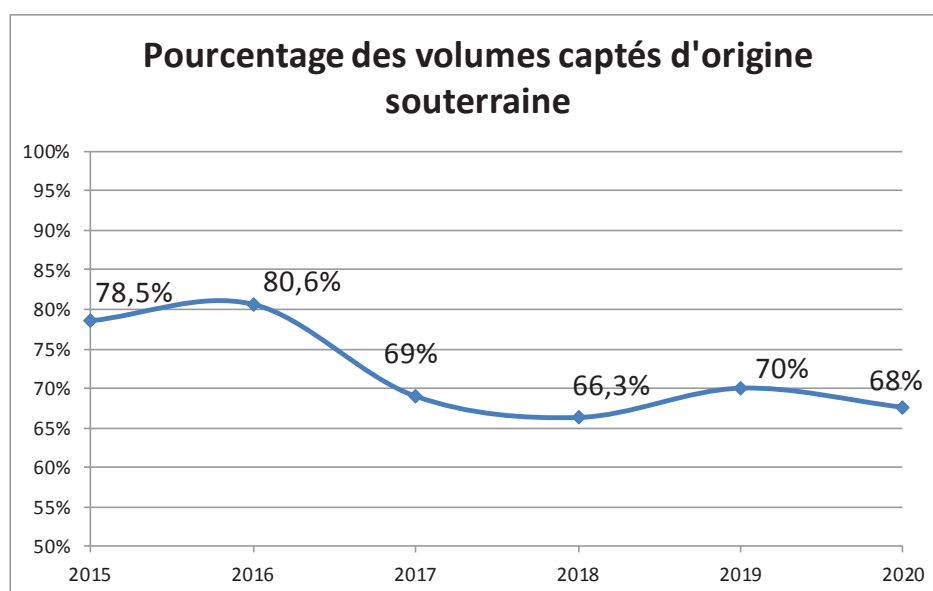
Selon la réglementation, les unités de distribution desservant plus de 10 000 habitants doivent faire l'objet de diagnostics de vulnérabilité. Ils permettent de connaître les éléments à mettre en place, en termes de travaux ou de procédures, afin de sécuriser les ouvrages (captages et réservoirs) face aux actes de malveillance.

En 2017 et 2018, les quatre unités de distribution concernées ont fait l'objet de cette expertise. Des travaux de sécurisation d'accès à certains réservoirs et usines sont à réaliser.

Le Syndicat continue cette démarche sur les ouvrages n'ayant pas été diagnostiqués, afin de programmer les travaux de mise en sûreté nécessaires et faire évoluer les priorités d'action.

### 1.2.6. Volumes prélevés

Depuis une vingtaine d'années, le Syndicat tente de diminuer les prélèvements sur les nappes profondes afin de préserver ces ressources précieuses pour les générations futures. Le pourcentage des volumes captés d'origine souterraine est présenté ci-dessous :

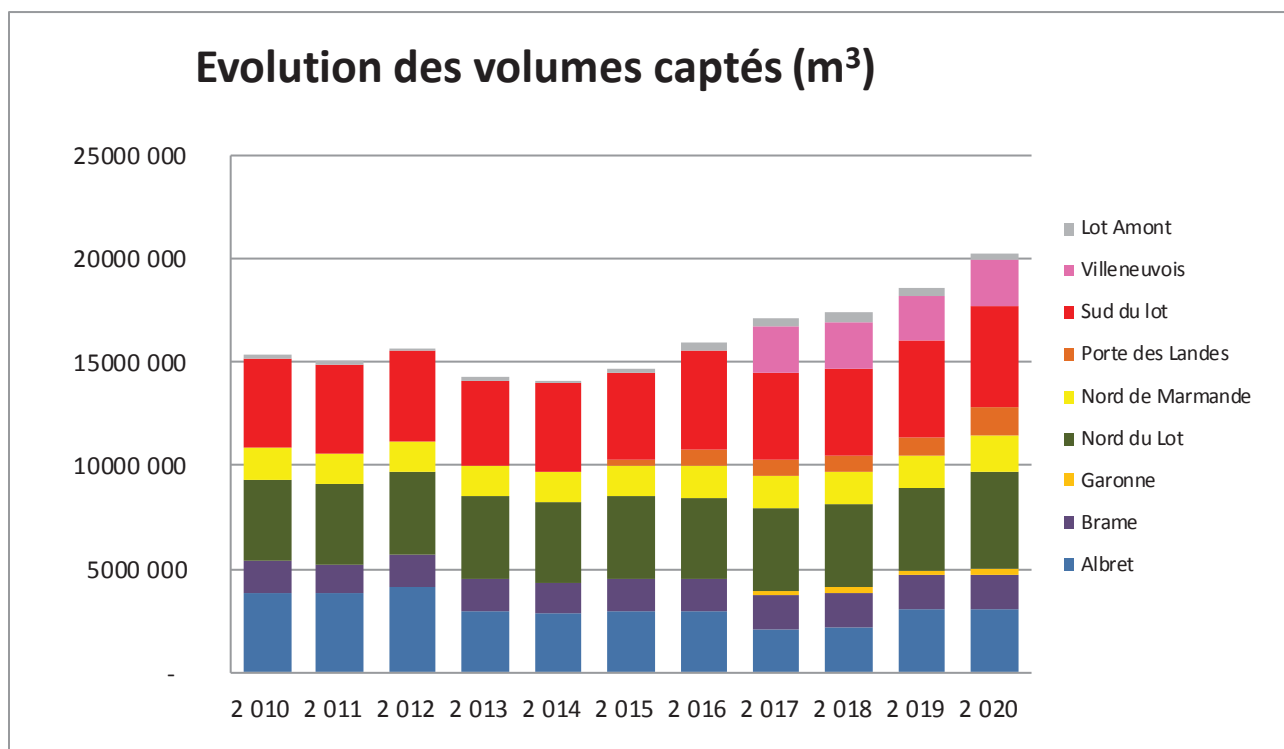


La hausse des volumes captés d'origine souterraine en 2020 provenait des sources et des forages transférés au Syndicat, dont l'eau est d'origine souterraine.

Les volumes prélevés sont présentés par captage :

Territoires	Volumes prélevés en m <sup>3</sup>	2017	2018	2019	2020
Albret	Bruch	593 272	557 107	627 846	583 283
	Nérac - Nazareth	1 461 262	1 598 924	1 517 270	1 634 458
	Reaup Lisse Pelahaut	65 927	67 659	85 453	77 126
	Guillery			473 530	389 945
	Baillard			0	0
	Lagrangette			145 928	135 547
	Darrodes			169 917	226 877
	la Gravere				
	Lartigues				
	Larousset			45 210	41 654
Brame	Maurillac	566 947	623 554	580 343	648 887
	La Brame	579 887	596 130	622 717	506 185
	Miramont	198 852	187 716	199 376	194 471
	Allemans	238 431	233 104	237 888	272 198
Garonne	Mouliot	276 868	226 708	245 550	258 951
Lot Amont	Jaubardet	4 058	14 712	12 861	22 607
	Mounet	255 047	224 796	218 298	192 962
	Camp de Garde	173 636	178 917	172 035	164 856
Nord du Lot	Bayssac	371 110	382 818	389 237	384 465
	Boudy de B.	125 036	137 382	203 737	104 753
	Bougnagou	177 799	207 854	226 508	240 315
	Gontaud	648 779	695 977	646 030	710 757
	Pinel Hauterive	2 074 965	2 010 890	1 924 372	2 319 552
	Tombeboeuf	287 425	373 465	331 376	298 184
	Beausoleil				422 192
	Savignac	286 532	289 377	288 493	282 794
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt	561 153	562 783	562 599	603 404
	Saint Pierre sur D.	571 207	521 492	560 810	660 271
	Virazeil	425 168	401 872	451 450	453 193
Porte des Landes	Clarens	365 638	337 590	365 197	300 642
	Lagagnan	447 684	466 419	481 428	553 725
	Marchepin				179 651
	Caillerot				237 912
	Luchet			7 602	66 005
Sud du Lot	Le Mail	891 861	941 222	978 068	959 014
	Cauzac	1 193 313	1 126 203	1 260 801	1 409 851
	Prayssas	744 624	764 928	691 861	650 994
	Saint Julien	849 032	789 846	888 235	1 055 823
	Lafitte	497 465	633 170	642 334	575 236
	Brot			236 709	287 043
Villeneuveois	Pontous	2 215 042	2 250 059	2 139 619	2 206 046
<b>TOTAL</b>		<b>17 148 020</b>	<b>17 402 674</b>	<b>18 630 688</b>	<b>20 311 829</b>

Les volumes prélevés sont en hausse, suite au transfert de compétence de certaines communes et la comptabilisation des volumes produits par leurs captages.



#### 1.2.7. Volumes produits

Le tableau suivant représente l'évolution des volumes produits par les différentes ressources. A noter que les volumes captés sont sensiblement équivalents aux volumes produits dans le cas des sources. En effet, il y a peu d'eaux de services utilisées, contrairement aux usines de traitement des eaux de surface où des volumes importants d'eau de service sont utilisés pour le nettoyage des filtres.

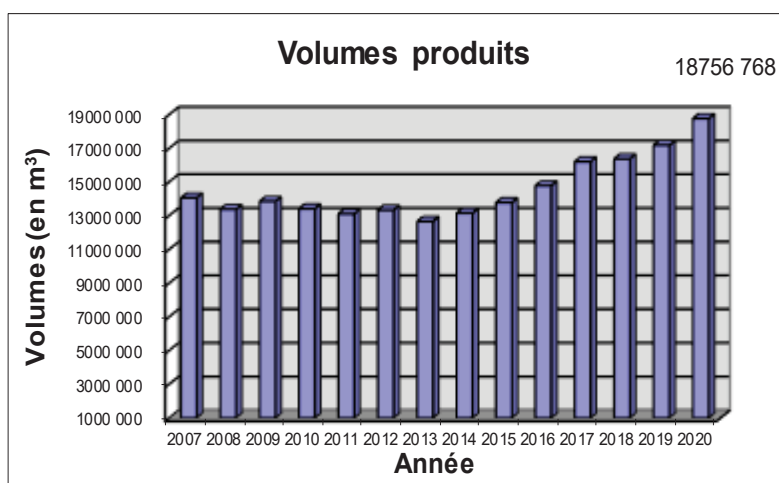
Territoires	Volumes produits en m <sup>3</sup>	2 017	2 018	2 019	2 020
Albret	Bruch	565 460	532 630	616 290	558 820
	Nérac - Nazareth	1 110 401	1 214 185	1 216 855	1 224 015
	Reaup Lisse Pelahaut	65 927	67 659	85 251	77 126
	Guillery			232 764	377 995
	Baillard			0	0
	Lagrangette			145 928	135 547
	Darrodès				
	la Gravere			114 248	152 765
	Lartigues				
	Larousset			16 315	40 633
Brame	Maurillac	519 394	593 953	567 713	589 076
	La Brame	579 887	596 130	622 717	506 185
	Miramont	198 047	190 708	199 376	194 436
	Allemans	240 957	234 860	237 888	265 209
Garonne	Mouliot	273 868	223 228	242 430	257 701

Lot Amont	Jaubardet	3 335	14 712	11 013	12 101
	Mounet	211 665	219 441	182 357	151 264
	Camp de Garde	173 636	178 917	172 035	164 856
Nord du Lot	Bayssac	371 110	382 818	389 237	384 465
	Boudy de B.	123 194	135 710	197 400	102 595
	Bougnagou	177 799	207 854	226 508	240 315
	Gontaud	620 813	683 505	628 328	670 149
	Pinel Hauterive	1 824 790	1 676 698	1 458 878	1 744 171
	Tombeboeuf	280 582	363 429	330 355	290 927
	Beausoleil				416 470
	Savignac	290 796	289 968	284 698	277 080
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt	554 719	562 510	543 020	591 302
	Saint Pierre sur D.	573 176	552 488	544 462	646 924
	Virazeil	425 021	403 167	441 510	443 806
Porte des Landes	Clarens	365 638	337 590	365 197	300 642
	Lagagnan	447 684	466 419	481 428	553 725
	Marchepin				177 974
	Caillerot				237 912
	Luchet			7 602	38 973
Sud du Lot	Le Mail	888 573	862799	975739	939086
	Cauzac	1 165 525	1099978	1245734	1406851
	Prayssas	717 609	738654	667239	635044
	Saint Julien	837 790	779388	885005	1029427
	Lafitte	493 262	634865	640018	569058
	Brot			235817	285363
Villeneuve sur Lot	Pontous	2 098 791	2 129 280	2 026 653	2 065 780
<b>TOTAL</b>		<b>16 199 449</b>	<b>16 373 543</b>	<b>17 238 008</b>	<b>18 755 768</b>

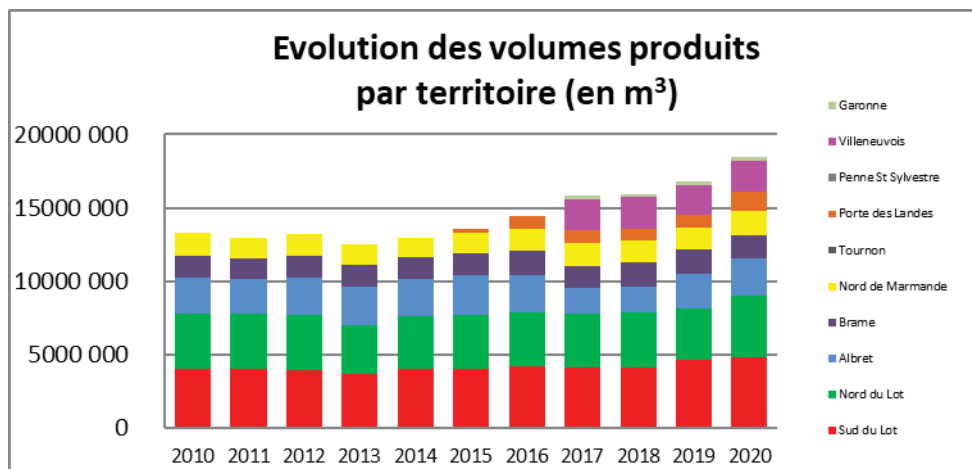
Les eaux de service des usines prélevant une eau de surface représentent une part variable des eaux captées, selon les filières de traitement :

- Nazareth (Nérac) : 25 % (19,8% en 2019, 24,1 % en 2018)
- Pinel (Pinel Hauterive) : 25 % (24,2% en 2019, 16,6 % en 2018)
- Pontous (Villeneuve-sur-Lot) : 6,4 % (5,3% en 2019, 5,4 % en 2018)

On peut extraire du tableau précédent deux histogrammes représentant l'évolution du volume total produit :



Les productions de 2013 étaient particulièrement faibles en raison de la pluviométrie. Depuis 2015, et suite aux transferts de compétences de communes et syndicats, de nouveaux captages sont entrés dans le patrimoine du Syndicat, et leurs volumes produits sont donc désormais comptabilisés.



### 1.2.8. Transferts entre unités de distribution

Il existe des transferts d'eau entre les unités de distribution de différents territoires (anciens contrats de vente et d'achat d'eau).

Territoires "vendeurs"	Territoires "acheteurs"	Volumes transférés (m3)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Albret	Sud du Lot	583	2 476	2 790	5 094	2 148
	Porte des Landes					7 967
Brame	Nord du Lot	5 421	6 791	34 751	35 460	7 665
Nord du Lot	Sud du Lot	46 282	47 032	42 354	45 631	66 564
	Nord de Marmande			76	-	-
	Villeneuvois		121	399	133	286
	Clairac Castelmoron					-
	Penne St Sylvestre	12 059	1 423	2 181	6 907	6 498
Nord de Marmande	Nord du Lot	13	-	473	218	5 273
Porte des Landes	Albret					56 026
Sud du Lot	Nord du Lot	5 003	5 502	5 292	4 947	22 744
	Lot Amont	10 271	22 542	8 421	4 199	9 950
Villeneuvois	Sud du Lot et Bias		185 324	205 225		
	Sud du Lot				1 888	1 187
	Penne St Sylvestre		349 592	348 483	307 033	308 953
	Nord du Lot		23 841	31 005	66 052	39 911
<b>TOTAL</b>		<b>79 632</b>	<b>644 644</b>	<b>681 450</b>	<b>477 562</b>	<b>535 172</b>

## 1.2.9. Vente d'eau en gros

Il existe des ventes d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau vendus à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre collectivités.

Territoires vendeurs	Services d'eau acheteurs	Volumes vendus (m3)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Albret	Armagnac Ténarèze	20 683	23 708	23 493	511 937	22 917
		2 929				
	Nérac	10 385	3 384	30 732		
	ESTIMATION Agglomération d'Agen depuis Bruch	380 000	391 006	423 862		1 099 944
	ESTIMATION Agglomération d'Agen depuis Sérignac	406 158				
Nord du Lot	Clairac-Castelmoron	196 681	226 856	176 134	201 516	
	Villeneuve sur Lot	573				
Sud du Lot	Agglo Agen	926 739	1 041 793	995 393	1 042 134	
	Aiguillon	1	-	-		
	Massoules					
	Valence Moissac				1 068	4 480
	Nord Séoune	1 685	10 625	6 184	3 391	635
Lot Amont (Tournon)	Lémance	4 759	5 770	4 986	5 923	7 114
	Nord Séoune		4 403	4 681	8 126	2 082
<b>TOTAL</b>		<b>1 950 593</b>	<b>1 703 142</b>	<b>1 660 784</b>	<b>1 765 969</b>	<b>2 296 367</b>

Jusqu'en 2016, et dans l'attente de la mise en place des compteurs de vente d'eau, les volumes partant vers des communes de l'Agglomération d'Agen n'étaient pas comptabilisés. Ils pouvaient être estimés à :

- environ 1000 m<sup>3</sup>/j depuis le forage de Bruch
- 55% de la production de l'usine de Sérignac.

Depuis 2017, les volumes vendus à l'Agglomération d'Agen depuis le forage de Bruch sont désormais comptabilisés par un compteur. L'usine de Sérignac étant transférée à l'Agglomération d'Agen, le Syndicat ne vend plus d'eau depuis Sérignac.

## 1.2.10. Achat d'eau en gros

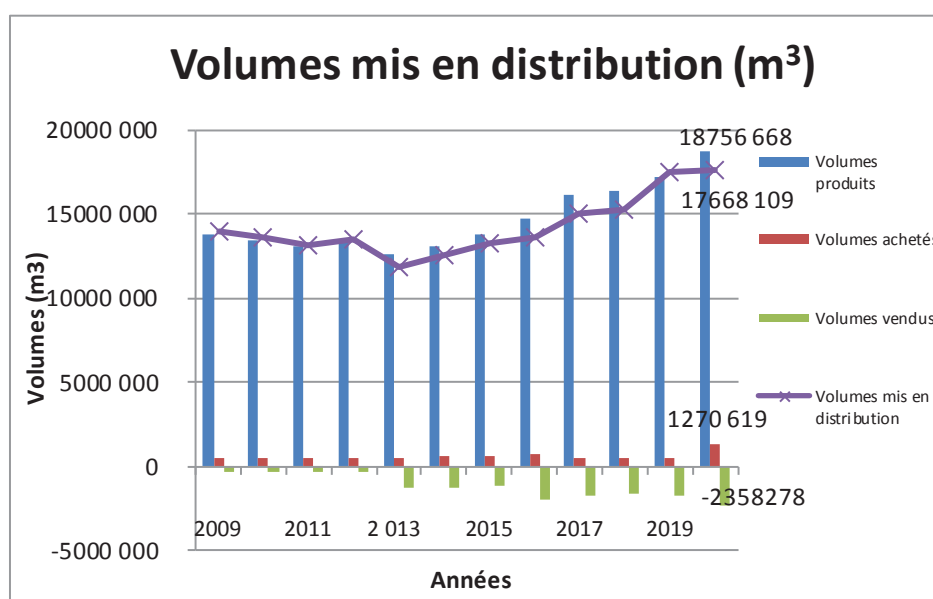
Il existe des achats d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau achetés à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre les collectivités.

Territoires acheteurs	Services d'eau vendeur	Volumes achetés (m3)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Albret	Agglo Agen		384 944	217 055	202 243	1 018 986
Brame	Sud Perigord	-	281	-	-	-
Mas d'Agenais	Tonneins		1 586	10 228	4 470	-
Nord de Marmande	Marmande	48 595	48 704	35 853	78 882	6 450
	Bassane Dropt Garonne	2 700	1 859	2 347	1 288	786
Nord du Lot	Clairac-Castelmoron	286	374	2 310	-	

	La Lémance	20 472	18 113	17 680	16 791	14 802
	Tonneins	86 502	64 710	6 828	760	20 325
	Villeneuve sur Lot	45 782				
Lot Amont (Penne St Sylvestre)	Villeneuve sur Lot	365 296				
Porte des Landes	Damazan Buzet	1 380	1 530	1 016	1 131	
	Xaintraillles Montgaillard				7 049	
Sud du Lot	Agglo Agen		120	165	926	236
	Aiguillon	1	1 062	196		
	Valence Moissac	1 550	1 611	1 757	249	3 509
Sud du Lot - Bias	Villeneuvois	165 076				
Sud de Marmande	Garonne Guyenne			225 324	200 726	203 397
Lot Amont (Tournon)	La Lémance	2 112	2 234	2 581	2 183	2 128
<b>TOTAL</b>		<b>739 752</b>	<b>527 128</b>	<b>523 340</b>	<b>516 698</b>	<b>1 270 619</b>

### 1.2.11. Volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution dans les réseaux sont calculés par la somme des volumes produits et des volumes achetés, moins les volumes vendus en gros.



On peut constater l'augmentation des volumes produits depuis 2013, notamment due aux transferts de compétences de certaines communes et syndicats possédant des captages d'eau.

Les volumes mis en distribution suivent la demande de consommation. En effet, le nombre d'abonnés a également connu une hausse régulière depuis 2013.



## 1.3 La Distribution

### 1.3.1. Les ouvrages de stockage

Les ouvrages de stockage permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'incident grave, sur les conduites ou les stations de refoulement.

La capacité totale de stockage sur le Syndicat est la suivante :

Territoire	Nombre de réservoirs	Capacité totale en m <sup>3</sup>
Albret	31	13 645
Brame	15	7 050
Garonne	7	2 170
Lot Amont	13	3 129
Nord du Lot	48	25 210
Nord de Marmande	12	5 875
Porte des Landes	10	4 735
Sud du Lot	37	18 185
Villeneuvois	8	7 450
<b>Capacité de stockage</b>	<b>181</b>	<b>87 449</b>

En permanence, un volume minimal de 120 m<sup>3</sup> est conservé dans les réservoirs de plus de 200 m<sup>3</sup>, et un minimal de 60 m<sup>3</sup> pour les autres réservoirs, pour les services d'incendie.

Le Syndicat réalise chaque année, pour le maintien en état de son patrimoine, des travaux de réhabilitation de ses réservoirs et châteaux d'eau. Ces travaux consistent en la mise en sécurité des ouvrages, la reprise intérieure et extérieure du génie civil ainsi que l'étanchéité des cuves et des dômes.

Les réservoirs suivants ont été réhabilités en 2020 : le Gat (Callonges), Pinel le Roc, St Pastour, Jurques, Peyrama (Casteljaloux).

Des réhabilitations de réservoirs sont prévues en 2021-2022 :

Massoulès, Monflanquin, Cancon Haut service et Cancon bas service, Monclar bourg (Haut service), Jolibeau (Villeneuve), Bordesoule (Casteljaloux), le Truc (Bruch), Beauville, Pauhliac, Duras, Bécanne (Port Sainte Marie), Laudie (Pujols), Collège (Nérac), surpresseur de Gardères (Moncrabeau), ainsi que les bâches d'eau traitée du forage de St Pierre (Saint-Pierre-sur-Dropt), de Camp de Garde (Tournon-d'Agenais) et du puits de Lagagnan (Pompogne).

### 1.3.2. Le réseau de distribution

La longueur totale du réseau hors branchements est la suivante :

Linéaire de réseau (en km)	2 017	2 018	2 019	2 020
Albret	1 147	1 153	1 368	1 359
Brame	970	970	971	1 071
Garonne	158	261	269	262
Lot Amont	400	402	403	402
Nord du Lot	2 192	2 186	2 240	2 441
Nord de Marmande	775	772	775	779
Porte des Landes	585	585	593	810
Sud du Lot	1 614	1 609	1 562	1 570
Villeneuvois	202	201	249	250
<b>Linéaire Total</b>	<b>8 043</b>	<b>8 139</b>	<b>8 430</b>	<b>8 946</b>

En 2016, la hausse du linéaire du territoire de Porte des Landes provient de l'intégration de 15 communes de l'ancien SIVOM de Casteljaloux. En 2017, elle s'explique par le transfert de 7 communes du Mas d'Agenais et de Villeneuve-sur-Lot, en 2018 les 4 communes du Sud de Marmande.

En 2019, l'augmentation provient du transfert de 8 communes à l'Albret ainsi qu'Aiguillon (rattachée au Sud du Lot). Le linéaire de la commune de Bias était comptabilisé dans le Sud du Lot jusqu'en 2018, et désormais dans le territoire de Villeneuvois depuis 2019.

En 2020, la hausse du linéaire s'explique par l'intégration du linéaire des communes des anciens syndicats de Damazan-Buzet et de Clairac-Castelmoron.

Les densités d'abonnés sont très variables selon les territoires. En effet, certains secteurs sont urbains, avec un faible linéaire de réseau qui dessert un nombre important d'abonnés (Villeneuvois), et inversement, dans les secteurs ruraux, des linéaires importants de réseaux sont nécessaires pour alimenter un nombre plus faible d'abonnés.

Territoires	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau (en km)	Densité (en ab / km)
Albret	14 783	1 373	11
Brame	9 777	1 071	9
Garonne	3 129	262	12
Lot Amont	4 140	402	10
Nord du Lot	21 994	2 441	9
Nord de Marmande	9 606	779	12
Porte des Landes	7 913	810	10
Sud du Lot	15 975	1 566	10
Villeneuvois	13 583	250	54
<b>Linéaire Total</b>	<b>100 900</b>	<b>8 956</b>	<b>15</b>

Le linéaire est présenté par commune dans le tableau page suivante.

## Linéaire de réseau EAU POTABLE en mètres

Brame	2020	Nord du Lot	2020	Nord de Marmande	2020	Albret	2020	Sud du Lot	2020	Garonne	2020
Agnac	33 535	Agné	7 955	Auriac sur Dropt	9 147	Andiran	26 500	Aiguillon	95 280	Calonges	2 152
Allemands du Dropt	21 865	Armillac	14 761	Baleysvignes	14 291	Barbaste	53 000	Aliezet Cazeneuve	24 497	Caumont	2 109
Bourgougnague	28 271	Beugas	51 290	Beaupuy	282 900	Bruch	41 100	Auradou	2 958	Fourques	3 410
Bournel	20 525	Birac sur Trec	35 310	Cambes	158 64	Calignac	35 000	Bazens	32 679	Laguerre	1 787
Chazac	20 525	Boudry de B	21 414	Castelnaud sur Cupie	31 591	Espiens	32 200	Beauville	51 094	Marmande	1 524
Castillonmès	52 029	Brunac	18 486	Caubon St Sauveur	21 201	Feugarolles	51 900	Blaymont	25 113	Mas d'Agenais	3 911
Cavarc	19 216	Cancon	67 360	Duras	52 477	Fioux	30 300	Bourran	28 340	Monheurt	1 809
Devillac	18 309	Casseneuil	62 922	Escassefort	238 15	Francescas	40 300	Cassignas	12 474	Razimet	1 978
Doudrac	13 496	Castelmoron sur Lot	56 296	Escottes	14 991	Fréchou	24 200	Castella	17 188	Ste Marthe	2 001
Douzaïns	30 104	Castelnaud de G	43 068	Lachapelle	34 39	Lamontjoie	37 500	Cautzac	33 978	Senestis	2 447
Ferrensac	22 446	Clairac	87 232	Lagupie	202 35	Lannes	55 600	Clermont Dessous	37 812	Villeton	2 700
La Sauvetat du Dropt	24 751	Coulx	29 035	Levignac de Guyenne	383 96	Lasserre	8 000	Cours	22 095	TOTAL	26 829
Lalandusse	20 219	Fauguerolles	20 129	Loubès Bernac	277 45	Lavardac	28 500	La Croix Blanche	29 667		
Lauzun	62 262	Faujilet	32 490	Marmande	556 14	Mézin	71 500	Dolmayrac	43 774	Porte des Landes	2020
Lavergne	35 529	Fongrave	21 703	Mauvezin sur Cupie	298 40	Moncaut	33 700	Dondas	32 254	Allons	5 000
Mazières Naresse	16 581	Gavaudun	35 679	Monteton	202 86	Moncrabeau	84 400	Engayrac	23 495	Ambrus	300
Miramont de Guyenne	61 837	Gontaud de N	63 066	Pardailhan	288 37	Mongailhard	13 544	Fréguimont	12 692	Anzez	3 408
Montauriol	21 636	Gratoloup St Gayrand	37 108	St Astier	172 25	Montagnac sur A	46 900	Frespèch	24 405	Beauziac	3 000
Montaut	28 368	Hautevignes	16 881	St Avit	129 19	Montesquieu	54 000	Galapian	21 993	Buzet sur Baise	5 020
Moustier	20 537	Labretonie	19 925	St Gérard	89 47	Nérac	215 000	Granges sur Lot	11 102	Casteljaloux	11 500
Parranquet	19 041	Lacausasade	19 245	St Jean de Duras	208 41	Nomdieu	28 700	Hautefage la Tour	54 151	Caubeyres	21 823
Peyrières	18 689	Laparade	27 357	St Martin Petit	18 717	Pompiey	22 100	Lacépède	18 078	Damazan	44 137
Puysserampion	20 845	Laperche	14 818	St Pardoux du Breuilh	173 16	Poudenas	30 600	Lafitte sur Lot	32 067	Fargues sur Ourbise	41 253
Ravet	15 251	Laussou	34 776	St Pierre sur Dropt	186 30	Réaup Lisse	61 400	Lagarigue	9 468	Grezet-Cavagnan	31 500
Rives	24 340	Le Lédar	37 375	St Sernin de Duras	379 54	St Pé St Simon	32 000	Laroque Timbaut	53 564	Labastide Castel Am.	26 500
Roumagne	23 015	Longueville	10 469	St Bazelle	604 80	St Vincent de L	30 200	Laugnac	36 820	La Réunion	41 000
Sérignac Péboudou	26 498	Lougratte	38 422	Savignac de Duras	244 37	Ste Maure de P	38 000	Lusignan Petit	15 541	Leyritz-Moncaissin	29 400
Seyches	51 435	Monbahus	60 348	Soumensac	203 68	Saumont	14 500	Madaillan	43 938	Puch d'Agenais	50 000
St Colomb de Lauzun	54 414	Monclar	45 312	Ste Colombe de Duras	171 28	Sos	65 300	Massels	17 634	Ste Gemme Martailiac	24 800
St Etienne de Villérial	30 169	Monflanquin	155 642	Villeneuve de Duras	60 303	Vianne	6 700	Monbalen	27 870	Saint Léger	11 191
St Martin de Villérial	115 703	Monségur	30 623	Virazeil	779 490	TOTAL	21 166	Montpezat d'Agenais	42 329	Saint Léon	20 110
St Pardoux Isaac	22 463	Montagnac sur L	42 669	TOTAL	779 490	Xaintraillès	1 359 335	Port Sainte Marie	60 906	St Martin Curton	40 200
St Quentin du Dropt	22 027	Montastruc	46 312	Nord du Lot	2020	TOTAL	1 359 335	Praysas	50 520	St Pierre de Buzet	18 037
Tourliac	8 749	Montignac de L	36 243	fin	2020			Pujols	94 882	Pompage	33 400
Villérial	40 148	Montignac T	13 553	Sauvetat sur Lède	33 957	Lot Amont	2020	Puymirol	54 626	Pindères	37 500
TOTAL	1 071 043	Moulinet	10 641	Savignac sur Leyze	32 640	Anthé	25 738	Saint Antoine de Ficalba	36 474	Saumejan	17 900
		Pailloles	20 589	Segalas	26 822	Auradou	21 636	Saint Jean de Thurac	19 009	Villefranche du Queyran	25 500
		Paulhiac	41 159	Taillebourg	13 081	Cazideroque	27 778	Saint Laurent	11 478	TOTAL	810 479
		Pinel Hauteolive	47 692	Tombeboeuf	34 750	Courbiac	13 824	Saint Martin de Beauville	13 448		
		Puymiclan	53 372	Tonneins	76 384	Dausse	23 400	Saint Maurin	47 237		
		St Aubin	39 189	Tourtres	21 570	Massoules	15 971	Saint Robert	12 377	Sud du Lot	2020
		St Barthélémy	34 209	Trentels	40 896	Penne d'Agenais	115 581	Saint Romain le Noble	23 291	fin	
		St Etienne de F	23 196	Varès	36 916	St Sylvestre	61 897	Saint Sarcos	26 402	Sembas	22 074
		St Eutrope de Born	72 874	Verteuil	33 582	Tournon	21 572	Le Temple sur Lot	42 699	Tayrac	28 429
		St Maurice	11 251	Villebramar	15 112	Trémons	26 920	Sainte Colombe de Villeneuve	32 518	Le Temple sur Lot	42 699
		St Pastrour	33 824	Villeneuve sur Lot	148 026	Valeilles	18 119	Sainte Livrade sur Lot	NL	Villeneuve sur Lot	NL
		Ste Livrade	124 328	TOTAL	2 441 421	TOTAL	402 332	La Sauvetat de Savères	21 573	Total	1 570 189
		Salles	36 844								

## 1.3.3. Renouvellement du réseau d'eau potable

Le renouvellement de réseaux fuyards et des branchements permet de diminuer les pertes en eau sur le territoire, et d'entretenir le patrimoine.

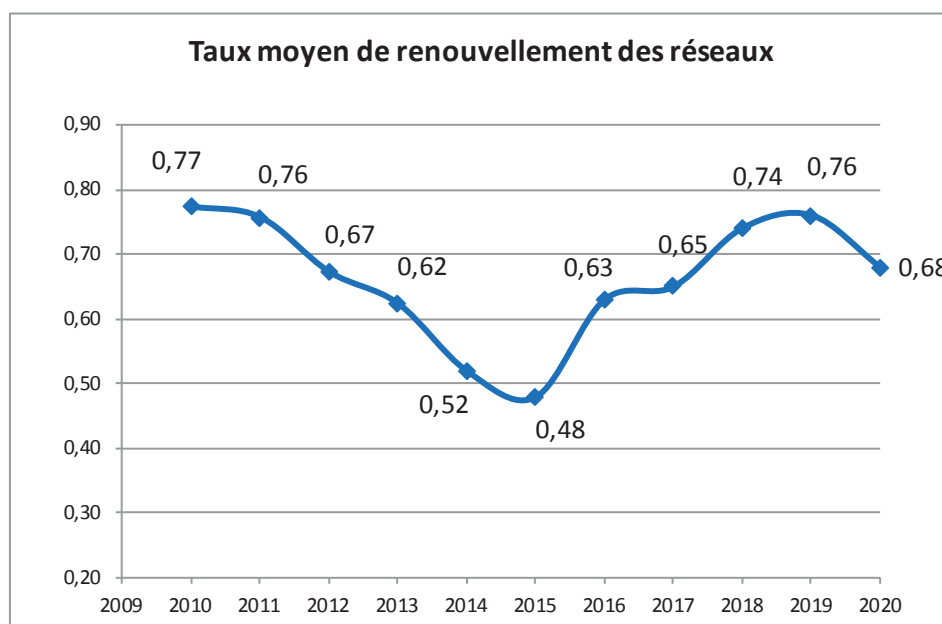
Le linéaire de réseau renouvelé (hors branchements) est présenté ci-dessous :

Linéaire renouvelé	2018	2019	2020
Albret	4 019	17 573	4 782
Brame	6 918	6 166	641
Garonne	1 665	4 876	1 560
Lot-Amont	5 249	5 505	6 205
Nord du Lot	14 360	12 060	7 130
Nord de Marmande	6 056	3 502	11 254
Porte des Landes	2790	11981	6597
Sud du Lot	10 477	4 260	12 929
Villeneuve sur Lot	0	1751	1234
<b>Total</b>	<b>51 534</b>	<b>67 674</b>	<b>52 332</b>

L'indice P107.2 exprime le taux de renouvellement du réseau (sans tenir compte du linéaire des branchements renouvelés).

Le taux de chaque territoire est calculé à partir de la moyenne de longueurs de réseaux renouvelés hors branchement depuis quatre années, rapporté au linéaire de réseau de l'année en cours. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

Le taux de renouvellement s'élève à **0,68 %**.



La baisse du taux de renouvellement jusqu'en 2014 s'expliquait par la difficulté à contracter des emprunts auprès des organismes bancaires depuis 2009. Par ailleurs, le Syndicat avait souhaité tirer un bilan de l'efficacité du programme de renouvellement des réseaux des années antérieures au regard des pertes d'eau, avant de relancer de nouveaux programmes de travaux. Les nouveaux programmes de travaux ont recommencé en 2014.

Il est important de noter que le Syndicat renouvelle les branchements jusqu'au compteur des abonnés, en même temps que les réseaux, et réalise le déplacement des niches des compteurs sur le domaine public.

Des indices, détaillés dans les pages suivantes, permettent d'évaluer la connaissance du Syndicat concernant ses réseaux d'eau potable.

#### 1.3.4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Suite au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, modifié en décembre 2013, un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux doit être évalué. Cet indice est calculé à partir de notes attribuées à des éléments permettant d'apprécier l'étendue de la connaissance et de la gestion des réseaux.

La valeur maximale de l'indice est de 120. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire. L'indice global de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **106/120**. Selon les territoires, la connaissance des périodes de pose n'est pas connue sur l'ensemble des réseaux, le plan de réseau ne mentionne pas la localisation de tous les branchements, et un programme pluriannuel détaillé de renouvellement des canalisations, avec estimatif, n'est pas totalement mis en œuvre.

#### 1.3.5. Fuites sur le réseau de distribution

Le nombre d'intervention des exploitants dans la réparation de fuites sur le réseau ou sur branchements est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020
Fuites réparées sur branchements	975	924	766	<b>1 043</b>
Fuites réparées sur réseau	1 530	1 408	1 559	<b>1 583</b>
Nombre total de fuites réparées	2 505	2 332	2 325	<b>2 626</b>
<b>Recherche de fuites (km)</b>	6 322	2 953	1 526	<b>1 597</b>

#### 1.3.6. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau se calcule en divisant les volumes distribués par le réseau (consommés et vendus en gros) par les volumes introduits dans le réseau (produits et achetés en gros).

Les volumes consommés tiennent compte des volumes faisant l'objet d'une estimation :

- volumes de service : nettoyage des réservoirs, désinfection des réseaux après travaux, purges et lavage des conduites, analyseurs en ligne...
- volumes consommés sans comptage : essai des poteaux incendie, fontaines sans compteur, lavage de la voirie...

Certains volumes échappent à la comptabilisation : il s'agit des fuites, mais également de piquages frauduleux, et d'utilisations non autorisées des poteaux incendie...

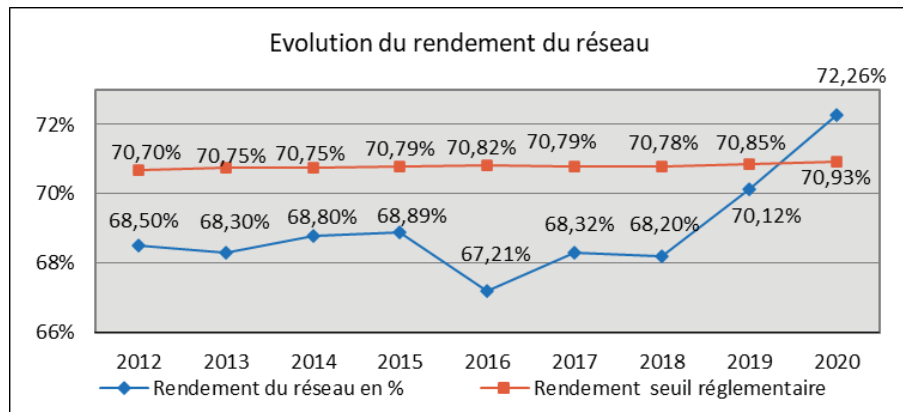
Le Syndicat calcule les rendements par territoires.

\*Remarque :

En 2019 et 2020, les volumes consommés par les abonnés du Sud du Lot des communes de Ste Livrade et de Villeneuve sur Lot ont entièrement été comptabilisés sur le territoire du Nord du Lot, d'où une baisse du rendement du Sud du Lot et une hausse de celui du Nord du Lot.

Territoire	Rendement		
	2018	2019	2020
Albret	67,50	67,40	72,39
Brame	71,64	71,55	79,13
Garonne			73,44
Lot-Amont			73,90
Mas d'Agenais	74,50	69,50	
Nord du Lot	67,53	74,68	71,60
Nord de Marmande	70,10	69,00	63,58
Penne Saint Sylvestre	58,36	66,93	
Porte des Landes	83,20	79,70	79,20
Sud du Lot	66,35	63,44	67,00
Sud de Marmande	64,87	72,89	
Tournon	66,47	79,34	
Villeneuvois	79,30	78,00	78,55

L'évolution du rendement global du Syndicat EAU47 est présentée ci-dessous :



Depuis 2014, les volumes de service et les volumes non comptés sont estimés conformément aux règles établies par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Pour le calcul du rendement global d'Eau 47, les volumes vendus et achetés en gros ne sont comptabilisés que lorsqu'ils concernent des collectivités voisines d'EAU47 (paragraphes 1.2.6 et 1.2.7).

### 1.3.7. Rendement seuil

Conformément au décret du 27 janvier 2012 concernant les rendements, le rendement seuil qu'il convient d'atteindre dans le cas où les prélèvements sur les ressources en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) sont supérieurs à 2 millions de m<sup>3</sup> par an, s'élève à :  
 $70 + (\text{indice de consommation} / 5)$

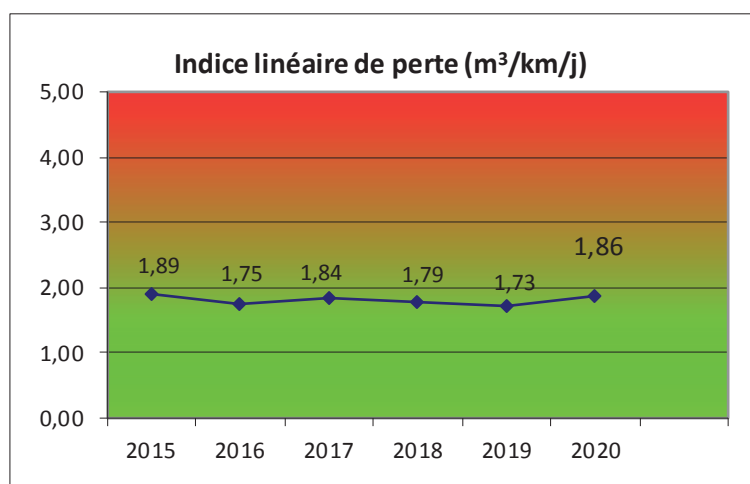
En 2020, le rendement seuil est calculé à **70,93 %**.

Rendement seuil réglementaire	2017	2018	2019	2020
Volume comptabilisé 365 jours	9 611 546	9 611 546	10 456 193	11 584 562
Volume consommé sans comptage	18 884	18 884	22 797	23 421
Volume de service	227 487	227 487	306 994	356 853
Volume vendu hors EAU47	1 665 465	1 665 465	1 774 095	2 296 367
linéaire	8 043	8 139	8 139	8 430
<b>Indice</b>	<b>70,79</b>	<b>70,78</b>	<b>70,85</b>	<b>70,93</b>

Le rendement du Syndicat en 2020 est supérieur au rendement seuil.

### 1.3.8. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau est égal au volume perdu par les réseaux, par jour et par kilomètre de réseau. Réglementairement, l'indice doit être calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.



L'indice linéaire de perte est en légère hausse.

Selon la densité de 15 abonnés par km de réseau, le Syndicat se situe en milieu rural (densité inférieure à 25). L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable.

Classement des indices linéaires de pertes	
ILP Bon	ILP < 1,5
ILP Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5
ILP Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4
ILP Mauvais	4 < ILP

## 1.3.9. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Il s'agit du nombre de coupures d'eau (par milliers d'abonnés) survenues au cours de l'année, pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance.

L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

En 2020, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé était de : **20,8 pour 1 000 abonnés.**

## 1.3.10. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

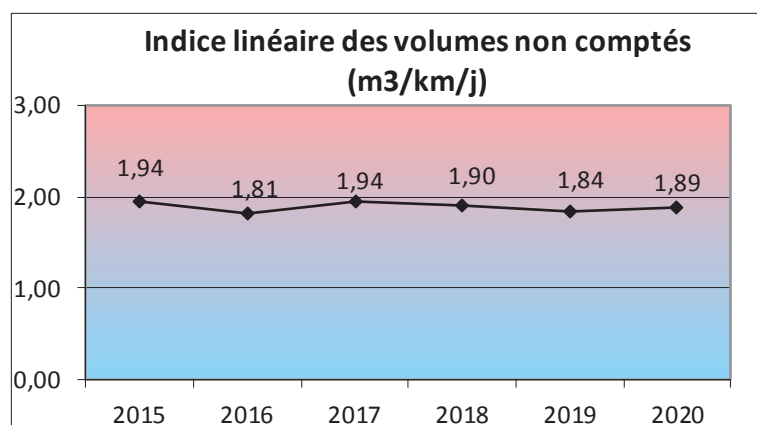
Cet indicateur permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage, comme par exemple les purges de réseau et réservoirs, les nettoyages de châteaux d'eau, les fuites, mais également les essais et manœuvres sur les poteaux incendie.

Cette valeur reflète la gestion des eaux non comptabilisées (fuites, volumes de service) et l'efficacité de la gestion du réseau.

Cet indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté (volumes introduits dans le réseau moins les volumes facturés) rapporté au kilomètre de réseau.

Une diminution de cet indice signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés, mais ne permet pas de déterminer un niveau de fuites, car il y a toujours des volumes consommés non comptés (pour le service). Cet indicateur est témoin d'un comptage exhaustif et une meilleure gestion du réseau, notamment avec l'utilisation de la sectorisation pour la recherche de fuites.

L'indice linéaire de volumes non comptés est assez stable.



L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de chaque territoire.

Cet indice est en corrélation avec l'indice linéaire de pertes.

## 1.3.11. Recherche de fuites

Le Syndicat EAU47 a renforcé depuis 2017 son expertise de recherche de fuites. En effet, il est nécessaire d'avoir une vision sur les recherches de fuites des exploitants, ainsi que la sectorisation.

Pour cela, des outils et des procédures ont été mis en place pour définir au mieux les travaux de renouvellement de réseaux fuyards, ceci dans l'objectif de poursuivre la réduction des pertes d'eau et améliorer les rendements de réseau.

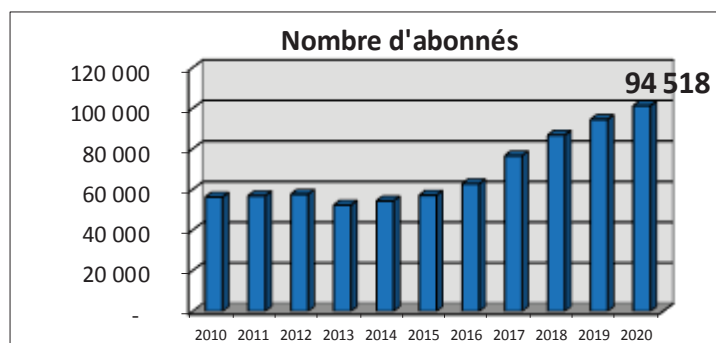
Ce travail est réalisé en exploitant notamment les données issues des compteurs de sectorisation, des bilans d'intervention réalisés par les exploitants, et la mise en place de campagnes nocturnes de recherche de fuites.

La recherche de fuites a concerné 1 597 km en 2020.



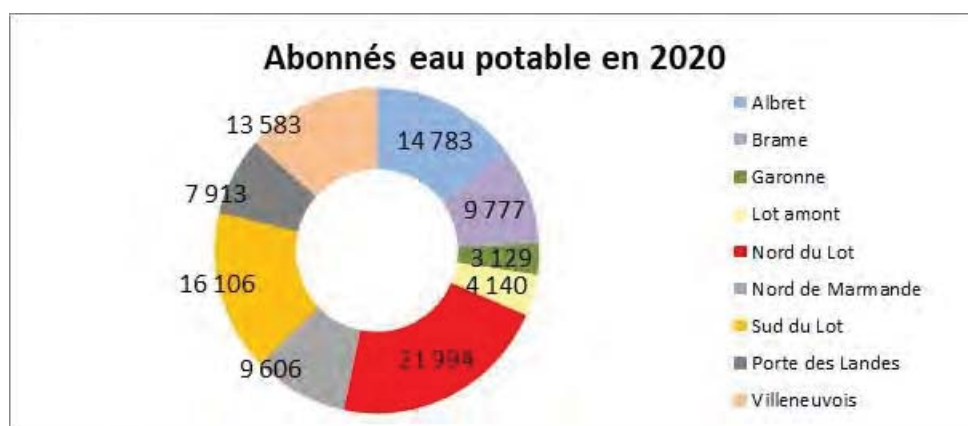
## 1.4.1. Les chiffres-clés

Le nombre d'abonnés est présenté dans le graphique suivant.



La baisse du nombre d'abonnés en 2013 provient du transfert de compétence de certaines communes vers l'Agglomération d'Agen.

La hausse du nombre d'abonnés depuis 2013 provient principalement de l'intégration de nouveaux territoires : la commune de Casteljaloux en 2015, les anciens Syndicat de Penne d'Agenais et SIVOM de Casteljaloux en 2016, l'ancien syndicat du Mas d'Agenais et la commune de Villeneuve-sur-Lot en 2017, le syndicat du Sud de Marmande en 2018, la commune d'Aiguillon et les communes de l'Albret en 2019, les anciens syndicats de Damazan-Buzet et Clairac-Castelmoron en 2020.



L'estimation du nombre d'habitants desservis est présentée dans le tableau suivant :

Estimation du nombre d'habitants desservis	
Albret	29 085
Brame	26 660
Garonne	5 753
Lot Amont	7 785
Nord du Lot	74 180
Nord de Marmande	25 700
Porte des Landes	13 207
Sud du Lot	50 036
Villeneuvois	25 630
<b>Nombre d'habitants</b>	<b>258 036</b>

### 1.4.2. Nouveaux branchements

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (hors réalisation de branchement neuf) est fixé par le syndicat :

Délai maximal d'ouverture de branchement	
Albret	<b>1 jour ouvré</b>
Brame	<b>1 jour ouvré</b>
Mas d'Agenais	<b>1 jour ouvré</b>
Nord du Lot	<b>1 jour ouvré</b>
Nord du Lot Clairac Castelmoron	<b>1 jour ouvré</b>
Nord de Marmande	<b>1 jour ouvré</b>
Penne Saint Sylvestre	<b>1 jour ouvré</b>
Porte des Landes	<b>1 jour ouvré</b>
Sud du Lot	<b>1 jour ouvré</b>
Sud de Marmande	<b>1 jour ouvré</b>
Tournon	<b>1 jour ouvré</b>
Villeneuveois	<b>6 heures</b>

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de **100%**. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire.

### 1.4.3. Branchements en plomb

Lorsque des branchements en plomb sont identifiés, le Syndicat met en œuvre une programmation de travaux pour les supprimer et les remplacer par des conduites conformes à la réglementation.

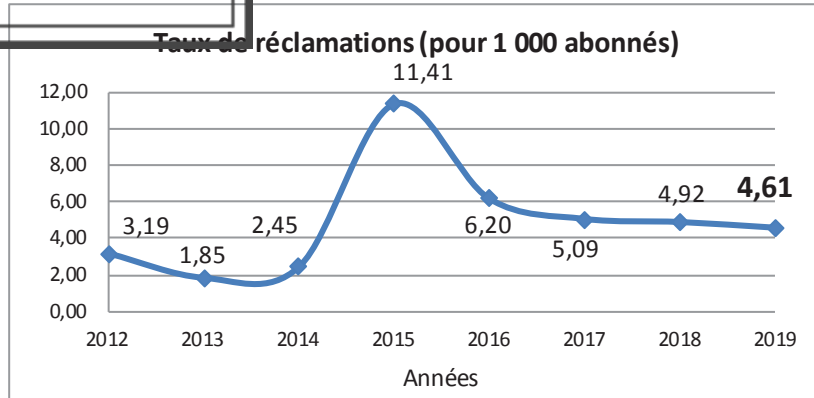
Sur le territoire de l'Albret, suite au transfert de la compétence eau potable par plusieurs communes, près de 300 branchements en plomb ont été identifiés. Un programme de renouvellement va être mis en œuvre dès 2021 pour les renouveler.

En 2020, aucun branchement en plomb n'a été renouvelé.

### 1.4.4. Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix de l'eau.

Les réclamations sont essentiellement adressées aux exploitants.

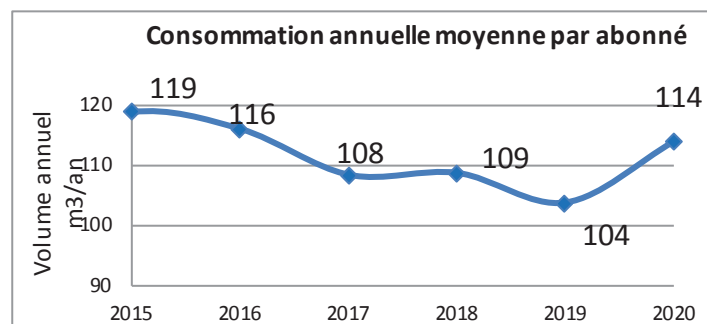


L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire. En 2020, il y a eu **437** réclamations, pour **101 285** abonnés.

### 1.5 La Consommation

La consommation moyenne par abonné est calculée en divisant les volumes facturés par le nombre d'abonnés.

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'abonnés	70 904	62 803	86 768	94 514	101 285
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	8 185 527	7 283 155	9 426 872	9 800 933	11 535 339
<b>Consommation moyenne par abonné (m<sup>3</sup>/ab/an)</b>	<b>115</b>	<b>116</b>	<b>109</b>	<b>104</b>	<b>114</b>



On observe que la consommation moyenne par abonné était en baisse depuis 2007 mais a connu une nouvelle hausse en 2015 et en 2020, en raison des températures estivales élevées. Elle est tout de même inférieure à la moyenne nationale théorique, qui est de 120m<sup>3</sup>/an par abonné.

La consommation annuelle par abonné n'est pas identique selon les territoires :

Volumes annuels par abonné (m <sup>3</sup> )	2017	2018	2019	2020
Albret	113	109	98	97
Brame	106	107	89	121
Garonne				101
Lot Amont				108
Mas d'Agenais	98	95	98	
Nord du Lot	117	118	115	131
Nord de Marmande	104	112	120	110
Penne St Sylvestre	99	101	97	
Porte des Landes	117	117	116	124
Sud du Lot	118	116	103	122
Sud de Marmande			101	
Tournon	140	145	152	
Villeneuve		84	84	93
<b>Moyenne</b>	<b>117</b>	<b>108</b>	<b>109</b>	<b>114</b>

Ces différences s'expliquent par des spécificités de chaque territoire et des présences de gros consommateurs (industriels, installations d'accueil touristique etc.). Les consommateurs ayant un volume facturé supérieur à 500 m<sup>3</sup> sont des mairies (établissements scolaires, piscines...), des maisons de retraite, des entreprises : Maître Prunille, Medica France, Danival, D'Aucy...

Le nombre d'abonnés par commune ainsi que leurs consommations sont présentés en page suivante.





## 1.6 La qualité de l'eau

### 1.6.1. Prélèvements et Analyses

Afin de vérifier la potabilité de l'eau au sens de l'article 19 du Code de la Santé Publique, la qualité de celle-ci est régulièrement contrôlée par des analyses d'autosurveillance de l'exploitant, mais également lors du Contrôle Sanitaire Obligatoire, réalisé par l'Agence Régionale de Santé.

Les paramètres analysés sont très nombreux, parmi les familles suivantes : paramètres organoleptiques (couleur, odeur, saveur), physicochimiques (conductivité, température, pH...), microbiologiques (coliformes totaux, streptocoques, bactéries aérobies revivifiables...), métaux lourds (fer dissous, manganèse, cuivre, zinc, aluminium...), pesticides (triazines, organochlorés, carbamates...), substances toxiques (mercure, sélénium, cyanure, arsenic...)

Le programme d'analyses est établi conformément aux prescriptions du Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001, modifié par le décret du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Des prélèvements et les analyses sont effectués par le Laboratoire Départemental de l'Eau de Haute Garonne, agréé par le Ministère de la Santé.

Les prélèvements sont réalisés sur l'eau brute, l'eau traitée, et l'eau distribuée. En effet, celle-ci peut être dégradée lors de son passage dans les canalisations.

### 1.6.2. Conformité des prélèvements

Il existe 2 types d'exigences de qualité selon le Code de la Santé Publique :

- Limites de qualité : les eaux doivent obligatoirement présenter des teneurs inférieures ou égales à ces limites de qualité ;
- Références de qualité : valeurs indicatives établies à des fins de repère ou de suivi qualitatif.

Les indices de conformité sont calculés par territoire, puis pondérés par le volume total consommé et vendu en gros de chaque territoire.

2020	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité bactériologique
Albret	102	100	98%
Brame	44	44	100%
Garonne	24	24	100%
Lot Amont	40	40	100%
Nord du Lot	131	131	100%
Nord de Marmande	55	55	100%
Porte des Landes	50	50	100%
Sud du Lot	14	14	100%
Villeneuveois	56	56	100%
<b>Indice Pondéré</b>	<b>414</b>	<b>414</b>	<b>100%</b>

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1) : **100 %**

2020	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité physico-chimique
Albret	122	111	91%
Brame	44	44	100%
Garonne	27	27	100%
Lot Amont	41	39	95%
Nord du Lot	143	143	100%
Nord de Marmande	57	56	98%
Porte des Landes	56	56	100%
Sud du Lot	75	75	100%
Villeneuveois	56	56	100%
<b>Indice Pondéré</b>	<b>559</b>	<b>494</b>	<b>98%</b>

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P101.1) : **98 %**.

La qualité de l'eau distribuée par le Syndicat EAU47 a majoritairement respecté les limites de qualité. Quelques dépassements de références de qualité ont été observés, notamment en fer, plomb et turbidité, sans incidence sur la qualité bactériologique.

L'eau distribuée par le Syndicat EAU47 est de bonne qualité.

### 1.6.3. Recherche de Chlorures de Vinyle Monomère (CVM)

Selon l'instruction ministérielle de la direction générale de la Santé du 18/10/2012, modifiée par celle du 29/04/2020, l'ARS réalise depuis 2014 une recherche spécifique des CVM résiduels.

Ces CVM sont issus de la dépolymérisation des Poly-Chlorure de Vinyle (PVC) constituant les canalisations. Les recherches sont portées sur des antennes spécifiques du réseau, répondant à plusieurs critères (pose avant 1980, temps de séjour important). Des dépassements de la limite de qualité <0,5 µg/l ont été observés sur certaines antennes. Face à ces dépassements de seuil, le Syndicat a mis en place une procédure.

Une attention particulière est portée durant l'été. En effet, la chaleur est un des paramètres favorisant la migration des CVM dans l'eau.

- Si des dépassements sont observés sur des nouvelles antennes investiguées, l'exploitant du réseau doit réaliser une recherche afin d'affiner les tronçons incriminés, et de positionner une purge automatique au meilleur emplacement. Celle-ci permet une circulation dans les antennes peu sollicitées. Les volumes rejetés dans le milieu naturel sont comptabilisés comme volumes de service.
- Sur certains secteurs, déjà identifiés lors des précédentes campagnes de mesure, des analyses sont réalisées au printemps et durant l'été. Si des dépassements sont observés, et que le réglage des purges en place ne suffit pas à maintenir une qualité d'eau conforme à la norme, des restrictions de consommations peuvent être mises en place.

Sur le territoire d'EAU47, de nouvelles antennes feront l'objet d'une recherche spécifique les 5 prochaines années. En 2020, ce sont 73 nouvelles antennes qui ont été soumises à investigation. Le taux de non-conformité de ces nouveaux points s'est porté à 27%. Des purges manuelles ont été



réalisées, et des purges automatiques avec comptage de l'eau versée au milieu naturel ont été installées.

Le volume total purgé en 2020 s'élève à plus de 165 000 m<sup>3</sup>.

De plus, chaque année, les secteurs identifiés non conformes continuent de faire l'objet d'une surveillance régulière et d'analyses de ce paramètre.

Dans le cas de la persistance de la non-conformité, des renouvellements de canalisation ont également été réalisés, ou sont envisagés sur certaines antennes. Ces renouvellements ne sont pas systématiques car leurs coûts sont élevés et chaque situation doit être analysée. En effet, une recherche permet d'affiner les tronçons ou les branchements à renouveler.

Les tronçons ayant fait l'objet de renouvellement sont présentés ci-dessous :

Territoire	Commune	Lieu-dit	Linéaire	Année de renouvellement
<b>Albret</b>	Poudenas	Arbussan	2 900 m	2018
<b>Brame</b>	Bournel	Le Basque	550 m	2018
	Devillac	Bassivière	1 182 m	2018
	Montaut	Larigné-Moussidas	180 m	2018
			2 030 m	2020
<b>Nord du Lot</b>	Laperche	Cauze	3 159 m	2019
<b>Nord de Marmande</b>	Baleysagues	Beauvallon	2 825 m	2020
		La Ramière	3050 m	2020
<b>Penne St Sylvestre</b>	Trémons	Clauzade	1 900 m	2018
<b>Porte des Landes</b>	La Réunion	Couthures	2 660 m	2020
<b>Sud du Lot</b>	Cours	Penot	900 m	2018
	Engayrac	Campagnac	1 395 m	2018
	Monbalen	Plan Perdu	3 628 m	2018
	Laroque Timbaut	Traverse	1 795 m	2020
	Madaillan	Andrens Molinerie	3 410 m	2019
	Madaillan	Le Château	2 230 m	2020
<b>Tournon</b>	Anthé	Livrougne	1 005 m	2019

## 2. Caractéristiques financières du service

### 2.1 Tarification de l'eau et recettes du service

#### 2.1.1. Le prix de l'eau

##### 2.1.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers :

- Une part fixe correspondant à l'abonnement
- Une part variable qui tient compte de la consommation effective des abonnés

Pour les territoires de Clairac-Castelmoron, de Damazan-Buzet, de Penne St Sylvestre, de Tournon, du Sud de Marmande, du Mas d'Agenais, ces parts fixes et variables se décomposent d'une part syndicale (ou investissements) et une part exploitant (délégataire ou régie).

La part « syndicale » doit permettre à EAU47 de supporter les charges de fonctionnement et les investissements structurants liés au domaine de compétence (canalisations, ouvrages etc.).

Pour les territoires de Villeneuve, de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot, de l'Albret et de Porte des Landes les tarifs sont constitués uniquement des parts fixes et parts variables des délégataires.

Les recettes du Syndicat proviennent non plus d'une « part syndicale » appliquée sur la facture de l'abonné, mais d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) appliquée à l'exploitant, assimilable à un loyer. L'un des avantages de cette disposition résulte de l'indépendance du « loyer » vis-à-vis du taux de recouvrement des factures, qui relève de l'efficacité du seul exploitant.

Ainsi, dans les nouveaux contrats de délégation, l'exploitant se voit appliquer une RMDP, facturée en plusieurs fois par an, redevance actualisée annuellement sur l'évolution du volume global facturé. La part « exploitant » doit permettre à l'exploitant de supporter la totalité des charges d'exploitation résultant de l'application du contrat, ainsi que la RMDP et de dégager une marge à laquelle peut prétendre toute entreprise qui accepte les risques liés au contrat.

##### 2.1.1.2 Prélèvements obligatoires

- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Une TVA de 5,5% est appliquée sur la tarification de l'eau.
- La redevance sur la protection de la ressource en eau de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette redevance, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les prélèvements d'eau dans le milieu naturel subventionne des réalisations d'amélioration de la ressource en eau du territoire dont elle a la charge.
- La redevance Lutte contre la Pollution domestique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette redevance est prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui définit la politique générale en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau du bassin.

Les valeurs de ces redevances sont établies chaque année par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. En annexe, une fiche synthétise les redevances et les subventions de l'Agence de l'Eau.

## 2.1.1.3 Facture type

Le prix de l'eau au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m<sup>3</sup> (indicateur D102.0).

Les tarifs de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les territoires gérés en délégation de service sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2020	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m <sup>3</sup>	€ TTC / m <sup>3</sup>
Brame NDL NDM SDL			50,85	1,3017	0,0900	0,3300	325,26	<b>2,71</b>
SdL - Aiguillon			25,00	0,975	0,0674	0,3300	226,50	<b>1,89</b>
NDL - Clairac-Castelmoron	12,00	0,4000	30,20	0,92	0,0900	0,3300	309,33	<b>2,58</b>
PDL - Damazan-Buzet	7,00	0,4800	26,10	0,6622	0,0637	0,3300	264,29	<b>2,20</b>
GA - Mas d'Agenais	13,15	0,3759	28,58	0,7031	0,1053	0,3300	279,76	<b>2,33</b>
LA - Penne Saint Sylvestre	24,00	0,6500	28,08	0,7383	0,1300	0,3300	343,88	<b>2,87</b>
GA - Sud de Marmande	20,16	0,6147	26,81	0,6984	0,1289	0,3300	323,44	<b>2,70</b>
Villeneuveois			29,75	1,0258	0,0800	0,3300	244,54	<b>2,04</b>
AL - Mongaillard Vianne (écarts) Xaintrailles	5,00	0,2000	35,06	0,9342	0,1070	0,3300	283,44	<b>2,36</b>
AL - Vianne	3,00	0,1700	15,40	1,631	0,0995	0,3300	321,21	<b>2,68</b>
LA - Tournon	22,90	0,6414	30,68	0,8094	0,0900	0,3300	349,90	<b>2,92</b>

Les tarifs de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les territoires gérés en régie sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2020	Investissements mutualisés		Exploitation en régie		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m <sup>3</sup>	€ TTC / m <sup>3</sup>
Porte des Landes	15,60	0,3000	26,78	0,7600	0,0800	0,3300	275,52	<b>2,30</b>
Ambrus	15,60	0,3000	14,40	0,5000	0,0800	0,3300	216,49	<b>1,80</b>
Albret	22,90	0,6414	26,78	0,7600	0,0800	0,3300	334,15	<b>2,78</b>
Barbaste	15,60	0,3000	7,40	0,6000	0,0800	0,3300	214,38	<b>1,79</b>
Lavardac	15,60	0,3000	5,00	1,1400	0,0800	0,3300	277,68	<b>2,31</b>
Nérac	15,60	0,3000	9,40	0,8600	0,0800	0,3300	251,51	<b>2,10</b>
Pompiey	15,60	0,3000	9,40	1,4850	0,0800	0,3300	330,64	<b>2,76</b>

Les tarifs de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les territoires gérés en délégation de service sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2021	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m <sup>3</sup>	€ TTC / m <sup>3</sup>
AL - Vienne	3,00	0,1700	15,40	1,603	0,0995	0,3300	317,66	<b>2,65</b>
BR / NDL / NDM / SDL			51,43	1,3167	0,0900	0,3300	328,38	<b>2,74</b>
GA - Sud de Marmande	20,16	0,6147	27,08	0,7053	0,1289	0,3300	324,89	<b>2,71</b>
GA - Mas d'Agenais	13,15	0,3759	29,02	0,7139	0,1053	0,3300	282,06	<b>2,35</b>
LA - Penne Saint Sylvestre	24,00	0,6500	28,48	0,7486	0,1300	0,3300	346,03	<b>2,88</b>
LA - ex Nord Séoune	13,00	0,6000	56	0,3653	0,1020	0,3300	322,49	<b>2,69</b>
LA - Tournon	22,90	0,6414	31,24	0,8377	0,0900	0,3300	354,66	<b>2,96</b>
NDL - Clairac-Castelmoron	12,00	0,4000	30,85	0,9391	0,0900	0,3300	313,12	<b>2,61</b>
PDL - Damazan-Buzet	7,00	0,4800	26,44	0,6708	0,0637	0,3300	266,09	<b>2,22</b>
SdL - Aiguillon			29,30	1,0245	0,0674	0,3300	241,84	<b>2,02</b>
Villeneuvois			30,06	1,0367	0,0799	0,3300	246,57	<b>2,05</b>

Les tarifs de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les territoires gérés en régie sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2021	Exploitation en régie		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m <sup>3</sup>	€ TTC / m <sup>3</sup>
Porte des Landes	43,00	1,1000	0,0800	0,3300	281,90	<b>2,35</b>
Ambrus	30,00	0,8500	0,0800	0,3300	222,82	<b>1,86</b>
ALBRET - ex sud d'Agen	45,00	1,3500	0,0800	0,3300	317,77	<b>2,65</b>
AL - Barbaste	30,00	0,8500	0,0800	0,3300	222,82	<b>1,86</b>
AL - Lavardac	30,00	1,3000	0,0800	0,3300	279,79	<b>2,33</b>
AL - Mongaillard Vienne (écarts) Xaintrailles	43,00	1,1000	0,0800	0,3300	281,90	<b>2,35</b>
AL - Nérac	30,00	1,1000	0,0800	0,3300	254,47	<b>2,12</b>
AL - Pompiey	30,00	1,3500	0,0800	0,3300	286,12	<b>2,38</b>

Le prix du service au m<sup>3</sup> pour 120m<sup>3</sup> (indice D102.0) pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire) est de **2,61 TTC/m<sup>3</sup>**.

L'évolution du prix de l'eau montre :

- Pour les territoires en DSP :

La stabilité de la part syndicale, et la hausse des parts abonnement et consommation des délégataires selon les formules d'actualisation présentes dans les contrats de délégation de service : Penne St Sylvestre, Mas d'Agenais et Sud de Marmande, Tournon, Damazan-Buzet, Clairac-Castelmoron.

• Pour les territoires en régie :

Une légère augmentation du tarif, et l'abandon des parts exploitation et investissement, au profit d'une RMDP reversée par la régie pour les investissements.

### 2.1.2. La facturation

La facturation est effectuée semestriellement sur la base du volume relevé au compteur d'eau. Sur le territoire de Porte des Landes, l'abonnement annuel est facturé au 2<sup>e</sup> trimestre, et la consommation annuelle est facturée au dernier trimestre.

Une expérience de la mise en place de la télérelève des compteurs a été tentée au Nord de Marmande, mais le territoire étant très rural, les difficultés de réception des informations numériques ne permettent pas de dépasser 30% de taux de capture.

### 2.1.3. Les impayés

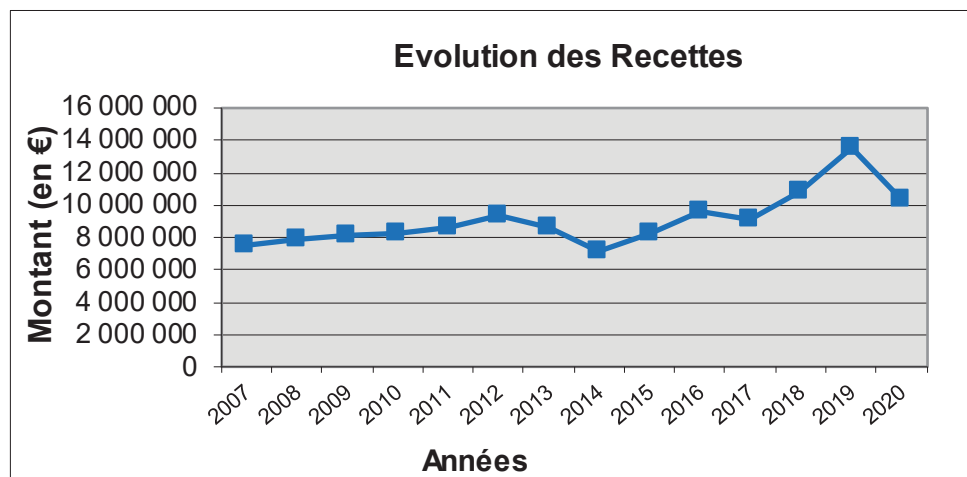
Le taux d'impayés (indice P154.0) se calcule par territoire, sur les factures d'eau de l'année précédente. Les taux d'impayés de chaque territoire sont pondérés par le montant total facturé de chaque territoire.

On compte **605 053 € TTC** d'impayés sur les factures de 2019 (contre 455 980 € TTC sur les factures de 2018), soit un taux de **2,99 %**.

## 2.2. Les recettes d'exploitation

### 2.2.1. Les recettes des ventes d'eau

Les produits des ventes d'eau en 2020 sont constitués de la RMDP et la surtaxe (reversement des redevances syndicales). Les recettes globales s'élèvent à 10 406 355 €.



### 2.2.2. Les conventions pour antennes téléphoniques

Il existe sur certains réservoirs des antennes de télécommunication permettant aux différents opérateurs de téléphonie de couvrir tout le territoire. Elles font l'objet de conventions spécifiques pour occupation du domaine public.

L'occupation du domaine public par les opérateurs radio et téléphonie, par la mise en place d'antennes sur les châteaux d'eau fait l'objet d'une redevance, dont le montant forfaitaire est déterminé par le Syndicat (d'environ 3 000€ par an pour l'occupant d'un château d'eau).

Pour l'année 2020, la somme totale des redevances pour mise à disposition s'élève à **102 712 €**.

## 2.3. Financement des investissements

### 2.3.1. Montants financiers

Les recettes du Syndicat – section fonctionnement – en 2020 sont présentées ci-après :

Recettes d'exploitation : 10 406 355 € TTC  
Redevances d'occupation par antennes téléphoniques : 57 051 € TTC

### 2.3.2. La dette

Capital restant dû au 31 décembre 2020 : **28 013 701 €**.

Les emprunts transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élèvent à 1 175 216 €.

Année d'extinction de la dette : en 2040.

L'indice de Capacité de désendettement (P153.2) représente la capacité de désendettement du Syndicat. Il s'agit du nombre d'années nécessaires au Syndicat pour se désendetter totalement en consacrant son épargne brute (recettes réelles moins les dépenses réelles) au remboursement des emprunts.

Cet indicateur est calculé en divisant l'encours total de la dette par l'épargne brute annuelle.

**Durée : 3,4 années.**

L'indice est considéré comme très bon.



Classement de l'indice :

Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

## 2.4. Travaux

### 2.4.1 Principaux travaux terminés en 2020

Chaque année, le Syndicat réalise des travaux de toute nature sur les ouvrages et sur les réseaux. Des outils tels que les accords-cadres pluriannuels et les marchés à bons de commande permettent de répondre dans les meilleurs délais aux besoins des particuliers, des communes ou des exploitants

pour un déplacement ou une extension de réseau d'adduction d'eau, mais également pour des travaux urgents de renouvellement de réseaux vétustes. Ils permettent également le renouvellement de canalisations fuyardes.

Les principaux travaux réalisés en 2020 sont présentés par territoires :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Moncaut	Renforcement du réseau à Terrou Pouey
Brame	Saint Colomb de Lauzun	Réhabilitation du forage de Maurillac et aménagement de la tête de forage
	St Pardoux Isaac	Renouvellement de réseau Rue Daniel Roux
	Castillonès	Renouvellement de réseau Petit Saint Quentin
Garonne	Ste Marthe	Déplacement de réseau
	Calonges	Réhabilitation du réservoir Le Gat
Lot-Amont	Tournon	Renouvellement de réseau lotissement Croix d'Aniel
Nord du Lot	St Pastour	Réhabilitation du réservoir
	Pinel-Hauterive	Réhabilitation du réservoir
	Ste Livrade	Renouvellement du réseau de liaison Ste Livrade - Pinel
Nord de Marmande	Ste Bazeille	Réhabilitation du réservoir de Jurques
	Duras	Renouvellement de réseaux secteur Grand Croix
	St Astier, St Martin Petit, Loubès Bernac, Savignac de Duras	Renforcement de réseaux
Porte des Landes	Casteljaloux	Renouvellement de réseaux
	Casteljaloux	Réhabilitation du réservoir de Peyrama
	Casteljaloux - Pindères	Desserte du Center Parc
Sud du Lot	Beauville	Renouvellement de réseau
	Port-Ste Marie	Renouvellement de la liaison entre Port-Ste Marie et Aiguillon
Villeneuvois	Villeneuve	Création du forage de secours n°1
		Sécurisation de la desserte du Pôle de Santé – tranche 1
	Villeneuve-Bias	Renouvellement de réseau rue de Ribas et avenue de Bordeaux

#### 2.4.2 Subventions versées par l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accompagné le Syndicat dans la réalisation de ses travaux, à hauteur de **462 470 €** en 2020 (3 310 € en 2019, 1 206 374 € en 2018).

#### 2.4.3 Programmes pluriannuels de travaux

La mise à jour et l'évolution du programme pluriannuel de travaux sont validées chaque année par le Comité Syndical.

Les montants totaux des opérations sur 2021 – 2022 sont repris ci-après.

Territoire	Investissements réseaux	Investissements ouvrages	Montant (€ HT)
Albret	1 537 214	2 157 422	3 694 636
Brame	505 450	210 920	716 370
Garonne	292 074	90 597	382 671
Lot Amont	1 519 830	332 960	1 852 790
Nord du Lot	1 988 040	2 577 630	4 565 670
Nord de Marmande	421 810	549 240	970 050
Porte des Landes	2 629 757	1 708 382	4 338 139
Sud du Lot	2 446 200	1 495 780	3 941 980
Villeneuvois	1 045 580	2 568 700	3 614 280

Total prévisionnel des investissements : 24 076 586 €HT

Les principaux travaux à venir sont listés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Lamontjoie	Restructuration du réseau à Petit-Saubat
		Renouvellement des réseaux concernés par des branchements en plomb
Brame	St Colomb de Lauzun	Réseau lotissement du park
	Villeréal – Miramont de Guyenne	Réhabilitation du réseau dans le cadre de travaux d'assainissement
Garonne	Villetton	Renouvellement de canalisation
	Calonges	Réhabilitation de la station de reprise
Lot-Amont	Massoulès	Réhabilitation du réservoir de Massoulès
		Aménagements de la source de Jaubardet
Nord du Lot	Dausse	Renforcement du réseau secteur Vitalis
	Monflanquin, Cancon, Monclar, Pauhliac, St Pastour	Réhabilitation des réservoirs
Nord de Marmande	Pinel	Doublement de la prise d'eau et équipements de sécurité
	Duras	Réhabilitation du réservoir
Porte des Landes	Auriac sur Dropt	Réhabilitation du forage de Desprin
	St Pierre sur Dropt	Réhabilitation de la bache eau traitée du forage
	Pompogne	Réhabilitation de la bache de Lagagnan
Sud du Lot	Casteljaloux	Réhabilitation du réservoir de Peyrama
	Buzet-sur-Baïse	Extension du réseau secteur La Saubouère
	Port Ste Marie	Réhabilitation du réservoir de Bécane
Villeneuvois	Pujols	Réhabilitation du réservoir de Laudie
	Villeneuve	Sécurisation du réseau secteur Pôle de Santé et Alimentation de Penne
	Villeneuve	Réhabilitation du réservoir de Jolibeau
	Bias	Déplacement de réseau route de Carabelle



## 2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

### 2.5.1. Action sociale à l'utilisateur

Le Syndicat EAU47 a mis en place depuis plusieurs années une convention avec le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne. Celle-ci permet de venir en aide à des usagers, après accompagnement des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Le montant qui a été versé au fonds de solidarité logement (FSL) pour l'année 2020 s'élevait à : **36 771 €** (33 554 € en 2019).

Le montant qui a été utilisé en 2020 pour des abandons de créances s'est élevé à : **33 063 €** (32 055 € en 2019).

A titre exceptionnel, le syndicat peut accepter des réductions de créance, hors dispositif social (CCAS et conseil départemental). En 2020, il y a eu des réductions de créance à titre exceptionnel et des dégrèvements selon la loi Warsman à hauteur de : **10 556 €** (40 665 € en 2019).

En 2020, les montants des abandons de créance utilisés et des versements au fonds de solidarité (indicateur 109.3) sur les factures de l'année n-1 s'élevaient à **76 280 €**, soit un taux de **0,00719 €/m<sup>3</sup> facturés en 2019**. (40 665 € en 2019, soit 0,0048 €/m<sup>3</sup> facturés en 2018).

L'indicateur se calcule par le montant en euro des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité, divisé par le volume facturé de l'année n-1.

### 2.5.2. Action sociale par l'intermédiaire d'associations

Dans la lignée de l'action menée depuis presque 40 ans par l'ancienne Fédération d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne et dans le cadre de la loi OUDIN SANTINI 2005 qui permet aux collectivités de consacrer jusqu'à 1% de leurs recettes pour la Solidarité Internationale, le Syndicat EAU47 consacre aujourd'hui 0,0015 € / m<sup>3</sup> par mètre cube d'eau facturé l'année N-1.

Certaines des collectivités adhérentes au Syndicat ont décidé de participer également à ce fond de solidarité.

Cette loi permet aux collectivités d'aider les pays en voie de développement dans des projets relatifs à l'Eau Potable et à l'Assainissement, en menant des actions de coopération décentralisée et de Solidarité Internationale.

Le rôle principal du Fonds de Solidarité est donc de suivre les demandes de subventions des associations qui œuvrent au quotidien pour aider ces pays. Une commission est chargée de la gestion de ce fonds et de l'attribution de subventions à des associations qui en font la demande en étudiant les différents dossiers et en vérifiant l'adéquation des projets aux domaines de l'eau ou de l'assainissement.

En 2016, une subvention de 5 000 € a été versée à l'ADRAR pour son projet de réalisation de la station d'épuration de l'hôpital Sainte-Anne de Mananjary à MADAGASCAR.

En 2017, cinq associations avaient reçu une participation pour leurs actions : A l'eau Gemeau, Burkina T.H., Monviel & Sikasso, Une goutte d'eau pour l'A.D.R.A.R., Jekafo. Le montant total s'élevait à 16 999 €.

En 2018, le montant versé sur le budget « Solidarité » s'est élevé à 17 120 €. Deux associations avaient reçu une participation pour leurs actions : l'association POMPIERS SOLIDAIRES (64), pour la

réalisation d'un réseau gravitaire d'eau potable dans le village de Laminanda, au Népal, et l'association UNE GOUTTE D'EAU POUR L'A.D.R.A.R. (47), pour la réalisation d'une station de traitement des eaux usées à l'hôpital Sainte-Anne de Mananjary – village d'Ankadibe, à Madagascar. Le montant total s'élevait à 8 155 €.

En 2019, trois associations ont reçu une participation pour leurs actions. L'association JEKAFO, pour la réalisation de 5 forages avec pompe manuelle, Cercle de Bankass & Koro, au MALI. L'association A.D.R.A.R. (Association pour le Développement Rural dans l'Autonomie et le Respect) a travaillé pour la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable pour 4 hameaux du village de Soavinarivo, à MADAGASCAR.

L'association pour MONVIEL ET SIKASSO a reçu une aide pour la création d'un forage et la construction d'un château d'eau – village de Kampiasso, au MALI.

Le montant des aides accordées en 2019 s'élevait pour les 3 associations à : **13 716 €**.

En 2020, les associations suivantes ont reçu une participation pour leurs actions :

• Association INTER AIDE

Projet : Amélioration des pratiques d'hygiène, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la mise en place d'un service public de l'eau communal

Pays : GUINEE

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

• Association SOLIDARITE FEMMES INTERNATIONALE

Projet : Réhabilitation du puits et de ses annexes à la maison des Femmes d'Agadez

Pays : NIGER

Subvention accordée par EAU47 : 787 €

• Association du NORD POUR LE SUD

Projet : Construction de 8 puits et latrines dans le cadre du programme d'accès à l'eau en pays de Tamberna

Pays : TOGO

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

Le montant des aides accordées en 2020 s'élevait pour les 3 associations à : **10 787 €**.

## CHAPITRE 2 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

### 1. Caractéristiques techniques du service

#### 1.1 Présentation des modes de gestion du service

Le Syndicat assure la collecte et le traitement des eaux usées domestiques et assimilées domestiques sur 164 communes du Lot-et-Garonne en 2020.

##### 1.1.1. Service délégué

En 2020, la collecte et le traitement des eaux usées ont été confiés par délégation de service public à des sociétés privées sur les territoires suivants :

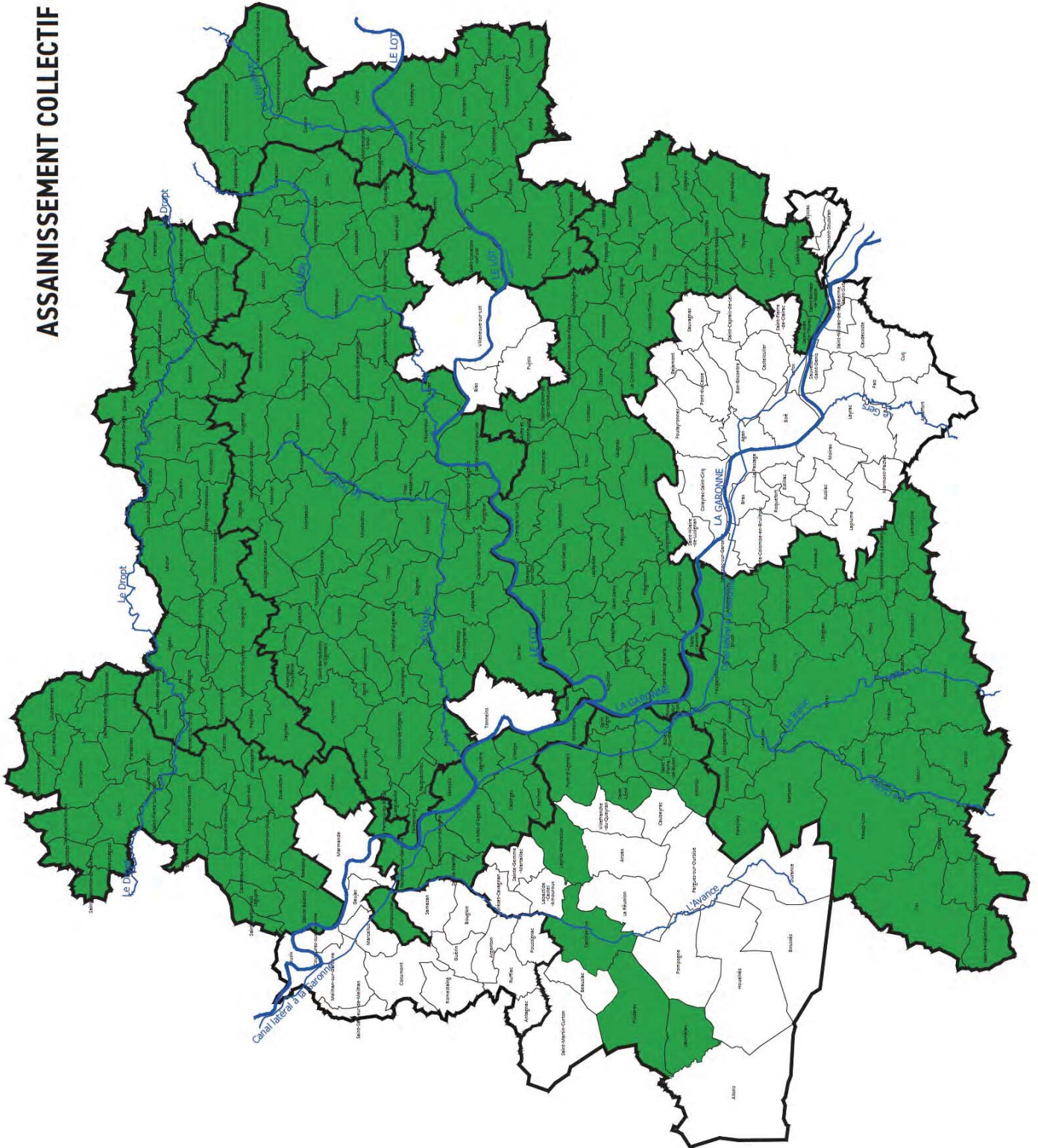
- Agur : sur la commune d'Aiguillon et certaines communes du territoire de Lot Amont
- Saur : sur les territoires de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande
- Suez : sur le territoire du Sud du Lot
- Véolia : sur les communes Vianne, Buzet sur Baïse, Clairac et Castelmoron sur Lot.

##### 1.1.2. Service en régie

En 2020, le Syndicat assurait la gestion du service assainissement collectif en régie sur le territoire de Porte des Landes, sur les communes de Sainte-Bazeille (territoire du Nord de Marmande), de Laparade et Trentels (territoire du Nord du Lot), et celles du territoire du Fumélois.

Les coordonnées des exploitants sont disponibles en annexe.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Année 2020



## 1.2 Les abonnés

### 1.2.1. Les chiffres clés

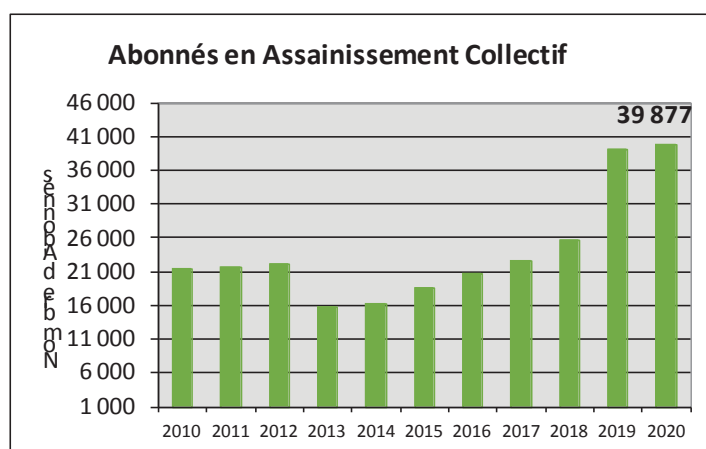
Le nombre d'abonnés est présenté ci-dessous :

Abonnés	2016	2017	2018	2019	2020
Albret	2 279	2 285	2 306	6 972	7 766
Brame	2 862	2 879	4 472	4 395	4 484
Fumelois				5 628	
Garonne					1 241
Lot Amont					6 659
Mas d'Agenais				635	
Nord du Lot	6 073	6 192	6 490	7 312	8 033
Nord de Marmande	1 765	2 621	2 707	2 807	2 808
Penne Saint Sylvestre	1 668	1 672	1 709	1 712	
Porte des Landes	2 538	2 897	3 470	3 636	3 548
Sud du Lot	3 433	3 762	3 727	5 258	5 338
Sud de Marmande			532	541	
Tournon		256	258	213	
<b>TOTAUX</b>	<b>20 618</b>	<b>22 564</b>	<b>25 744</b>	<b>39 109</b>	<b>39 877</b>

Le nombre d'abonnés était en baisse sur l'ensemble du Syndicat en 2013 (suite au transfert de la compétence assainissement de certaines communes au profit de l'Agglomération d'Agen).

Depuis, l'augmentation du nombre d'abonnés n'a pas cessé, en raison des nouveaux raccordements et des nombreux transferts de compétence de communes et de communautés de communes :

- Bourlens, Sainte Bazeille, Tournon d'Agenais en 2017.
- Buzet, Caumont, Damazan, Miramont de Guyenne, Puch d'Agenais, Sainte Marthe, Xaintrailles en 2018.
- Aiguillon, Ambrus, Barbaste, Clairac, Laparade, Lavardac, le Mas d'Agenais, Mongaillard, Monpouillan, Nérac, Pompiey, Trentels, Vianne et 11 communes de la communauté de communes du Fumélois en 2019.
- Castelmoron sur Lot en 2020.



Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte (D201.0) : **79 880**.

Il est important de noter que si le réseau d'assainissement collectif s'étend, tous les abonnés techniquement raccordables doivent se raccorder dans les deux ans (conformément à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique).

Nombre d'abonnés Assainissement collectif

Brame	Nord du Lot		Albret		Sud du Lot		Lot Amont					
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020				
Allemands du Dropt	222	223	141	143	Andiran	44	44	Aiguillon	1566	1612	Blancfort sur Briolance	73
Cahuzac	49	47	459	463	Barbaste	582	585	Bazens	45	nc	Bourlens	39
Castillonès	584	585	761	772	Bruch	124	121	Beauville	165	nc	Condezygues	285
La Sauvetat du Dropt	157	161	581	581	Calignac	64	73	Bourran	45	nc	Cuzorn	120
Lauzun	232	230	130	129	Espiens	21	25	Clermont Dessous	63	nc	Dausse	158
La vergne	26	26	839	819	Feugarolles	122	116	Cours	17	nc	Fumel	2387
Miramont de Guyenne	1490	1569	22	21	Francescas	184	188	La Croix Blanche	109	nc	La capelle Biron	126
Montauriol	35	36	97	97	La Frechou	31	34	Dolmayrac	27	nc	Monsempron Libos	930
Montaut	30	31	63	64	La Montjoie	124	121	Dondas	30	nc	Montayrac	889
Rives	2	3	19	18	Lannes - Villeneuve	77	67	Engayrac	19	nc	Penne d'Agenais	735
Seyches	320	318	290	295	Lavardac	1043	1082	Frérimont	28	nc	St Front sur Lémance - bour	112
St Colomb de Lauzun	98	99	36	35	Mézin	665	647	Frespech	34	nc	St Front - Bonaguil	14
St Pardoux Isaac	508	513	73	78	Moncaut	57	58	Galapian	72	nc	St Georges	38
Villieréal	642	643	138	159	Moncra beau	140	135	Granges sur Lot	209	nc	St Sylvestre sur Lot	819
<b>TOTAL</b>	<b>4395</b>	<b>4484</b>	<b>115</b>	<b>119</b>	Montgaillard	35	37	Hautefage la Tour	115	nc	St Vite	434
			44	42	Montagnac sur A	68	71	Lacépède	46	nc	Sauveterre la Lémance	195
			74	75	Montesqueieu	49	48	Lafitte sur Lot	153	nc	Toumon	213
<b>Nord de Marmande</b>			<b>110</b>	<b>113</b>	Nérac	2514	3303	Lagarrique	38	nc	<b>TOTAL</b>	<b>7145</b>
Auriac	25	24	258	261	Le Nomdieu	37	41	Laroque Timbaut	504	nc		
Beaupuy	379	394	591	592	Pompley	30	28	Laugnac	106	nc		
Castelnau sur Gupie	166	163	42	43	Poudenas	83	77	Lusignan Petit	33	nc		
Duras	430	428	32	31	Réaup Uisse	91	96	Montpezat	72	nc		
Escassefort	137	139	22	21	Saint Vincent de L.	3	3	Port Sainte Marie	518	nc		
Lagupie	46	47	13	13	Saumont	33	31	Saint Laurent	161	nc		
Légnac de Guyenne	118	120	40	40	Sos	229	209	Prayssas	185	nc		
Loubes-Bernac	57	57	81	81	Thouars	55	54	Puymirol	273	nc		
Marmande	2	2	46	44	Vianne	379	377	Saint Antoine de Ficalba	181	nc		
Monteton	17	17	164	164	Xaintraillies	88	95	Saint Maurin	108	nc		
Monteignac de Guyenne	935	885	80	79	<b>TOTAL</b>	<b>6 972</b>	<b>7 766</b>	Saint Salvy	9	nc		
St Barthelemy d'Agenais	16	16	42	41				Saint Sardos	35	nc		
St Maurice de Lestapel	30	126	74	17	<b>Garonne</b>			La Sauvetat de Savèrès	101	nc		
Saint Semin	64	61	2 034	2 058				Tayrac	39	nc		
Soumensac	70	63	21	21	Calonges	71	67	Le Temple sur Lot	151	nc		
Villeneuve de Duras	248	266	34	35	Caumont sur Garonne	161	167	<b>Total</b>	<b>5 257</b>	<b>1 612</b>		
Virazeil	2 740	2 808	18	18	Fourques sur Garonne	293	329					
<b>TOTAL</b>			<b>134</b>	<b>134</b>	Mas d'Agenais	521	544					
			5	5	Monheurt	43	45					
			147	134	Montpouillan	60	60					
			103	104	Sainte Marthe	27	29					
			<b>7 387</b>	<b>8 033</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1176</b>	<b>1241</b>					

données nc par SUEZ

### 1.2.2. Les autorisations de déversement d'effluents non domestiques

Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0), accompagnées pour certaines de conventions spéciales de déversement, est de **16**, à savoir :

Système d'assainissement - Territoire	Etablissement	Assorti d'une convention spéciale de déversement
Ste Livrade sur Lot – Nord du Lot	Groupement Coufidou (Coufidou Sechage et UPF Coufidou)	oui
Lamontjoie – Albret	Camping St Louis	non
Tournon d'Agenais – Tournon	Camping Capfun	non
Temple-sur-Lot – Sud du Lot	Longueserre - Pruneaux de Menet	non
Monflanquin – Nord du Lot	Photo Veysset	non
Clermont Dessous – Sud du Lot	le Troubadour	non
Casseneuil – Nord du Lot	Laverie automatique	non
Condezaygues – Lot Amont	Pressing de la source Montayral	Non
Condezaygues – Lot Amont	Pressing de la source Monsempron-Libos	non
Miramont-de-Guyenne – Brame	Valorizon	non
Penne d'Agenais – Lot Amont	les Fleurons	oui
Condezaygues – Lot Amont	Leclerc	Oui
Condezaygues – Lot Amont	Fromagerie de la Lémance	Oui
Condezaygues – Lot Amont	Roucadil	Oui
Condezaygues – Lot Amont	Maison funéraire	Non
Beaupuy – Nord de Marmande	Cave du Marmandais	oui

D'autres autorisations sont en cours de signature, de mise à jour, ou sont à mettre en place :

- Knauf (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Casteldélices (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Thermes de Casteljaloux (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Cave de Buzet (Buzet sur Baïse – Porte des Landes)
- SARL Capitou (Virazeil – Nord de Marmande)

### 1.2.3. Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés, divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations écrites relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix du service.

En 2020, il y a eu **48** réclamations écrites, soit un taux de réclamations de **1,20 pour 1000 abonnés**.

#### 1.2.4. Volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés par commune en page suivante. A noter que les effluents des abonnés de certaines communes sont traités par la station d'épuration de la commune voisine (Brame : Rives et Saint-Pardoux-Isaac, Nord de Marmande : Beaupuy et Virazeil, Sud du Lot : Port Sainte Marie, Fumélois : Fumel, Monsempron-Libos, Montayral et Saint-Vite).



Assainissement collectif - volumes facturés

Brême		Nord du Lot		Albret		Sud du Lot		Lot Amont	
	2 019	2 020	2 019	2 020	2 019	2 020	2 019	2 020	2 019
Allemens du Dropt	13 926	16 614	9 846	12 186	2 039	2 039	Aiguillon	142 635	156 158
Castillac	2 641	4 122	35 650	35 635	48 054	48 054	Barbaste	2 717	3 099
Castillonès	39 272	54 721	58 173	66 385	7 867	7 867	Beauville	9 576	19 373
La Sauvetat du Dropt	8 899	14 322		68 463	5 719	5 719	Bourran	2 302	8 558
Lauzun	12 681	15 335	7 769	9 144	1 314	1 314	Clermont Dessous	4 507	10 004
Lavagnne	1 829	2 199	73 946	71 392	11 171	11 171	Cours	1 058	164 390
Mirumont de Guyenne	107 329	132 384	1 438	2 104	13 606	13 606	La Croix Blanche	9 100	7 609
Montauriol	1 513	1 307	9 523	11 781	1 890	1 890	Dolmayrac	1 509	64 435
Montaut	1 710	2 750	4 086	3 882	19 953	9 581	Dordas	2 092	65 113
Rives	2 082	1 048	1 642	1 303	3 541	3 541	Engayrac	853	82 077
Seyches	18 719	24 025	20 318	23 347	74 429	91 357	Fréjumont	2 070	10 692
St Colomb de Lauzun	4 934	8 292	2 465	2 861	55 508	45 425	Frespech	2 104	7 288
St Pardoux Isaac	30 154	38 649	4 664	6 988	4 257	4 257	Galapian	3 800	2 966
Villereal	42 413	53 534	11 022	15 419	7 031	5 550	Granges sur Lot	13 152	64 793
<b>TOTAL</b>	<b>288 102</b>	<b>369 302</b>	<b>9 134</b>	<b>10 579</b>	<b>4 282</b>	<b>3 680</b>	<b>Haute fage la Tour</b>	<b>8 330</b>	<b>31 631</b>
							La Cépède	2 469	41 460
							La fitte sur Lot	9 107	588 425
							Lagarigue	2 695	
<b>Nord de Marmande</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>7 845</b>	<b>7 445</b>	<b>200 313</b>	<b>243 541</b>			
Auriac	2 075	1 007	19 245	22 031	2 349	1 614	La Roque Timbaut	42 694	
Beaupuy	35 129	33 651	75 992	62 599	1 502	1 851	Laugnac	7 152	2020
Castelnau sur Gupie	13 608	13 078	3 128	3 717	4 028	4 356	Lusignan Petit	2 710	552
Duras	47 234	41 610	2 422	3 327	6 902	5 585	Montperat	4 385	34 320
Escassefort	10 822	8 736	1 092	1 341	123	89	Prayssas	12 501	226 875
Lagupie	3 346	4 112	1 052	1 712	3 773	2 761	Puymirol	23 125	214 922
Lévigac de Guyenne	8 334	8 141	3 155	2 964	Sos	12 694	Saint Antoine de Ficalba	12 851	60 908
Loubes-Bernac	4 591	4 362	5 083	6 574	Thouars	3 597	St Laurent / Port Ste Marie	47 524	1726
Marmande	75	70	4 074	6 051	Vienne	28 964	Saint Maurin	5 196	6386
Monteton	1 818	2 209	10 446	11 305	Xaintrailles	6 639	Saint Salvy	414	8353
Ste Bazaille	69 584	71 826	5 021	4 682	<b>TOTAL</b>	<b>546 487</b>	<b>Saint Sardos</b>	<b>1 973</b>	<b>2646</b>
St Martin Petit	1 359	1 330	3 398	3 468			La Sauvetat de Savères	7 969	341 766
St Pardoux du Breuil	2 740	7 334		737			Tayrac	3 055	
Saint Sermin	6 215	3 996	3 818	3 468			Le Temple sur Lot	16 042	2 019
Soumensac	nc		160 567	143 483			<b>Total</b>	<b>403 483</b>	<b>156 158</b>
Villeneuve de Duras	5 192	4 119	939	1 446			Calonges	nc	6 218
Virazeil	21 203	22 410	2 837	2 708			Caumont sur Garonne	13 383	5 375
<b>TOTAL</b>	<b>233 325</b>	<b>227 991</b>	<b>855</b>	<b>1 452</b>	<b>855</b>	<b>1 452</b>	Fourques sur Garonne	33 896	13 747
			<b>8 136</b>	<b>9 760</b>	<b>208</b>	<b>272</b>	Mas d'Agénais	21 678	29 881
			<b>Tombobœuf</b>	<b>8 136</b>	<b>9 760</b>	<b>272</b>	Montheurt	3 392	52 793
			<b>Tourtes</b>	<b>208</b>	<b>272</b>	<b>9 838</b>	Montpouillan	5 974	3 049
			<b>Trentels</b>	<b>11 892</b>	<b>9 838</b>	<b>12 247</b>	Sainte Marthe	2 177	5 835
			<b>Verteuil d'Agénais</b>	<b>9 836</b>	<b>12 247</b>		<b>TOTAL</b>	<b>86 718</b>	<b>2 389</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>601 356</b>	<b>672 997</b>				<b>113 069</b>

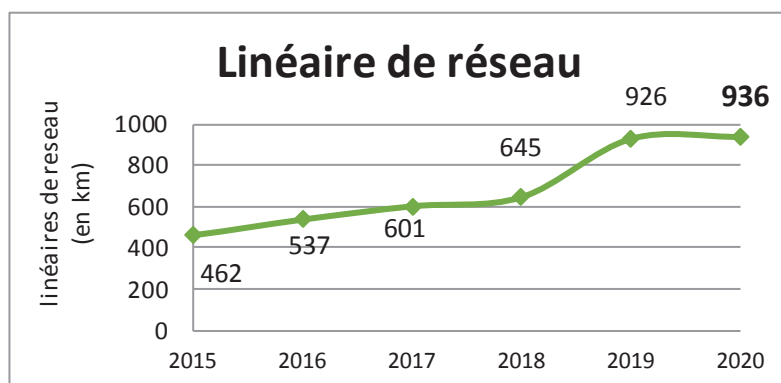


## 1.3 Le réseau

## 1.3.1. Linéaire de réseau

Le linéaire total de réseau d'assainissement sur le Syndicat est présenté ci-après. La majeure partie des réseaux est de type séparatif.

Linéaire de réseau en m	2016	2017	2018	2019	2020
Albret	55 258	55 241	59 761	138 221	138 278
Brame	68 328	68 424	100 336	100 740	100 740
Fumelois				130 215	
Garonne					28 000
Lot Amont					175 364
Mas d'Agenais				12 123	
Nord du Lot	177 641	205 043	178 809	200 517	210 260
Nord de Marmande	49 475	73 707	78 049	72 756	72 756
Penne Saint Sylvestre	37 589	38 930	38 001	38 757	
Porte des Landes	46 860	49 610	62 707	73 939	73 090
Sud du Lot	102 163	103 242	106 356	137 071	137 071
Sud de Marmande			13 500	15 500	
Tournon		7 061	7 702	6 181	
<b>TOTAUX</b>	<b>537 314</b>	<b>601 258</b>	<b>658 614</b>	<b>926 020</b>	<b>935 559</b>



Le linéaire du réseau est présenté par commune en page suivante.

L'augmentation du linéaire de réseau depuis 2015 s'explique par l'assainissement de nouveaux bourgs (Saint-Pardoux-du-Breuil, Saint-Maurice-de-Lestapel, Fourtic, commune de Clermont-Dessous), par la réalisation d'extensions de réseau (Clubhouse de Cancon, Beaupuy, lieu-dit Lasfargues à Casseneuil, Jabarlan Gautier à Virazeil, Grand Croix, à Duras etc.) mais également par l'intégration de réseau suite au transfert de la compétence assainissement de communes assainies.

Brame		Nord du Lot		Albret		Sud du Lot		Lot Amont	
Allemands du Dropt	5 401	Biracs sur Trec	nc	Andiran	1 828	Aiguillon	27 932	Blanquefort sur Briolance	4 086
Cahuzac	1 240	Cancon	nc	Barbaste	16 007	Bazens Boussac	2 346	Bourliens	1 521
Castillonès	16 615	Casseneuil	nc	Bruch	2 797	Bazens bourg	3 687	Condezaigues	7 546
La Sauvetat du Dropt	3 402	Castelmoron	10 278	Callignac Bourg	2 441	Beauville	2 297	Cuzorn	5 713
Lauzun	4 935	Castelnaud de G	nc	Callignac Caudan	629	Bourran	5 795	Dausse	5 502
Lavergne	949	Clairac	15 208	Espiens	2 756	Clermont Dessous bourg		Fumel	38 449
Miramont de Guyenne	31 966	Fauguerolles	nc	Feugarolles	5 398	Clermont Dessous Lapouleille		Lacapelle Biron	1 900
Montauriol	1 212	FaUILlet	nc	Francescas	675	Clermont Dessous Fourtic	494	Monsempron Libos	17 927
Montaut	1 276	Fongrave	nc	Le Frechou	3 606	Cours	2 778	Montayral	32 737
Rives	346	Gavaudun	nc	Lamontjoie	3 025	La Croix Blanche	634	Penne d'Agenais	19 336
Seyches	6 720	Gontaud de N	nc	Lannes	1 496	Dolmayrac	1 327	St Front sur Lémanche	2 710
St Colomb de Lauzun	2 994	La caussade	nc	Villeneuve de M	15 956	Dondas	502	St Georges	1 706
St Pardoux Isaac	12 112	Laparade	1 800	Lavardac	9 708	Engayrac	797	St Sylvestre sur Lot	13 922
Villereal	11 572	Le Lédat	nc	Mézin	1 496	Frérimont	1 649	St Vite	9 670
TOTAL	100 740	Longueville	nc	Moncaut	3 185	Frespech	2 134	Sauveterre la Lémanche	6 600
		Lougratte	nc	Moncrabeau	1 300	Galapian	5 577	Toumon	6 039
		Monbahus	nc	Montgaillard	1 205	Granges sur Lot		TOTAL	175 364
		Monclar	nc	Montagnac sur A	1 542	Hautefage la Tour	2 441		
		Monflanquin	nc	Montesquieu	41 979	Lacépède	1 713	Porte des Landes	
		Monségur	nc	Nérac	797	Lafitte sur Lot	3 036	Ambrus	393
		Montagnac	nc	Le Nomdieu	1 000	Lagarigue	1 625	Buzet sur Baise	7997
		Montignac de Lauzun	nc	Pompiery	1 708	Laroque Timbaut	12 285	Casteljaloux	47400
		Paulhiac	nc	Poudenas	3 846	Laugnac	2 854	Damazan	10700
		Pinel Hauterive	nc	Réaup Lisse	112	Lusignan Petit	873	Leyritz Moncassin	1300
		Puymichan	nc	St Vincent de L	782	Montpezat d'Agenais	2 464	Pindères	1700
		St Aubin	nc	Saumont	3 921	Port Sainte Marie	11 951	Puch d'Agenais	2500
		St Barthélémy	nc	Sos	1 006	Prayssas	4 957	Saumejan	1100
		St Etienne de F	nc	Thouars	6 632	Puymirol	5 961	TOTAL	73 090
		St Eutrope	nc	Vianne	2 941	Saint Antoine de Ficalba	4 997		
		St Maurice de L	nc	Xaintraillies	138 278	St Laurent	4 055	Garonne	
		St Pastour	nc	TOTAL		Saint Maurin	2 803	Calonges	1100
		Ste Livrade	nc			Saint Salvy	633	Caumont sur Garonne	4 300
		Salles	nc			Saint Sardos	1 772	Fourques sur Garonne	8 300
		la Sauvetat sur Lède	nc			La Sauvetat de Savères	3 586	Mas d'Agenais	10200
		Savignac sur Leyze	nc			Tayrac	1 438	Monheurt	1300
		Ségalias	nc			Le Temple sur lot	9 679	Montpouillan	1 700
		Tombeboeuf	nc			Total	137 071	Sainte Marthe	1 100
		Tourtres	nc					TOTAL	28 000
		Trentels	4 970						
		Verteuil	nc						
		TOTAL	210 260						

### 1.3.2. Taux de desserte

Le taux de desserte représente les habitants desservis par le réseau d'assainissement, compris dans la zone collective de la carte de zonage établie par chaque commune.

Il reste des bourgs à assainir sur le territoire du Nord de Lot (Villebramar) et sur le territoire de Porte des Landes (Saint Pierre de Buzet et Saint Léger).

Le taux de desserte moyen par les réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de **82 %**.

### 1.3.3. Connaissance et gestion des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) permet d'évaluer la connaissance du réseau et la mise en œuvre de renouvellement de celui-ci. Il est de **47,97 sur 120**. Il est calculé en pondérant l'indice de chaque territoire par le linéaire de réseau des territoires.

Selon les territoires, il peut manquer des éléments différents : date de pose de l'ensemble des tronçons, altimétrie des canalisations, ainsi que la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation des réseaux, et d'un programme de travaux de réhabilitation et de renouvellement (comprenant un estimatif chiffré sur au moins 3 ans).

### 1.3.4. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

En 2020, il y a eu **trois** débordements dans les locaux des usagers. Le taux de débordement est de 0,043 pour 1 000 habitants.

### 1.3.5. Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (P252.)

Points nécessitant des interventions fréquentes	taux /100km	linéaire en km	Nombre
Albret	0,72	138,3	1
Brame	0,00	100,7	0
Garonne	0,00	28,0	0
Lot Amont	2,28	175,4	4
Nord du Lot	2,85	210,3	6
Nord de Marmande	0,00	72,8	0
Porte des Landes	0,00	73,1	0
Sud du Lot	2,92	137,1	4
Indice pondéré par les linéaires		1,60	

Remarque : il semble que le nombre de points noirs ne soit pas évalué selon la réglementation (point du réseau nécessitant une intervention au minimum 2 fois par an).

## 1.3.6. Curage des réseaux

Selon les contrats de délégation, les exploitants doivent réaliser un curage préventif de la totalité du réseau avec une périodicité de 6 ans. De plus, d'autres curages sont réalisés avant la réalisation de passages caméra et de chemisage des réseaux.

Linéaire de réseau curé préventif en m	2016	2017	2018	2019	2020
Albret	8 960	732	7 215	8 440	0
Brame	10 252	4 505	9 510	10 328	9 184
Fumelois				0	
Garonne					8 070
Lot Amont					5 970
Mas d'Agenais				0	
Nord du Lot	27 592	24 841	24 631	29 423	34 945
Nord de Marmande	6 980	14 563	11 514	6 533	6 170
Penne St Sylvestre	9 260	7 480	7 490	14 635	
Porte des Landes	780	11 017	7 325	4 517	1 561
Sud du Lot	18 503	25 573	22 193	27 183	2 600
Sud de Marmande			0	0	
Tournon		0	1 478	650	
<b>TOTAUX</b>	<b>82 327</b>	<b>88 711</b>	<b>91 356</b>	<b>101 709</b>	<b>68 500</b>
Linéaire de réseau	537 314	601 258	658 614	926 020	935 559
Taux de curage	<b>15,32%</b>	<b>14,75%</b>	<b>13,87%</b>	<b>10,98%</b>	<b>7,32%</b>

Des désobstructions ont lieu sur les réseaux :

Nombre de curages ponctuels	2016	2017	2018	2019	2020
Albret	19	4	12	62	50
Brame	14	15	9	37	59
Fumelois				34	
Garonne					9
Lot Amont					55
Mas d'Agenais				0	
Nord du Lot	57	46	24	35	94
Nord de Marmande	5	15	14	10	27
Penne St Sylvestre	34	23	51	46	
Porte des Landes	21	30	30	25	27
Sud du Lot	51	16	11	28	0
Sud de Marmande			0	4	
Tournon		15	22	1	
<b>Total</b>	<b>201</b>	<b>164</b>	<b>173</b>	<b>282</b>	<b>321</b>

### 1.3.7. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (P255.3)

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est donné par territoire.

Le taux global est de **52 sur 100**. Les points de rejets potentiels sont identifiés sur plans, mais l'absence d'enquêtes de terrain et des mesures de débit et de pollution sur ces points ne permet pas d'évaluer la pollution déversée par les réseaux au milieu récepteur.

Par temps sec et par temps de pluie, il peut y avoir des surverses dans le milieu naturel, par des déversoirs d'orage.

Les données sur leur fonctionnement sont souvent inconnues, car ils ne sont pas équipés d'appareils de mesure de débits. Les charges rejetées ne peuvent donc pas être estimées.

Seuls les déversoirs d'orage dont la charge théorique raccordée en amont est supérieure à 200 EH doivent être équipés d'appareils de mesure de débit depuis 2015. Le Syndicat en a équipé deux sur le territoire du Fumélois.

### 1.3.8. Diagnostics des réseaux d'assainissement

Afin de connaître l'état des réseaux d'assainissement, et de trouver l'origine des dysfonctionnements, le Syndicat fait réaliser chaque année des diagnostics des réseaux d'assainissement. Ces diagnostics durent plusieurs mois. En effet, il faut attendre les périodes défavorables pour observer les situations critiques : nappe haute et pluie. Ces eaux claires sont susceptibles d'être drainées par le réseau d'assainissement, et de créer des dysfonctionnements sur les réseaux et les stations.

Ces diagnostics ont pour but d'établir un programme de travaux de réhabilitation, en domaine privé ou public, afin de corriger ces dysfonctionnements.

En 2020 se sont déroulés les diagnostics des réseaux de : Casseneuil, Saint Aubin, Virazeil, Beaupuy, Lafitte sur Lot, Puch d'Agenais et Sainte Marthe.

En 2020, des études ont été lancées sur les réseaux des communes de Lavardac, Villeneuve de Mézin, Cancon, Clairac, Duras, Escassefort, Saint-Antoine de Ficalba et Montpouillan.

De plus, des inspections télévisuelles et des tests à la fumée peuvent être réalisés au besoin. Le Syndicat fait appel à un prestataire ou à l'exploitant.

### 1.3.9. Réhabilitation des réseaux

Suite aux diagnostics des réseaux d'assainissement, des travaux de réhabilitation des réseaux sont réalisés sur les réseaux qui le nécessitent.

Sur le territoire du syndicat, des réseaux ont été mis en conformité suite aux diagnostics des réseaux, notamment sur les communes de Monflanquin, Penne d'Agenais, Fumel, Monsempron-Libos, Tournon d'Agenais.

D'importants travaux sont en cours sur la commune de Casteljaloux.

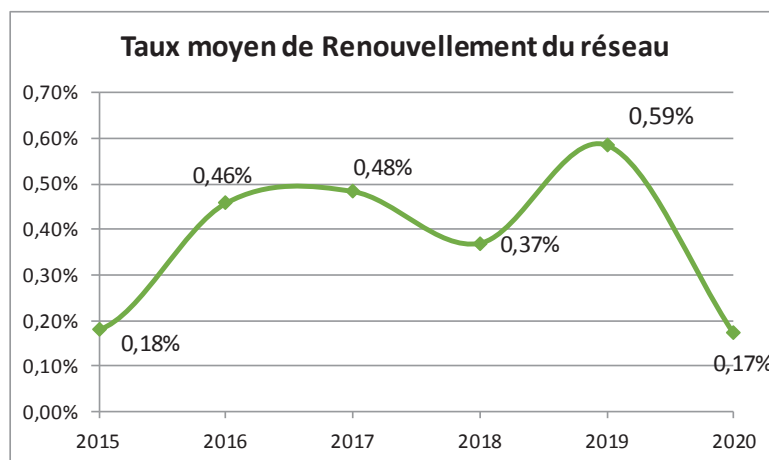
Des travaux sont à prévoir suite aux diagnostics sur les réseaux des bourgs notamment de Casseneuil, Condezaygues, Fumel, Miramont-de-Guyenne, Monsempron-Libos, Montayral, Saint-Vite, Sainte-Bazaille, Sainte-Livrade sur Lot.

### 1.3.10. Renouvellement des réseaux

Le linéaire renouvelé par territoire est présenté ci-dessous :

Linéaire de réseau renouvelé en m	2020
Albret	0
Brame	0
Garonne	0
Lot Amont	3 493
Nord du Lot	432
Nord de Marmande	0
Porte des Landes	2 300
Sud du Lot	100
<b>TOTAUX</b>	<b>6 325</b>

Le taux de renouvellement de réseau d'assainissement est un indicateur réglementaire, calculé par le rapport de la somme des linéaires réhabilités / renouvelés depuis les 5 dernières années, sur le linéaire de l'année.



Le taux n'est pas élevé, car les réseaux d'assainissement sont peu âgés, et donc les remplacements ou chemisages ne se font que lorsque cela s'avère nécessaire.

Le Syndicat n'a pas mis en place de plan de renouvellement de réseaux s'étalant sur plusieurs années, mais réalise des travaux de réhabilitation suite aux études diagnostic. Les méthodes utilisées en réhabilitation peuvent être du chemisage ou de la tranchée ouverte. En 2020 : **6 325 m** ont été renouvelés. (1 709m en 2019, 1 472 m en 2018).

Le taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2) de chaque territoire, pondéré par le linéaire, est de : **0,17 %**

## 1.3.11. Conformité de la collecte (P203.3)

L'indice de conformité des effluents aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P203.3) est donné par la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour chaque service comportant au moins un système d'assainissement qui collecte plus de 2000 EH.

Conformité de la collecte P203.3	charge kg DBO <sub>5</sub>	conformité en %
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	0
Casteljaloux Clarens	120	/
Clairac	54	/
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	100
Miramont la Philippe	540	0
Nérac bourg	450	100
Penne Croquelardit	240	0
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	/
<b>Conformité</b>		<b>45%</b>

La DDT n'a pas transmis de conformité pour les systèmes de Casteljaloux Clarens, Clairac et Saint Laurent.

Le point A2 de Miramont a été installé, mais la remonté des informations n'est effective que depuis la fin d'année 2020.

Les systèmes de Penne - Saint Sylvestre et de Casteljaloux Laugas ne sont pas équipés d'installation d'autosurveillance du point de rejet au milieu naturel et sont en cours d'installation.

Celui de Condezaygues va faire l'objet d'installation en 2021.

L'indice est pondéré par la charge brute de pollution organique reçue par chaque station.

## 1.4 Les ouvrages de traitement des eaux usées

En 2020, le syndicat gère **176 stations** de traitement des eaux usées.

Type de stations	filtres plantés de roseaux	boues activées	bio-filtration	lit bactérien	lagunes	disques biologiques	infiltration percolation	cultures fixées	décanteur digesteur	Nombre total de stations
Albret	21	6	0	3	0	1	3	2	1	37
Brame	6	5			1					12
Garonne	3	3			2					8
Lot Amont	8	6		1						15
Nord du Lot	28	5	5	2	2	1				43
Nord de Marmande	6	3	2		2		1			14
Porte des Landes	3	6					2	1		12
Sud du Lot	19	12	1	1			2			35
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>46</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>176</b>



#### 1.4.1. Intégration suite aux transferts de compétence

En 2018, les communes de Buzet-sur-Baïse, Caumont sur Garonne, Damazan, Miramont-de-Guyenne, Puch- d'Agenais, Sainte Marthe, Xaintrailles, ont transféré leur compétence assainissement collectif au syndicat.

En 2019, les communes suivantes ont transféré leur compétence assainissement :  
Nérac, Montpouillan, Ambrus, Laparade, Lavardac, Clairac, Barbaste, Aiguillon, Montgaillard, Pompiet, Vianne, le Mas d'Agenais, et les dernières communes de la communauté de communes du Fumémois : Blanquefort sur Briolance, Condezaygues, Fumel, Monsempron-Libos, Saint Vite, Montayral, Cuzorn, Lacapelle-Biron, Saint Front sur Lémance, Saint Georges, Sauveterre la Lémance et Trentels.

En 2020, la commune de Castelmoron-sur-Lot a transféré sa compétence assainissement.

#### 1.4.2. Création d'ouvrages

En 2018, le bourg de Saint Maurice-de-Lestapel a été assaini.

En 2019, les travaux d'assainissement sur les communes de Soumensac et Clermont-Dessous (hameau de Fourtic) ont permis d'assainir les bourgs.

En 2020 le hameau de Meneaux sur la commune de Feugarolles a été assaini.

Il est également prévu de réaliser l'assainissement du bourg de Villebramar, puis des bourgs de Saint-Pierre-de-Buzet et de Saint-Léger.

#### 1.4.3. Réhabilitation d'ouvrages

En 2018, la station de Lougratte a été renouvelée, ainsi que celles de Loubès-Bernac, Mézin, Villeneuve-de-Duras et Saint-Maurin. Un ouvrage dégraisseur-dessableur a également été construit sur la station de Castillonnes.

En 2019, les travaux de réhabilitation des stations de Monbahus et Monclar ont démarré.

Ces stations ont été mises en service en 2020. De même que les stations des hameaux des lotissements « pré du bourg » à Agnac et Belloc, à Casteljaloux, ont été renouvelées en 2020.

Un lit de roseaux supplémentaire a été ajouté à la filière boue de la station de Mézin.

Enfin, une nouvelle station a été mise en service à la ZAE2 de Damazan.

A court terme, il est prévu de renouveler les stations de Fauillet, Prayssas, Fourques-sur-Garonne, Penne-d'Agenais et Casteljaloux-Clarens (avec récupération des effluents du futur Center Parcs).

La filière boues de la station de Laugas (Casteljaloux) fera également l'objet d'un renouvellement.

## 1.5 Les volumes

## 1.5.1. Volumes traités

Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant :

Volumes annuels traités en m <sup>3</sup>	2016	2017	2018	2019	2020
Albret	171 721	217 804	261 523	663 297	612 310
Brame	298 602	244 923	681 268	582 027	642 627
Fumélois				580 426	
Garonne					102 737
Lot Amont					1 139 765
Mas d'Agenais				54 988	
Nord du Lot	939 144	805 423	939 789	951 929	1 113 037
Nord de Marmande	140 533	351 374	253 104	283 107	274 634
Penne St Sylvestre	229 425	182 509	223 799	184 275	
Porte des Landes	406 694	354 067	525 366	484 388	680 491
Sud du Lot	432 478	350 726	387 300	518 460	178 788
Sud de Marmande			41 664	40 665	
Tournon		54 407	51 111	64 605	
<b>TOTAL</b>	<b>2618597</b>	<b>2561233</b>	<b>3364924</b>	<b>4408167</b>	<b>4744389</b>

\*Remarque : sur le territoire de Sud du Lot : les volumes communiqués ne correspondent qu'à la commune d'Aiguillon.

Les hausses depuis 2016 s'expliquent par le transfert de compétences de certaines communes, dont les stations traitent des volumes d'effluents importants.

## 1.5.2. Taux de charge hydraulique

	Nombre de stations	Capacité de traitement (en EH)	Volume Admissible (en m <sup>3</sup> )	Volume Annuel traité (en m <sup>3</sup> )	%
Albret	37	21 325	1 167 544	612 310	52,4%
Brame	12	15 730	861 218	642 627	74,6%
Garonne	8	3 452	188 997	102 737	54,4%
Lot Amont	15	30 130	1 649 618	1 139 765	69,1%
Nord du Lot	43	29 874	1 635 602	1 113 037	68,1%
Nord de Marmande	14	6 720	367 920	283 107	76,9%
Porte des Landes	12	11 400	624 150	680 491	109,0%
Sud du Lot	35	17 940	982 215	178 788	18,2%
<b>TOTAUX</b>	<b>176</b>	<b>136 571</b>	<b>7 477 262</b>	<b>4 752 862</b>	<b>65%</b>

Certaines stations d'épuration sont en surcharge hydraulique, d'après les données issues des compteurs en entrée de station, ou des bilans ponctuels réalisés en autosurveillance.

Des recherches d'entrées d'eau parasites météoriques ou de nappe sont réalisées, afin de les identifier et de limiter ces volumes d'eaux claires dans les réseaux et ouvrages.

Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant.

Brame		Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Lot Amont	
	2 019	2 020	2 019	2 020	2 019	2 020	2 019	2 020	2 019	2 020	2019	2020
Allemands du Dropt	13 397	17 400	15 845	24 388	Andrian	1 460	nc	Aiguillon	137 603	178 788	6 210	4 369
Cahuzac	628	545	74 964	78 589	Barbaste - Bourg	69 355	74 879	Bazens - Boussac	965	nc	1 210	2 048
Castillonnières	84 270	94 359	97 879	146 490	Barbaste - Le Béas	nc	nc	Bazens bourg	2 889	nc	5 960	4 403
La Sauvetat du Dropt	17 128	21 380	36 051	36 051	Bruch	8 030	nc	Beauville	12 154	nc	498 556	10 272
La uzun	17 253	21 492	2 324	1 176	Castelnau - Bourg	4 380	nc	Bourran	1 337	nc	20 307	11 060
Lavagne	1 420	724	63 814	73 756	Callignac - Caudan	730	nc	Clermont Dessous	8 310	nc	5 376	5 932
Miramont de Guyenne	301 698	352 311	540	590	Espians	1 460	nc	Clermont Dessous - Lapoullieu	4 156	nc	32 120	44 320
Montauriol	2 552	7 322	10 032	9 583	Feugarolles	1 825	nc	Clermont Dessous - Fourtic	7 231	nc	7 990	14 615
Montaut	1 337	1 761	4 438	5 016	Francescas	24 455	27 375	Cours	1 148	nc	152 155	81 826
Seyches	56 527	57 155	1 324	1 444	le Fréchoy	365	nc	La Croix Blanche	5 368	nc	15 771	71 134
St Colomb de Lauzun	3 732	5 487	56 008	79 980	Lamontjoie	6 570	18 250	Dolmayrac	1 689	nc	nc	nc
Villéréal	82 085	62 691	480	480	Lannes	5 475	nc	Dondas	3 238	nc	14 062	12 529
<b>TOTAL</b>	<b>582 027</b>	<b>642 627</b>	<b>2 832</b>	<b>2 832</b>	Lavardac	68 209	91 672	Engayrac	1 221	nc	3 704	11 928
			nc	nc	Mézin	93 075	102 676	Frégnont	2 968	nc	1 280	1 590
			9 894	14 934	Moncaut	3 650	nc	Frespach	2 968	nc	64 605	6 708
			4 812	4 752	Moncrabeau	4 745	16 425	Galapian	5 580	nc	nc	nc
			16 501	21 732	Montgaillard	6 570	nc	Granges sur Lot	29 169	nc	nc	nc
			17 489	25 013	Montagnac sur A	13 505	nc	Hautefage la Tour	12 358	nc	2019	2020
			166 191	50 093	Montesquieu	11 680	nc	Lacépède	2 921	nc	nc	nc
			2 379	2 742	Nérac - Bourg	255 053	nc	Lafitte sur Lot	24 473	nc	nc	393
			2 340	1 170	Nérac - Bréchan	nc	nc	Lagarigue	2 771	nc	50 188	32 757
			2 551	4 417	Nérac - Cauderou	1 785	nc	Larroque Timbaut	41 143	nc	17 019	59 733
			340	490	Nérac - Serbat	nc	264 746	Laugnac	10 364	nc	345 002	490 244
			4 344	3 948	Nérac - Tazulette	nc	nc	Lusignan Petit	3 524	nc	40 832	23 584
			1 812	12 339	Nérac - Touze	nc	nc	Montpezat d'Agenais	4 298	nc	/	53 460
			5 460	5 184	Pompily - Mounon	nc	nc	Prayssas	21 067	nc	1 890	2 920
			16 060	6 057	Pompily - Coupard	nc	nc	Puymiral	36 846	nc	15 056	10 830
			7 381	14 695	Pompily - Bourg	2 920	nc	Saint Antoine de Ficalba	16 575	nc	65 70	6 570
			3 564	3 422	Poudenas	4 745	nc	Saint Laurent / Port Ste Marie	71 696	nc	nc	nc
			900	432	Réaup-Lisse	6 935	nc	Saint Maurin	19 387	nc	477 157	680 491
			1 292	2 223	Saumont	2 190	nc	Saint Salvy	1 684	nc	nc	nc
			256 906	346 895	Sos	24 455	nc	Saint Sardos	1 644	nc	2019	2020
			561	603	Thouars	1 095	nc	La Sauvetat de Savères	12 881	nc	1920	2274
			15 083	18 370	Vianne	24 273	16 287	Tayrac	3 421	nc	8 442	12 393
			2 202	2 344	Villeneuve de Mézin	1 460	nc	Le Temple sur Lot	5 246	nc	32 223	24 579
			1 148	1 404	Xaintraillès	12 847	nc	<b>Total</b>	<b>518 460</b>	<b>178 788</b>	50858	60856
			1 1772	11 808	<b>TOTAL</b>	<b>663 297</b>	<b>612 310</b>	Monheurt	nc	nc	2210	2635
			276	200	Tourtes	nc	nc	Montpouillan	nc	nc	nc	nc
			nc	nc	Trentels bourg	nc	nc	Sainte Marthe	nc	nc	nc	nc
			8 640	10 084	Trentels Ladignac	nc	nc	<b>TOTAL</b>	<b>95 663</b>	<b>102 737</b>	nc	nc
			38 352	58 286	Verteuil	38 352	58 286					
			<b>966 027</b>	<b>1 113 037</b>	<b>TOTAL</b>							



## 1.6 La qualité des rejets

## 1.6.1. Conformité des équipements

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P204.3) est donnée par la DDT. L'indicateur est donné pour chaque service ayant une station d'épuration relevant pour tout ou partie d'une agglomération d'assainissement dont la CBPO<sup>1</sup> est supérieure ou égale à 2000 EH.

Conformité des équipements (P204.3)	charge DBO <sub>5</sub>	conformité
Aiguillon	114	NC
Barbaste bourg	138	/
Casseneuil	180	C
Casteljaloux Laugas	300	C
Casteljaloux Clarens	120	/
Clairac	54	/
Condezaygues	900	NC
Lavardac	162	C
Miramont la Philippe	540	C
Nérac bourg	450	C
Penne Croquelardit	0	NC
Ste Livrade	600	NC
St Laurent	138	/
Conformité		44%

C : Conforme - NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant la conformité par les charges brutes de pollution organique de chaque agglomération d'assainissement.

## 1.6.2. Autosurveillance

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3) est observée lors des bilans d'autosurveillance. Ceux-ci sont réalisés par l'exploitant.

Certains bilans ont été non conformes sur les stations suivantes :

**Albret** : Sos

**Brame** : Castillonès, Miramont de Guyenne

**Portes des Landes** : Buzet sur Baïse

**Nord du Lot** : Clairac, Fauillet, Monclar, Puymiclan, St Barthélémy d'Agenais, Saint Pastour, Sainte Livrade, Tombeboeuf

<sup>1</sup> CBPO : charge brute de pollution organique

L'indicateur est à calculer pour les stations ayant une capacité supérieure ou égale à 2000 EH :

Conformité à l'acte individuel (P254.3)	Charge du système en EH	Conformité
Aiguillon	3000	100
Barbaste bourg	2300	100
Casseneuil	3000	100
Casteljaloux Laugas	5000	100
Casteljaloux Clarens	2000	100
Clairac	2200	58
Condezaygues	15000	100
Lavardac	2700	100
Miramont la Philippe	9000	83
Nérac bourg	7500	100
Penne Croquelardit	2400	100
Ste Livrade	10000	87
St Laurent	2300	100
<b>Conformité</b>		<b>94%</b>

### 1.6.3. Conformité de la performance des ouvrages

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de l'application de la directive ERU (P205.3) est donnée par la DDT. L'indicateur est à calculer uniquement pour des stations de capacité supérieure ou égale à 2000 EH :

Conformité Directive ERU (P205.3)	Charge kg DBO <sub>5</sub>	Conformité
Aiguillon	114	NC
Barbaste bourg	138	/
Casseneuil	180	C
Casteljaloux Laugas	300	NC
Casteljaloux Clarens	120	/
Clairac	54	/
Condezaygues	900	NC
Lavardac	162	NC
Miramont la Philippe	540	NC
Nérac bourg	450	NC
Penne Croquelardit	240	NC
Ste Livrade	600	NC
St Laurent	138	/
<b>Conformité</b>		<b>7%</b>

C : Conforme – NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant le taux de chaque station avec la charge annuelle en DBO arrivant sur le périmètre du système d'assainissement.

Certaines données d'autosurveillance des équipements des déversoirs d'orage sont manquantes.

## 1.6.4. Suivi milieu

L'impact des rejets sur le milieu naturel fait parfois l'objet d'un suivi ponctuel, par exemple suite à la déclaration de rejet ou lors des premières années de fonctionnement d'une nouvelle station.

Des suivis sont notamment en cours sur les cours d'eau récepteurs des stations des communes de : Casteljaloux, Mézin, Saint-Maurin, Saint-Pardoux du Breuil, Soumensac, Villeneuve de Duras, Sauveterre la Lémance et Lacapelle-Biron.

## 1.7 Les boues

## 1.7.1. Evacuation des boues

La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.3) est le tonnage de matières sèches (TMS) évacuées dans l'année, issues de la file boues exclusivement, après traitement des boues (obtenu par le produit entre le tonnage des boues et la siccité).

Boues évacuées en TMS	2017	2018	2019	2020
Albret	7,04	2,9	110,75	126,24
Brame	80,37	69,89	73,62	40,23
Fumélois			54,24	
Garonne				9,02
Lot Amont				54,16
Mas d'Agenais			0,00	
Nord du Lot	155,27	84,09	228,54	86,48
Nord de Marmande	39,17	59,00	27,22	10,79
Penne St Sylvestre	20,1	18,1	18,3	
Porte des Landes	3,7	191,8	54,4	146,2
Sud du Lot	45,1	44,3	41,6	104,1
Sud de Marmande		2,8	0,0	
Tournon	3,7	0,0	0,0	
<b>Total</b>	<b>355</b>	<b>473</b>	<b>609</b>	<b>577</b>

## 1.7.2. Destination des boues

L'indice P206.3 présente le pourcentage des boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation, tels que : compostage, station d'épuration. Cet indice est à **100%**.

Selon les secteurs, les boues peuvent être envoyées vers une autre station d'épuration, épandues sur terre agricole, ou transportées vers une plateforme de compostage. Les exploitants assurent le traitement et l'élimination des boues produites.

## 2. Caractéristiques financières du service

### 2.1 Tarification de l'assainissement

Tout comme la facturation de l'eau, la facturation de l'assainissement est composée d'un abonnement au service, de la facturation de l'eau traitée, et des prélèvements obligatoires reversés à des organismes publics.

#### 2.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers.

Cette tarification binôme comprend :

- une part fixe correspondant à l'abonnement
- une part variable, qui tient compte de la consommation effective des abonnés

Pour les territoires de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot, ainsi que les communes de Dausse, Penne d'Agenais et St Sylvestre sur Lot, les tarifs sont constitués uniquement des parts fixes et parts variables des délégataires.

Les recettes du Syndicat proviennent non plus d'une « part syndicale » appliquée sur la facture de l'abonné, mais d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) appliquée au délégataire, assimilable à un loyer. L'un des avantages de cette disposition résulte de l'indépendance du « loyer » vis-à-vis du taux de recouvrement des factures, qui relève de l'efficacité du seul délégataire.

Ce mode de tarification a également été instauré sur les territoires exploités en régie.

Les prélèvements obligatoires :

- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 10% est appliquée sur la tarification de l'assainissement.
- La redevance « Modernisation des réseaux » est appliquée par l'Agence de l'Eau. Le montant est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau, et est la même pour toutes les communes assainies en collectif.

#### 2.1.2 Facture d'assainissement type

Le prix de l'assainissement au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m<sup>3</sup> (il est important de remarquer que la moyenne des consommations des abonnés du Syndicat étant plus proche des 90m<sup>3</sup>, le prix au m<sup>3</sup> sera donc plus élevé).

Les tarifs 2020 étaient les suivants :

Tarifs 1er janvier 2020 DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau	Prix 120m <sup>3</sup>	Prix au m <sup>3</sup>
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation	Modernisation des réseaux		
Territoires B NDL (hors Clairac, Castelomoron, Laparade, Trentels) NDM (hors Ste Bazeille) SDL	30,24	0,9679	28,25	0,7002	0,2500	381,87	<b>3,18</b>
Aiguillon	/	/	26	1,4300	0,2500	278,96	<b>2,32</b>
Buzet sur Baïse	32,00	0,6277	23,23	0,8914	0,2500	355,03	<b>2,96</b>
Castelmoron	3,81	0,1500	18,74	0,572	0,2500	177,91	<b>1,48</b>
Clairac	13,60	0,3700	30,96	0,7945	0,2500	284,75	<b>2,37</b>
Miramont de Guyenne	20,28	0,5732	28,25	0,7002	0,2500	307,85	<b>2,57</b>
Territoire Penne St Sylvestre	/	/	40	1,35	0,2500	299,20	<b>2,49</b>
commune de Tournon	0,00	0,0000	49,54	1,6529	0,2500	360,17	<b>3,00</b>
Vianne	0,60	0,0300	26,44	0,7000	0,2500	188,85	<b>1,57</b>



L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction des formules d'actualisation indiquées dans les contrats de délégation.

Tarifs 1er janvier 2020 Régie	Investissements mutualisés		Exploitation en régie		Agence de l'eau	Prix total en €TTC pour 120m <sup>3</sup>	Prix total en € TTC/m <sup>3</sup>
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Modernisation des réseaux		
Ambrus	17,50	0,3500	5,00	0,5100	0,2500	196,02	<b>1,63</b>
Albret	30,24	0,9679	27,89	0,6910	0,2500	379,86	<b>3,17</b>
Barbaste	17,50	0,3500	13,80	0,4800	0,2500	211,42	<b>1,76</b>
Bourlens	17,50	0,3500	17,50	1,2000	0,2500	314,60	<b>2,62</b>
Calonges	17,50	0,3500	31,12	1,19	0,2500	343,24	<b>2,86</b>
Casteljaloux	17,50	0,3500	29,00	1,0360	0,2500	318,25	<b>2,65</b>
Caumont	17,50	0,3500	24,50	1,4080	0,2500	357,46	<b>2,98</b>
Damazan	17,50	0,3500	29,24	0,8690	0,2500	296,74	<b>2,47</b>
Fourques	17,50	0,3500	11,42	0,5000	0,2500	208,82	<b>1,74</b>
Territoire Fumelois + Trentels	17,50	0,3500	17,50	0,9450	0,2500	280,94	<b>2,34</b>
Laparade	17,50	0,3500	6,80	0,2900	0,2500	170,94	<b>1,42</b>
Lavardac	17,50	0,3500	5,00	0,6000	0,2500	207,90	<b>1,73</b>
Leyritz Moncassin	17,50	0,3500	15,10	0,4900	0,2500	215,60	<b>1,80</b>
Mas d'Agenais	17,50	0,3500	14,32	1,2834	0,2500	318,61	<b>2,66</b>
Monheurt Saumejan	17,50	0,3500	39,39	1,2800	0,2500	373,32	<b>3,11</b>
Montgaillard	17,50	0,3500	13,25	0,4550	0,2500	206,91	<b>1,72</b>
Montpouillan	17,50	0,3500	5,00	0,8000	0,2500	234,30	<b>1,95</b>
Nérac (centre ville)	17,50	0,3500	5,00	0,8750	0,2500	244,20	<b>2,04</b>
Nérac (hameaux)	17,50	0,3500	5,00	0,8150	0,2500	236,28	<b>1,97</b>
Pindères	17,50	0,3500	4,00	0,2000	0,2500	152,90	<b>1,27</b>
Pompiey	17,50	0,3500	5,00	0,3830	0,2500	179,26	<b>1,49</b>
Puch d'Agenais	17,50	0,3500	11,25	0,4200	0,2500	197,89	<b>1,65</b>
Ste Bazeille	17,50	0,3500	13,90	0,4500	0,2500	207,68	<b>1,73</b>
Ste Marthe	17,50	0,3500	18,50	0,6000	0,2500	237,60	<b>1,98</b>
Xaintrailles	17,50	0,3500	24,15	0,7412	0,2500	268,67	<b>2,24</b>

Les tarifs 2021 sont les suivants .

Tarifs 1er janvier 2021 DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau	Prix 120m <sup>3</sup>	Prix au m <sup>3</sup>
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation	Modernisation des réseaux		
Territoires BR NDL (hors Castelmoron et Laparade) NDM (hors Ste Bazeille) SDL (hors Aiguillon)	/	/	51,70	1,6589	0,2500	365,71	<b>3,05</b>
SdL - Aiguillon	/	/	31,10	1,4689	0,2500	295,31	<b>2,46</b>
Buzet sur Baïse	32,00	0,6277	23,23	0,8914	0,2500	355,03	<b>2,96</b>
NdL - Castelmoron	3,81	0,1500	19,19	0,5862	0,2500	180,78	<b>1,51</b>
NdL - Clairac	/	/	46	1,3000	0,2500	305,80	<b>2,55</b>
B - Miramont de Guyenne	/	/	50	1,3800	0,2500	325,16	<b>2,71</b>
LA - Fumelois	/	/	34,37	1,7050	0,2500	333,67	<b>2,78</b>
LA - Dausse, Penne, St Sylvestre	/	/	42,34	1,4047	0,2500	311,57	<b>2,60</b>
LA - Nord Séoune	/	/	51	1,6000	0,2500	356,40	<b>2,97</b>
LA - Tournon	/	/	50	1,6479	0,2500	360,52	<b>3,00</b>
NL - Trentels	/	/	40	1,3800	0,2500	303,16	<b>2,53</b>
Vianne	0,60	0,6000	26,44	0,7000	0,2500	264,09	<b>2,20</b>

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat de délégation.

Tarifs 1er janvier 2021 Régie	Abonnement	Consommation	Agence de l'eau	Prix total en €TTC pour 120m <sup>3</sup>	Prix total en € TTC/m <sup>3</sup>
			Modernisation des réseaux		
Ambrus	25,00	0,9000	0,2500	206,80	<b>1,72</b>
Albret Monheurt Saumejan	55,00	1,6200	0,2500	367,84	<b>3,07</b>
Barbaste Leyritz Moncassin Fourques sur Garonne	32,00	0,9000	0,2500	222,20	<b>1,85</b>
Calonges	45,00	1,6200	0,2500	345,84	<b>2,88</b>
Casteljaloux	45,00	1,4000	0,2500	316,80	<b>2,64</b>
Caumont	45,00	1,6200	0,2500	345,84	<b>2,88</b>
Damazán	45,00	1,3000	0,2500	303,60	<b>2,53</b>
NdL - Laparade AL - Pompiey	25,00	0,8000	0,2500	193,60	<b>1,61</b>
Lavardac	25,00	1,0000	0,2500	220,00	<b>1,83</b>
Mas d'Agenais	38,00	1,6200	0,2500	330,44	<b>2,75</b>
Montgaillard Puch d'Agenais Ste Bazeille	32,00	0,8000	0,2500	209,00	<b>1,74</b>
Montpouillan	25,00	1,1000	0,2500	233,20	<b>1,94</b>
Nérac (centre ville et hameaux)	25,00	1,2000	0,2500	246,40	<b>2,05</b>
Pindères	25,00	0,6000	0,2500	167,20	<b>1,39</b>
Ste Marthe	32,00	1,1000	0,2500	248,60	<b>2,07</b>
Xaintrailles	38,00	1,3000	0,2500	288,20	<b>2,40</b>

Les communes ou EPCI-FP ayant transféré leur compétence voient leurs tarifs maintenus durant la durée du mandat (sauf travaux lourds nécessaires), où une harmonisation tarifaire devra être établie.

Le prix du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (D204.0), pondéré par le nombre d'habitants desservis, est de **2,74 € TTC**.

#### Tarification des puits

Dans le cas d'abonnés à l'assainissement collectif, non raccordés au réseau d'eau potable :

- Soit l'utilisateur pose un compteur sur l'alimentation de la maison par le puits et sa consommation peut faire l'objet d'une relève
- Soit la redevance de l'assainissement est calculée sur un forfait de consommation de 40m<sup>3</sup> annuels.

### 2.1.3 Les impayés

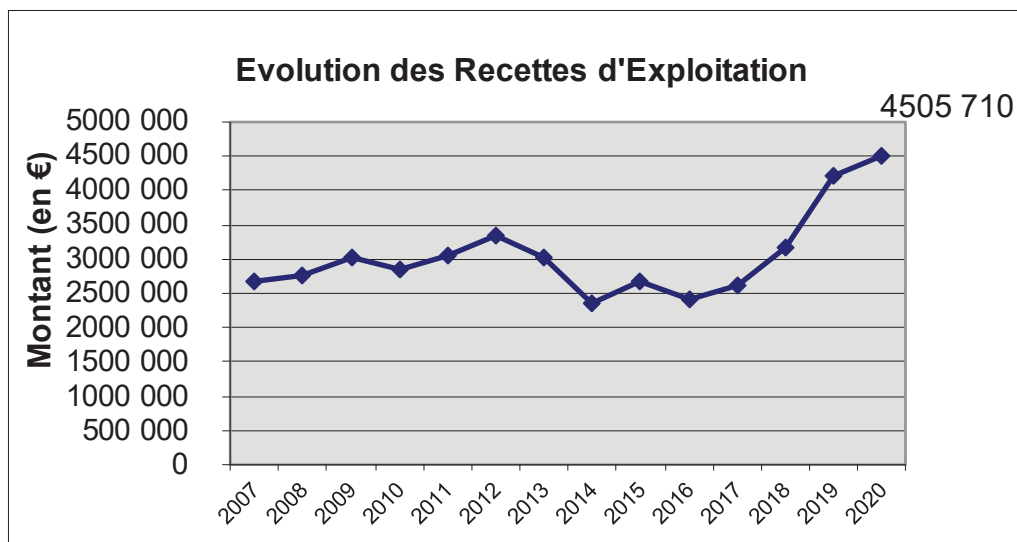
Les impayés à prendre en compte sont ceux restant au 31 décembre 2020 sur les factures de 2019. Suite à des fins de contrats de délégation de service public, les montants des impayés sont inconnus sur certains territoires.

Les impayés connus sur les factures de l'année précédente s'élèvent à **233 107 € TTC** soit un taux d'impayés de **1,20 %**. (indice P257.0)

## 2.2 Recettes d'exploitation

Les produits d'exploitation liés à l'assainissement s'élèvent à 4 505 710 €. Ils sont composés par la RMDP sur certains territoires : 1 391 684 € et par le reversement de la surtaxe : 3 114 026 €.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des recettes d'exploitation du Syndicat au cours du temps :



De 2007 à 2012, les recettes d'exploitation étaient en progression constante grâce aux travaux réalisés par le syndicat (nouveaux bourgs assainis). La baisse de 2013 s'explique par le départ de nombreux abonnés, sur les communes de l'Agglomération d'Agen.

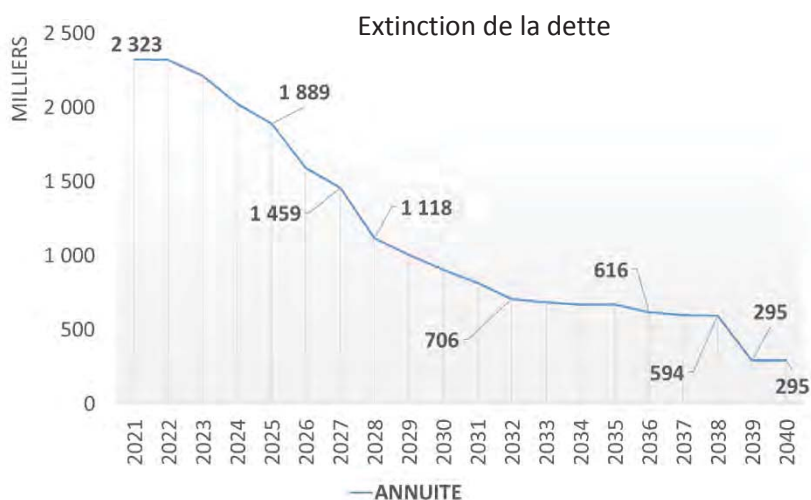
La hausse depuis 2014 est due aux nouvelles communes assainies et celles qui ont transféré leur compétence.

## 2.3 Financement des investissements : état de la dette

Capital restant dû au 31 décembre 2020 : **14 756 236 €**.

Lors du transfert de compétence assainissement collectif, les dettes des services assainissement des communes sont reprises.

L'extinction de la dette est prévue en 2040.



Durée de l'extinction de la dette (indicateur P256.2) :

La capacité de désendettement du syndicat est le nombre d'années nécessaire au Syndicat pour se désendetter, en consacrant totalement son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement) au remboursement des emprunts.

Elle est de **4,7 ans**.

Cet indice est considéré comme très bon.

Classement de l'indice	
Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

## 2.4 Travaux

## 2.4.1 Principaux travaux réalisés en 2020

Tout comme le service d'eau potable, le Syndicat réalise des travaux d'assainissement, grâce à des marchés ponctuels ou des outils tels que des accord cadre à bons de commande. Ces outils « marché public » permettent de répondre rapidement aux besoins des particuliers, des communes et des exploitants en matière d'extension, de déplacement ou de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif.

En complément des accords cadre à bons de commande, des travaux de réhabilitation et de mise en conformité des réseaux d'assainissement ont été réalisés suite aux diagnostics.

Dans le cadre du développement des communes rurales, le syndicat réalise, sur les bourgs dotés d'un zonage d'assainissement collectif, les réseaux de collecte des eaux usées domestiques et les stations d'épuration.

Les principaux travaux réalisés en 2020 sont présentés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Feugarolles	Assainissement du hameau de Meneaux
Brame	St Pardoux Isaac	Réhabilitation du réseau rue Daniel Roux
	Montauriol	Extension du réseau vers le camping
	Agnac	Assainissement du lotissement « pré du bourg »
Lot-Amont	Condezaygues	Equipement des postes de refoulement
	Tournon d'Agenais	Mise en séparatif de réseaux secteur la Croix Daniel
Nord du Lot	Monbahus	Renouvellement des stations de traitement des eaux usées
	Monclar	
	Monflanquin	Extension de réseau secteur Bordeneuve
Nord de Marmande	Duras	Extension de réseau secteur Grand-Croix
Porte des Landes	Casteljaloux	Renouvellement de la step de Belloc
		Réhabilitation de réseaux suite au diagnostic et la mise en demeure
	Pindères	Travaux de desserte du Center Parcs
Sud du Lot	Frespech	Réhabilitation du réseau d'un lotissement

## 2.4.2 Subventions versées par l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accompagné le Syndicat dans la réalisation de ses travaux, à hauteur de **1 396 469 €** en 2020 (1 268 388 € en 2019, 1 575 808 € en 2018).

## 2.4.3 Programme pluriannuel de travaux

Le programme pluriannuel de travaux a été validé par le Comité Syndical en mars 2021.  
Les montants totaux des opérations sur 2021 – 2022 sont repris ci-dessous (Les prix sont en € HT).

Territoire	Montant investissements réseaux	Montants investissements ouvrages	Montant € HT
Albret	1 304 404	913 114	2 217 518
Brame	1 023 910	344 060	1 367 970
Garonne	628 187	553 390	1 181 577
Lot Amont	3 380 750	4 459 050	7 839 800
Nord du Lot	2 825 910	4 285 710	7 111 620
Nord de Marmande	1 055 570	286 850	1 342 420
Porte des Landes	6 004 393	4 694 740	10 699 133
Sud du Lot	1 273 000	2 198 650	3 471 650

Total : 35 231 688 €HT

Les principaux travaux à venir sont listés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Moncrabeau	Raccordement du camping
Brame	Villereal	Réhabilitation de réseau
	Miramont	Mise en séparatif des réseaux
Garonne	Fourques sur Garonne	Réhabilitation de la station d'épuration
	Fourques sur Garonne	Restructuration des réseaux
Lot-Amont	Saint Sylvestre sur Lot	Création d'un bassin d'orage
	Penne d'Agenais Bourlens	Réhabilitation des stations de traitement des eaux usées
	Penne d'Agenais	Mise en séparatif des réseaux secteur Carlane
	Lacapelle Biron	Extension de réseau
	Condezaygues-Fumel- Monsempron Libos- Montayral-St Vite	Mise en séparatif des réseaux
Nord du Lot	Fauillet	Réhabilitation de la station
	Villebramar	Création de l'assainissement du bourg
	Ste Livrade sur Lot	Réhabilitation de la station : prétraitements et filière boues
		Mise en séparatif des réseaux, travaux sur le PR Pierre Loti, création d'un bassin d'orage
	Laparade	Extension de réseau place Couderc
Casseneuil	Travaux de réhabilitation des réseaux suite au diagnostic	
Nord de Marmande	Ste Bazeille	Travaux de réhabilitation des réseaux suite au diagnostic
	Duras	Réhabilitation des pré-traitements de la station
Porte des Landes	Casteljaloux	Achèvement de la station de Clarens
	Casteljaloux	Réhabilitation de la filière des boues de la step de Clarens
Sud du Lot	Prayssas	Réhabilitation de la station
	Aiguillon	Renouvellement de la station
	St Laurent	Réhabilitation de réseau et du PR du bourg

## 2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée

### 2.5.1. Abandons de créances et fond de solidarité

En 2020, le montant des abandons de créance connu sur les factures d'eau et d'assainissement des années antérieures s'élevait à : **903 €**.

L'indice « montant des abandons de créance » (P207.0) se calcule en divisant ce montant par les volumes facturés l'année précédente : **0,00037 €/m<sup>3</sup>**.

### 2.5.2. Abandons de créances et fond de solidarité

Le fonds de solidarité, créé par la Fédération AEP et Assainissement en 1986, destiné à participer au financement de projets d'eau potable et/ou assainissement dans les pays émergents par le biais d'associations (ONG), est actuellement financé d'une part par les collectivités adhérentes et d'autre part par la mobilisation d'une participation annuelle du syndicat EAU47, calculée en fonction des volumes d'eau potable facturés sur l'année n-1 (0,0015 €/m<sup>3</sup>).

## CHAPITRE 3 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 1. Caractérisation technique du service

#### 1.1 Présentation du territoire et mode de gestion

Ce service a été créé le 1<sup>er</sup> juillet 2002 pour répondre à la réglementation.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 imposait aux communes d'avoir contrôlé toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

Elles doivent pourvoir à la vérification technique de conception, d'implantation et de bonne exécution des ouvrages pour les installations neuves ou réhabilitées, et, au contrôle périodique des installations existantes.

De façon facultative, elles peuvent également effectuer leur entretien et leur réalisation.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les communes de Montpouillan, Ambrus, les communes de l'ex-syndicat du Mas-d'Agenais et de la communauté de communes du Fumémois ont transféré cette compétence au Syndicat EAU47.

En 2020, les communes des anciens syndicats de Damazan-Buzet et de Clairac-Castelmoron ont transféré leur compétence assainissement non collectif au Syndicat EAU47.

##### 1.1.1. Accueil des usagers

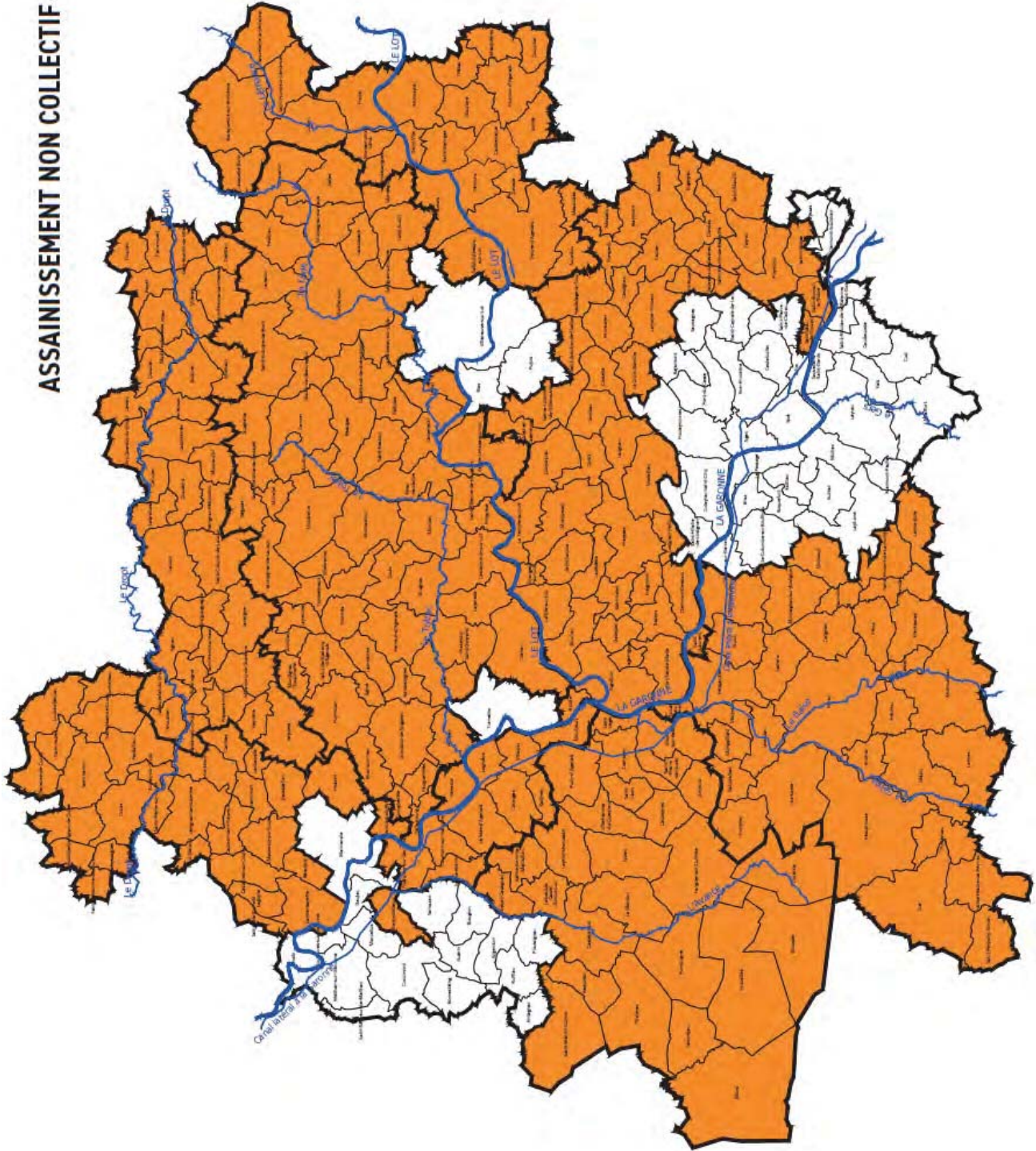
Pour tout renseignement relatif à l'assainissement non collectif, le public peut se présenter dans les bureaux du Syndicat EAU47 (adresses en annexe) ou sur le site internet : [www.eau47.fr](http://www.eau47.fr)

##### 1.1.2. Constitution du service

Ce service s'adresse à toute personne dont l'immeuble n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif, dans les communes ayant transféré la compétence au Syndicat.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Année 2020



## 1.1.3. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

L'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, permet de calculer l'indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif. La note est établie à partir des éléments permettant d'évaluer l'étendue de la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140. L'indice du Syndicat est de **100 points**, qui correspondent aux éléments obligatoires.

Evaluation de la mise en œuvre du service ANC	Valeur de l'indice	Application au syndicat
<b>Éléments obligatoires</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
- Délimitation des zonages d'assainissement par délibération	20	20
- Application d'un règlement du service public d'ANC	20	20
- Pour les installations neuves ou à réhabiliter : délivrance de rapports de vérification de l'exécution des travaux	30	30
- Pour les autres installations : délivrance de rapports de visite	30	30

Les éléments facultatifs, non mis en place par le Syndicat EAU47, sont présentés ci-dessous :

<b>Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif</b>	<b>40</b>
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

Le service d'assainissement non collectif comprend :

- **La vérification de la conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées**

Le service gère les demandes d'installations d'assainissement non collectif lors d'une demande de permis de construire ou bien dans le cadre d'une réhabilitation. Ces instructions sont réalisées en régie par les agents du Syndicat.

Les filières validées par le S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) font l'objet d'un contrôle lors de la réalisation de l'installation.

Sur les territoires de l'Albret, du Sud du Lot, de Fumel, de Penne Saint Sylvestre, de Porte des Landes, du Mas d'Agenais et du Sud de Marmande, ce contrôle est réalisé par les techniciens du Syndicat.

Sur les territoires du Nord de Marmande, du Nord du Lot, de la Brame et de Tournon, ce contrôle des travaux est assuré par le prestataire de service PURE ENVIRONNEMENT.

- **Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes**

Suite au diagnostic de l'ensemble des installations, le Syndicat continue la vérification périodique de ces installations. Cette mission est réalisée en prestation de service.

Le troisième passage s'est achevé en 2020.

- **Le diagnostic dans le cadre des ventes**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif est un document obligatoire dans le cadre d'une vente immobilière. Le Syndicat réalise ou fait procéder à ce contrôle sur demande du vendeur.

## 1.1.4. Population desservie

Sur 262 communes, il y a **48 778** installations d'assainissement non collectif sur le territoire du Syndicat.

Territoires	Nombre d'installations			
	2017	2018	2019	2020
Albret	5 634	5 755	6 121	6 121
Brame	5 296	5 443	5 364	5 367
Fumelois			3 159	
Garonne				1 795
Lot Amont				5 385
Mas d'Agenais			1 147	
Nord du Lot	10 596	10 596	10 853	11 622
Nord de Marmande	5 789	5 789	5 789	5 789
Penne St Sylvestre	1 200	1 200	1 200	
Porte des Landes	3 019	2 751	2 809	4 007
Sud du Lot	8 657	8 657	8 772	8 692
Sud de Marmande		598	648	
Tournon d'Agenais	836	836	705	
<b>Total</b>	<b>41 027</b>	<b>41 625</b>	<b>46 567</b>	<b>48 778</b>

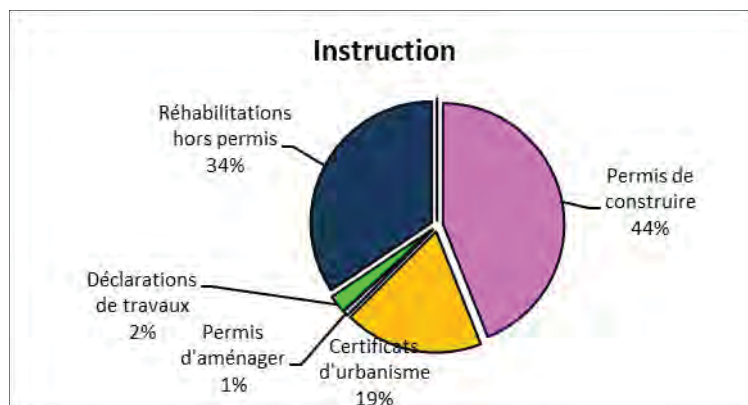
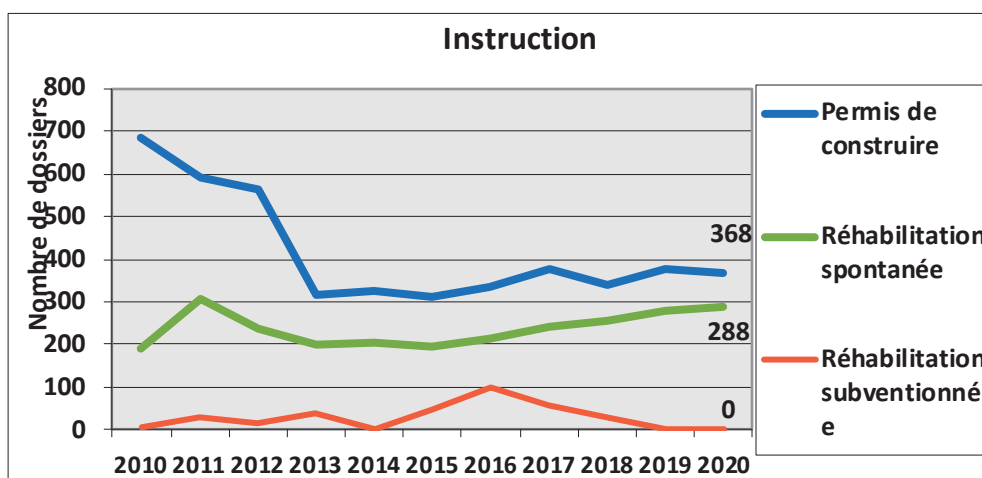
Le nombre d'habitants gérés par le service public d'assainissement non collectif (D301.0) est estimé à **70 000 habitants**.

Brame		Nord du Lot - début		Nord du Lot - suite		Albret		Sud du Lot		Ponte des Landes	
Agnac	275	Agne	59	Sauvetat sur L.	157	Andiran	94	Aiguillon	518	Allons	123
Allemands du Dropt	70	Armillac	101	Savignac sur L.	109	Barbaste	336	Aliez et Carzeneuve	290	Ambrus	58
Bourgougnague	153	Beaugas	177	Ségalias	99	Bruch	207	Auradou	191	Anzex	161
Bourmel	147	Birac sur Trec	220	Taillebourg	35	Calignac	223	Bazens	182	Beauziac	134
Cahzac	145	Boudy de B.	171	Tombeboeur	122	Espigns	145	Beauville	181	Boussès	34
Castillonnes	282	Brugnac	92	Tourtrès	74	Feugarolles	276	Blayzet sur Balise	147	Buzet sur Balise	299
Caivar	97	Cancon	231	Trentels	241	Fioux	155	Bourran	216	Casteljaloux	548
Devillac	100	Casseneuil	322	Vares	304	Francescas	160	Caubeyres	68	Caubeyres	121
Doudrac	58	Castelmoron	250	Vertueil d'A.	131	Le Frechou	106	Castella	199	Damazan	260
Dourzac	161	Castelnaud de G.	146	Villebramar	63	Lamontjolie	89	Cauzac	199	Durance	103
Ferrensac	129	Clairac	430	<b>TOTAL</b>	<b>11863</b>	Lannes-Villeneuve de M.	146	Clermont Dessous	266	Fargues sur Ourbise	169
Lalandusse	129	Couix	136			Lasserre	41	Cours	103	Grezet-Cavagnan	175
Lauzun	304	Fauguerolles	328	<b>Nord de Marmande</b>		Lavardac	276	Dolmayrac	308	Houeillès	103
Lavergne	273	FaUILlet	303	Auriac sur Dropt	86	Mézin	196	Dondas	103	Labastide Castel Amouroux	160
Mazières Naresse	89	Fongrave sur L.	227	Balaysagues	113	Moncaut	245	Engayrac	67	la Réunion	236
Miramont de Guyenne	164	Gavaudun	170	Beaupuy	352	Moncrabeau	305	Frespech	123	Leyritz-Moncastin	89
Montauriol	106	Gontaud de N.	544	Cambes	91	Montagnac/A.	218	Fréjumont	101	Pindères	61
Montaut	121	Gratoloup St Gayrand	190	Castelnau sur G.	247	Montesquieu	262	Galapian	91	Pompogne	94
Moustier	182	Hautesvignes	76	Caubon St Sauveur	138	Montgaillard	65	Granges sur Lot	58	Puch d'Agenais	270
Parranquet	80	Labretomie	92	Duras	375	Nérac	1101	Hautefage la Tour	305	Saumejan	35
Peyrières	137	Lacassade	81	Escassefort	191	Nomdieu	106	Lacépède	108	Sainte Gemme Martailiac	167
Puyserampion	147	Laparade	130	Esclothes	94	Pompley	50	La Croix Blanche	322	Saint Léger	75
Rayet	95	Laperche	77	Lachapelle	55	Poudenas	86	Lafitte sur Lot	209	Saint Léon	137
Rives	130	Laussou	160	Lagupie	257	Réaup Usse	156	Lagarigue	90	Saint Martin Curton	156
Roumagne	278	Le Lédat	485	Léviagnac de G.	261	Saint Pè St Simon	121	Laroque Timbaut	320	Saint Pierre de Buzet	137
St Colomb de Lauzun	178	Longueville	111	Loubes Bernac	215	St Vincent de L.	80	Laugnac	187	Villefranche du Queyran	102
St Etienne de Villereal	212	Lougratte	160	Mauvezin sur G.	275	Ste Maure de P.	192	Lusignan Petit	116	<b>TOTAL</b>	<b>4007</b>
St Martin de Villereal	65	Monbahaus	227	Monteton	120	Saumont	87	Madailhan	283		
St Pardoux Isaac	161	Monclar d'A.	212	Pardailhan	189	Sos(Gueyze, Meylan)	214	Massès	80		
St Quentin du Dropt	105	Monflanquin	794	Saint Astier	136	Thouars sur G.	58	Monbalen	201	<b>Lot Amont</b>	
La Sauvetat du Dropt	167	Monségur	160	Saint Avit	91	Vianne	204	Montpezat d'Agenais	239	Anthé	101
Sérignac Péboudou	121	Montagnac/L.	151	Saint Géraud	50	Xaintraillès	121	Port Sainte Marie	275	Blaquefort sur Briolance	214
Seyches	201	Montastruc	147	Saint Jean de Duras	135	<b>TOTAL</b>	<b>6121</b>	Puyssas	250	Bourfiens	131
Tourliac	68	Montignac de L.	132	Saint Martin Petit	226			Puymirol	189	Cazideroque	118
Villereal	237	Montignac T.	75	Saint Pierre/D.	156			Saint Antoine de Ficalba	162	Condezaygues	215
<b>TOTAL</b>	<b>5367</b>	Monviel	45	Saint Pardoux du B.	151	<b>Garonne</b>		Saint Jean de Thurac	231	Courbiac	55
		Moulinet	96	St-Semin de Duras	225	Calonges	233	Saint Laurent	42	Guzorn	293
		Nicole	128	Ste Bazaille	558	Caumont sur Garonne	268	Saint Martin de Beauville	88	Dausse	98
		Pailloles	149	Ste Colombe de D.	58	Fourques sur Garonne	158	Saint Maurin	176	Fumel	527
		Paulhiac	169	Savignac de D.	131	Laguerre	164	Saint Robert	92	Lacapelle Biron	200
		Pinel Hauteville	254	Soumensac	149	Le Mas d'Agenais	213	Saint Romain le Noble	189	Masquières	121
		Puymidan	168	Villeneuve de D.	122	Monheurt	92	Saint Salvy	94	Massoules	70
		Saint Aubin	173	Virazeil	542	Monpouillan	50	Saint Sardos	101	Monsempron Libos	215
		Saint Barthélémy A.	144	<b>TOTAL</b>	<b>5789</b>	Ramizet	124	St Urçisse	107	Montayral	675
		Saint Etienne de F.	305			Ste Marthe	172	Ste Colombe de Villeneuve	249	Penne d'Agenais	470
		Saint Eutrope de B.	237			Senestis	97	Sauvetat de Savères	146	St Front	198
		Saint Maurice de L.	31			Villeton	224	Sembas	79	St Georges	192
		Saint Pastour	119			<b>TOTAL</b>	<b>1795</b>	Tayrac	155	St Sylvestre	424
		Ste Livrade/Lot	1000					Temple / Lot	110	St Vite	189
		Salles	143					<b>TOTAL</b>	<b>8772</b>	Sauveterre la Lémanche	189
								Thézac			128
								Tournon d'Agenais			182
								Trémons			138
								<b>TOTAL</b>			<b>5064</b>

## 1.2 Instructions et contrôle des installations

## 1.2.1 Instruction des dossiers

Nombre de dossiers instruits	2016	2017	2018	2019	2020
Permis de construire	357	376	339	376	368
Certificats d'urbanisme	210	171	139	152	155
Permis d'aménager	2	4	3	5	6
Déclarations de travaux	3	13	11	14	20
Réhabilitations hors permis	255	242	256	281	288
Réhabilitations subventionnées	107	59	28	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>934</b>	<b>865</b>	<b>776</b>	<b>828</b>	<b>837</b>

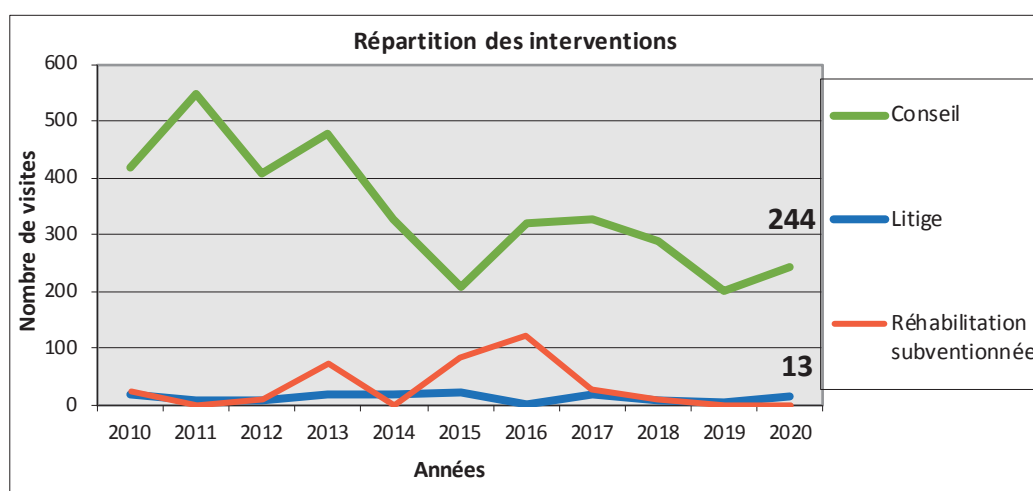


Depuis le 1er mars 2012, les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable et permis d'aménager) doivent inclure une attestation de conformité du projet d'assainissement au regard des prescriptions réglementaires.

On observe une hausse des dossiers instruits dans le cadre des réhabilitations spontanées, mais une baisse dans le cadre des permis de construire, ainsi que de la réhabilitation subventionnée, vu que le programme s'est terminé en 2018.

## 1.2.2 Visites conseil, réhabilitation et litige

Nombre d'interventions	2016	2017	2018	2019	2020
Contentieux	1	1	2	0	5
probleme voisinage		18	8	4	13
Conseil réhabilitation	319	325	289	199	244
Programme subventionné	123	27	10	0	0
<b>Total</b>	<b>443</b>	<b>371</b>	<b>309</b>	<b>203</b>	<b>262</b>



Ces visites ont lieu à la demande des abonnés.

## 1.2.3 Contrôle des installations neuves

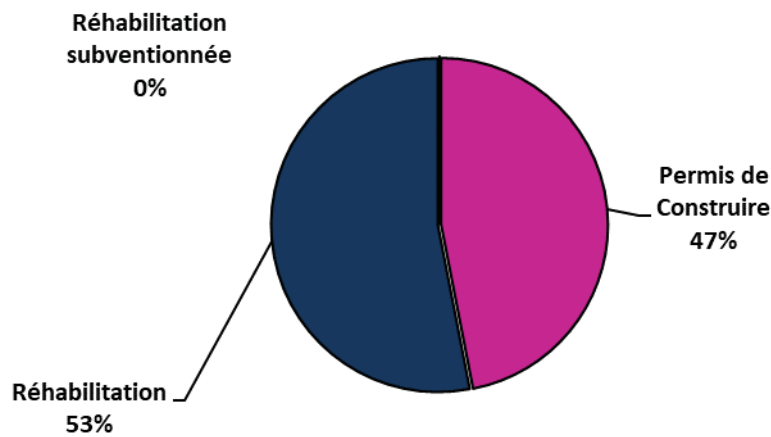
## 1.2.3.1 Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées

Les installations d'assainissement individuel sont contrôlées lors de leur réalisation et avant le remblaiement.

Les contrôles sont répartis de la façon suivante :

Nombre de contrôles	2016	2017	2018	2019	2020
Permis de Construire	211	231	302	228	207
Réhabilitation	201	195	212	217	234
Réhabilitation subventionnée	81	111	31	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>493</b>	<b>537</b>	<b>545</b>	<b>445</b>	<b>441</b>

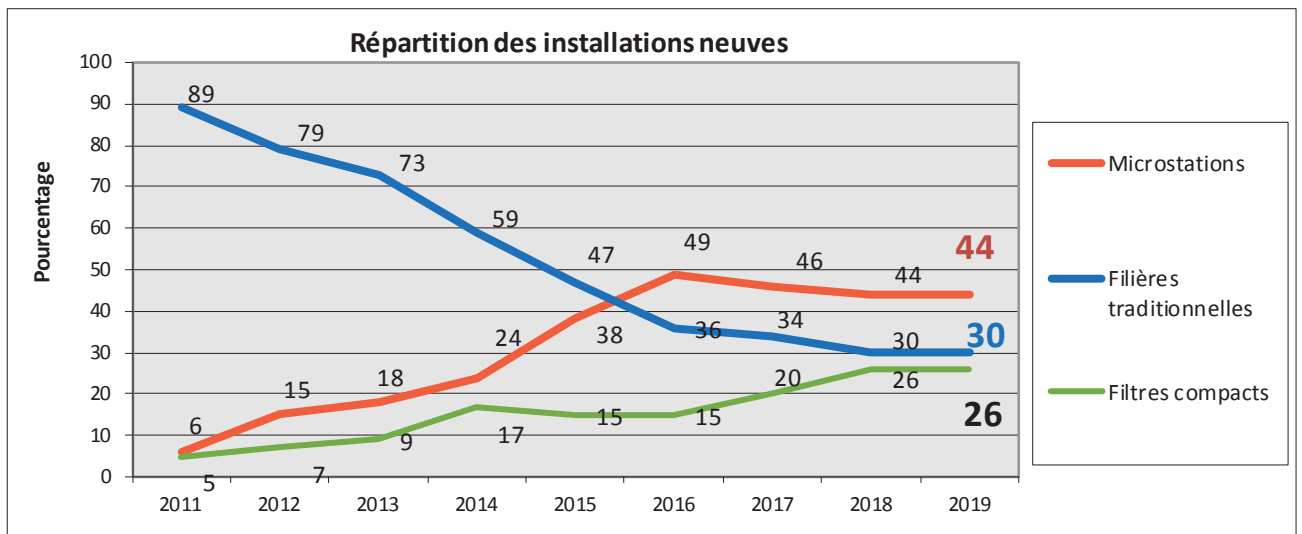
## Contrôles travaux



## 1.2.3.2 Répartition des types de filières installées

L'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques permet l'installation de filières agréées (microstations, filtre compacts et filtres plantés).

Depuis 2011, on constate une évolution dans la répartition des filières installées. Les filières agréées sont de plus en plus mises en place au dépend des filières classiques.



Les microstations sont des installations qui nécessitent un entretien plus fréquent que les filières classiques et d'une maintenance des pièces mécaniques. Un contrat d'entretien doit être souscrit avec le fabricant.

La maintenance et la consommation électrique sont donc à prendre en compte dans le choix de la filière d'assainissement.

## 1.2.4 Contrôle des installations existantes

## 1.2.4.1 Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien

La réalisation du contrôle de bon fonctionnement a été confiée à un prestataire de service. La périodicité de ce contrôle est passée de quatre à six années. En 2020, il s'agissait de la troisième visite des installations.

Nombre de contrôles	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Bon fonctionnement	2 900	5 523	7 255	7 255	2 032
Ventes	922	1 035	1 050	1 050	1 003
<b>TOTAL</b>	<b>3 822</b>	<b>5 428</b>	<b>7 025</b>	<b>8 305</b>	<b>3 035</b>

## 1.2.4.2 Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le diagnostic du dispositif d'assainissement non collectif est une pièce obligatoire lors de la vente d'une habitation, au même titre que les diagnostics amiante, termites, etc. Le document doit avoir moins de 3 ans lors de la signature de l'acte définitif.

Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur doit procéder à la mise en conformité de l'installation dans l'année qui suit son acquisition. La mise en conformité doit faire l'objet d'un avis du S.P.A.N.C.

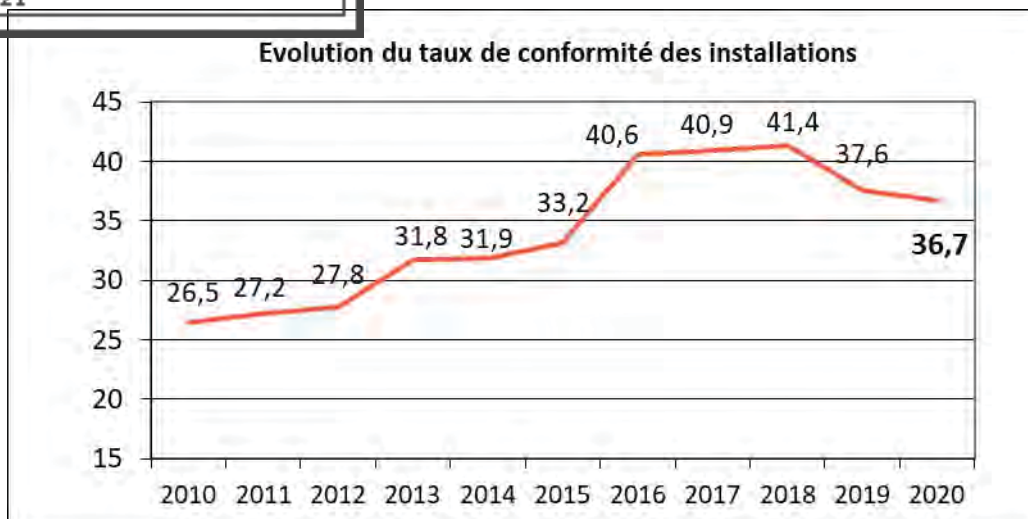
## 1.2.5 Bilan de conformité

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est un indicateur de performance qui se calcule par :

- le nombre total d'installations déclarées conformes (ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12/n, et ce depuis la création du service)
- divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service multiplié par 100

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nombre d'installations</b>	<b>39 855</b>	<b>40 789</b>	<b>41 625</b>	<b>46 567</b>	<b>48 778</b>
Conformes lors du diagnostic			14 250		
Réhabilitations ou installations neuves conformes	454	454	544	475	413
<b>Taux de conformité</b>	<b>40,6</b>	<b>40,90</b>	<b>41,38</b>	<b>37,56</b>	<b>36,70</b>





Le nombre d'installations a fortement augmenté en 2019, mais la conformité de toutes les installations récemment transférées n'est pas totalement connue.

## 2. Caractérisation financière du service

### 2.1 Tarifs assainissement individuel

Les redevances facturées en assainissement non collectif restent inchangées depuis la création du service en 2001.

La redevance de contrôle de conception et réalisation pour les demandes d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome est appliquée lors de la demande d'attestation de conformité du projet d'assainissement (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable) :

- Pour les installations de moins de 20 EH (soit une charge brute de pollution inférieure à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>) son montant est de **100 € net par installation**.
- Pour les installations de plus de 20 EH (soit une charge brute de pollution supérieure à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>) son montant est de **200 € net par installation**.

Les installations existantes peuvent être soumises à deux redevances :

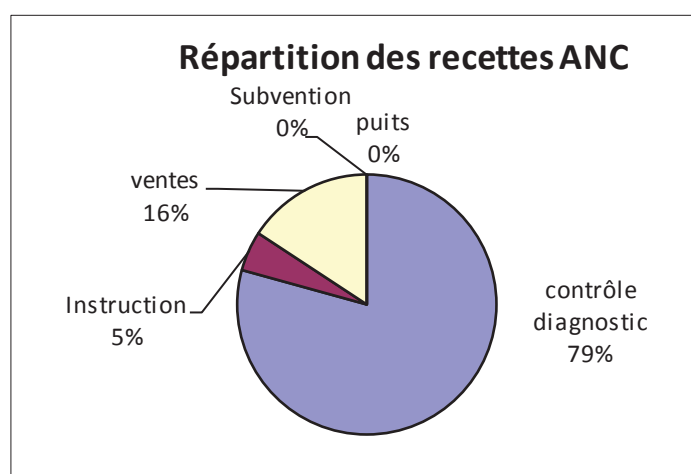
- Dans le cadre de la vérification périodique de bon fonctionnement et d'entretien son montant est de :
  - **6,50 € net** par semestre pour un abonné en eau potable,
  - **78 € net** par installation non raccordée au réseau public d'eau potable (par exemple un usager alimenté par un puits),
  - **78 € net** pour la vérification par installation d'assainissement supplémentaire.
- Dans le cadre d'un diagnostic pour une vente immobilière son montant est de :
  - **100 € net** par installation contrôlée,
  - **50 € net** pour une contre-visite.

## 2.2 Recettes du Syndicat

Les recettes du Syndicat évoluent de la manière suivante :

Recettes (en €)	2016	2017	2018	2019	2020
Redevance service public d'ANC	454 295	510 500	513 467	555 000	607 774
Redevance instruction	36 700	28 555	40 500	45 000	38 000
Redevance contrôle vente	80 150	83 150	86 050	52 000	120 900
Redevance facturation des puits	0	9 600	10 530	8 000	0
Subvention Agence de l'Eau	104 398	129 920	0	188 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>675 543</b>	<b>761 725</b>	<b>650 547</b>	<b>848 000</b>	<b>766 674</b>

Le Syndicat bénéficie de subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, calculées à partir du nombre de contrôles de bonne exécution et de contrôles périodiques réalisés.



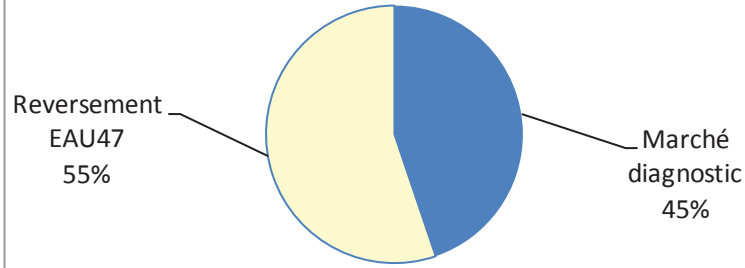
## 2.3 Dépenses du Syndicat

Les dépenses du Syndicat évoluent de la manière suivante :

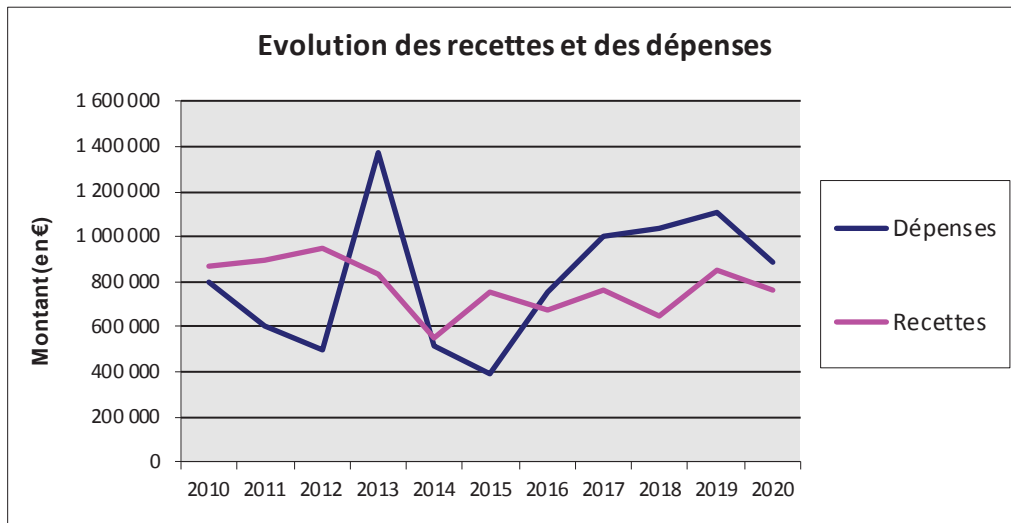
Dépenses (en €)	2016	2017	2018	2019	2020
Prestation de contrôle	266 309	530 905	599 675	583 000	398 829
Mouvement inter budget (remboursement frais généraux et personnel)	487 290	474 081	440 080	528 000	491 446
<b>TOTAL</b>	<b>753 599</b>	<b>1 004 986</b>	<b>1 039 755</b>	<b>1 111 000</b>	<b>890 275</b>

La hausse des dépenses depuis 2016 est liée à la mise en place du marché de la vérification périodique des installations existantes du Syndicat.

## Répartition des dépenses ANC



## 2.4 Evolution des dépenses et des recettes du service



Les dépenses suivent le redémarrage du contrat de prestation pour la vérification des installations existantes.

Le Syndicat a fait le choix de maintenir ses tarifs et d'autofinancer les dépenses sur ses fonds propres grâce à un excédent antérieur.

## ANNEXES

## REFERENCES REGLEMENTAIRES

### Références RPQS :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la production de l'environnement

Article L.224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux RPQS (abrogé)

Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Articles D.224-1 à D224-5 du Code général des Collectivités Territoriales

### Références Indicateurs de performance :

Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.224-5

Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Réglementation en vigueur, définitions et calculs des différents indicateurs :

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

## COORDONNEES DES EXPLOITANTS

	CONTACT	ADRESSE	URGENCE
AGUR	09 69 39 40 00 du mardi au vendredi de 10h à 18h, le samedi de 9h à 12h	1 rue Frédéric Ozanam 473000 VILLENEUVE-SUR-LOT	09 69 39 40 00 24h sur 24h
		42 rue Thiers 47190 AIGUILLON	
REGIE EAU47	05 53 93 08 74	135 allée des Cigales Lieu-dit Pins de l'Avance 47700 CASTELJALOUX	06 42 60 73 29
	05 53 97 46 56	ZA Larrouset 47600 NERAC du lundi au vendredi de 8h30 à 12 et 13h30 à 16h30	
SAUR	05 53 77 01 10 de 8h à 18h du lundi au vendredi	rue Jean Orioux 47 120 DURAS le lundi de 9h à 12h	dépannage 24h/24h 7j/7 : 05 81 91 35 06
		Place des Cornières 47 330 CASTILLONNES le Mardi de 9h à 12h	
		ZAC de Piquemil 47150 MONFLANQUIN lundi et jeudi de 9h à 12h et jeudi de 13h30 à 17h	
		ZAC de Nombel 47110 SAINTE LIVRADE-SUR-LOT du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h	
VEOLIA	05 61 80 09 02 24h/24h et 7j/7	avenue Marius Paul Otto 47200 MARMANDE du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	24h/24h et 7j/j 05 61 80 09 02
		28 rue Jean Panno 47400 TONNEINS lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 à 12h, de 13h30 à 16h30	
		ZI de Paysseil 47140 PENNE D'AGNAIS le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	

## GLOSSAIRE

Ab	abonné
AEP	Adduction d'Eau Potable
ARS	Agence Régionale de Santé
CBPO	Charge brute de pollution organique
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CE	Château d'eau
CVM	Chlorure de Vinyle Monomère
DDT	Direction Départementale des Territoires
diam.	diamètre
EH	équivalent habitant
EU	eaux usées
FSL	Fondes de Solidarité Logement
HT	hors taxe
km	kilomètre
m <sup>3</sup>	mètre cube
m <sup>3</sup> /j	mètre cube par jour
m <sup>3</sup> /km/j	mètre cube par kilomètre et par jour
MS	matières sèches
PR	poste de relevage
RMDP	Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
step	station d'épuration
tMS	tonnes de matières sèches
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

# TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

## 1. Service de l'Eau Potable

Indicateurs descriptifs des services		2019	2020
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	247 858	258 036
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,54 €	2,61 €
D151.0	Délai d'ouverture de compteur	1 jour ouvré	1 jour ouvré

Indicateurs de performance		2019	2020
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées – paramètres microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées – paramètres physico-chimiques	99 %	88 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100 %	100 %
P104.3	Rendement du réseau	70,12 %	72,26 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,84 m <sup>3</sup> /km/j	1,89 m <sup>3</sup> /km/j
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	1,73 m <sup>3</sup> /km/j	1,86 m <sup>3</sup> /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,76 %	0,68 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	92,25 %	91,18 %
P109.0	Montant des abandons de créances	0,0048 €/ m <sup>3</sup>	0,00719 €/ m <sup>3</sup>
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	17 pour 1000 abonnés	20,80 pour 1000 abonnés
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette = Capacité de désendettement	3 ans	3 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,97 %	2,99 %
P155.1	Taux de réclamation	1,32 pour 1000 abonnés	4,61 pour 1 000 abonnés



## 2. Service de l'Assainissement Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2019	2020
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	78 620	79 880
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	11	16
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	609 tMS	577 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,68 € <small>(01/01/2018)</small>	2,69 € <small>(01/01/2019)</small>

Indicateurs de performance		2019	2020
P201.1	Taux de desserte par des réseaux	85 %	82 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	45.5 / 120	48 / 120
P203.3	Conformité de la collecte (> 2000 EH)	47 %	45 %
P204.3	Conformité des équipements (> 2000 EH)	37 %	44 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages au regard de la directive ERU (> 2000 EH)	47 %	7 %
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances	0,00021 €/m <sup>3</sup>	0,00037 €/m <sup>3</sup>
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,009 pour 1 000 habitants	0,172 % pour 1 000 habitants
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	4,08 pour 100km	1,60 pour 100 km
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,585 %	0,17 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (> 2000 EH)	68 %	94 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	59	52
P256.3	Capacité de désendettement (Durée d'extinction de la dette)	5,8 ans	4,7 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	2,21 %	1,33 %
P258.1	Taux de réclamation	1,22 / 1 000 ab	1,20 / 1 000 ab

## 3. Service de l'Assainissement Non Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2019	2020
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis	80 000	80 000
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100

Indicateurs descriptifs des services		2019	2020
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	37,6 %	36,7 %

## NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE



## NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021  
CHIFFRES 2020

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

## COMBIEN ONT COUTE LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

#### Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



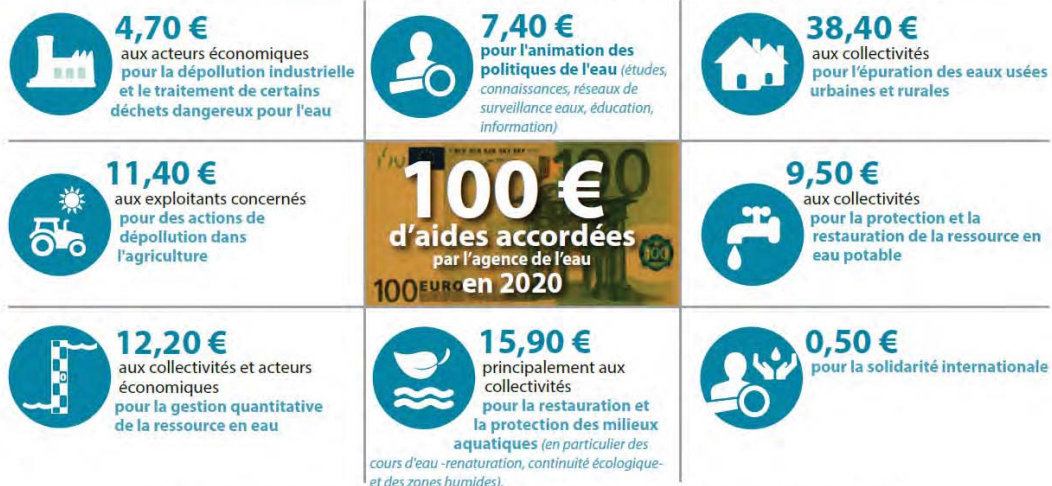
## À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

### interventions / aides

#### Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? \*

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne



\* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

### POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- **5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **61** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- **19** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- **6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30** démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

### POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1** millions de m<sup>3</sup> ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

### POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

**86 M€** ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

### POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- **2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- **83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

**LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE**

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).  
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

**Agence de l'eau Adour-Garonne**  
**Siège**

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

**Les 7 bassins hydrographiques métropolitains****Délégations territoriales :****Atlantique-Dordogne**

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et

94 rue du Grand Prat

19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

**Adour et côtiers**

7 passage de l'Europe - BP 7503

64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

**Garonne Amont**

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510

12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

**DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**



# Donnez votre avis !

consultation nationale  
sur la politique de l'eau

**Donnez votre  
avis sur**

# L'eau

**Tous concernés, tous mobilisés  
pour notre patrimoine commun, l'eau !**

**Rendez-vous sur  
[eau-grandsudouest.fr](http://eau-grandsudouest.fr)**

